

Université de Montréal

**Le réengagement du Canada dans les Amériques :
déficits démocratiques, intégration économique et insécurité**

par

Hugo L. Deslongchamps

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales

en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M. Sc.)

en science politique

mars, 2015

© Hugo L. Deslongchamps, 2015

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

**Le réengagement du Canada dans les Amériques :
déficits démocratiques, intégration économique et insécurité**

présenté par :

Hugo L. Deslongchamps

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Frédéric Mérand
Président-rapporteur

Jean-Philippe Thérien
Directeur de recherche

Françoise Montambeault
Membre du jury

Résumé

En 2007, le premier ministre Stephen Harper a annoncé que le renouvellement de l'engagement du Canada dans les Amériques était une priorité internationale pour son gouvernement. Le document qui a formalisé la nouvelle priorité accordée à l'hémisphère occidental stipule que le Canada s'est engagé à faire progresser concurremment la démocratie, l'intégration économique et la sécurité. Cette recherche a pour but de remettre en cause le discours officiel en analysant la politique du Canada à l'égard de la Colombie et du Honduras. L'étude sur le cas colombien porte sur les effets de l'intégration économique sur les droits humains et la sécurité. Elle montre que le texte de l'accord de libre-échange Canada-Colombie et les évaluations d'impact sur les droits humains n'abordent pas convenablement les risques entourant les investissements canadiens et que leurs lacunes diluent l'engagement d'Ottawa envers la protection des droits humains et la résolution du conflit. L'étude sur le cas hondurien porte sur l'impact des déficits démocratiques et de l'insécurité sur l'intégration économique. Elle montre que le virage à droite qui a suivi le coup d'État de 2009 a permis au gouvernement canadien d'entreprendre des négociations de libre-échange bilatérales et de prendre part à la réforme du code minier du Honduras, tandis que les déficits démocratiques et l'insécurité ont empêché la population hondurienne de participer d'une manière significative au processus d'intégration économique. Nous concluons que ces deux cas contredisent le discours officiel dans la mesure où l'objectif de l'intégration économique a été atteint aux dépens des autres objectifs.

Mots-clés: Politique étrangère canadienne; Amériques; Colombie; Honduras.

Abstract

In 2007, Prime Minister Stephen Harper announced that the renewal of Canada's engagement in the Americas was an international priority for his government. The document that formalized the new emphasis on the western hemisphere stipulates that Canada is committed to advancing democracy, economic integration, and security simultaneously. The purpose of this research is to challenge the official discourse by examining Canada's policy towards Colombia and Honduras. The Colombia case study focuses on the effects of economic integration on human rights and security. It argues that the text of the Canada-Colombia free trade agreement and the human rights impact assessments do not adequately address the risks posed by Canadian investments and that their shortcomings dilute Ottawa's commitment to human rights protection and conflict resolution. The Honduras case study is concerned with the impact of democratic deficits and insecurity on economic integration. It shows that the rightward shift that followed the 2009 *coup d'État* allowed the Canadian government to undertake bilateral free trade negotiations and take part in the reform of the Honduran mining code while democratic deficits and insecurity prevented the meaningful participation of the Honduran people in the economic integration process. I conclude that these two cases contradict the official discourse, as the goal of economic integration has been reached at the expense of the other objectives.

Keywords: Canadian foreign policy; Americas; Colombia; Honduras.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	vi
Liste des sigles et des abréviations.....	vii
Remerciements.....	ix
Introduction	1
Chapitre 1. Le Canada et les Amériques : de l'entrée dans le système interaméricain au réengagement	8
1.1. La politique étrangère canadienne à l'égard des Amériques (1990-2006).....	9
1.1.1. L'entrée du Canada dans le système interaméricain : le contexte régional.....	9
1.1.2. Les objectifs de la politique hémisphérique du Canada.....	10
1.2. Le réengagement du Canada dans les Amériques (2007-2014).....	14
1.2.1. Une nouvelle dynamique régionale.....	15
1.2.2. L'actualisation des objectifs dans le nouvel environnement régional.....	18
1.2.2.1. <i>La promotion de la démocratie</i>	18
1.2.2.2. <i>L'intégration économique</i>	20
1.2.2.3. <i>La sécurité</i>	24
Conclusion.....	28
Chapitre 2. L'intégration économique avec un pays en conflit : le cas de la Colombie	30
2.1. Le conflit armé colombien.....	30
2.1.1. Origine, acteurs et évolution.....	30
2.1.2. La politique de sécurité démocratique d'Álvaro Uribe.....	34
2.1.3. L'initiative de paix de Juan Manuel Santos.....	35
2.2. Les objectifs du réengagement du Canada.....	36
2.2.1. La promotion de la démocratie.....	37
2.2.2. L'intégration économique.....	39
2.2.3. La sécurité.....	42
2.2.4. La relation entre les objectifs.....	44

2.3. L'économie politique du conflit armé colombien	45
2.3.1. L'incidence des ressources naturelles sur le financement des groupes armés, les droits humains et les possibilités de réparation.....	46
2.3.2. L'industrie extractive canadienne et le conflit armé : trois scénarios.....	51
2.4. Les droits humains dans le texte de l'ALE Canada-Colombie.....	54
2.4.1. Le chapitre sur l'investissement.....	54
2.4.2. L'accord de coopération dans le domaine du travail.....	58
2.5. Les évaluations d'impact de l'ALE sur les droits humains.....	60
2.5.1. L'étude d'impact préalable qui n'a pas eu lieu.....	61
2.5.2. Les études <i>ex post</i> du gouvernement canadien.....	62
Conclusion.....	65
Chapitre 3. Le renversement de la démocratie en tant que préalable à l'intégration économique : le cas du Honduras.....	67
3.1. Le gouvernement de Manuel Zelaya.....	69
3.1.1. Les élections du 27 novembre 2005.....	69
3.1.2. Un virage à gauche modéré.....	70
3.1.3. La détérioration des relations économiques entre le Canada et le Honduras.....	72
3.1.4. Le coup d'État du 28 juin 2009.....	76
3.2. Le gouvernement <i>de facto</i> de Roberto Micheletti.....	79
3.2.1. Virage à droite, crise démocratique et accroissement de l'insécurité.....	79
3.2.2. Le rôle du Canada dans le processus de résolution de la crise démocratique.....	82
3.2.3. La position canadienne sur les élections du 29 novembre 2009.....	86
3.3. Le gouvernement de Porfirio Lobo Sosa.....	91
3.3.1. Consolidation du virage à droite sur fond de crise démocratique et d'insécurité	91
3.3.2. La réadmission du Honduras à l'OEA.....	94
3.3.3. La coopération en matière de sécurité.....	95
3.3.4. L'intégration économique entre le Canada et le Honduras.....	97
3.3.4.1. <i>L'ALE Canada-Honduras</i>	98
3.3.4.2. <i>Le rôle du Canada dans la réforme du code minier hondurien</i>	101
Conclusion.....	105

Conclusions.....	107
Bibliographie.....	116

Liste des tableaux

Tableau 1. Les ALE du Canada dans les Amériques.....	22
Tableau 2. Les relations Canada-Honduras en trois temps.....	68
Tableau 3. La diplomatie économique du Canada auprès du gouvernement Lobo.....	98
Tableau 4. Nombre annuel de décès d’environnementalistes et de défenseurs des droits fonciers au Honduras (2006-2013).....	102

Liste des sigles et des abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
ALBA	Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique
ALE	Accord de libre-échange
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
APIE	Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers
AUC	Autodéfenses unies de Colombie
CBC	<i>Canadian Broadcasting Corporation</i>
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CELAC	Communauté d'États latino-américains et caribéens
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CIDH	Commission interaméricaine des droits de l'homme
CIIT	Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes
CNRP	Comité national de résistance populaire du Honduras
COHA	<i>Council on Hemispheric Affairs</i>
EIDH	Étude d'impact sur les droits humains
ELN	Armée de libération nationale (Colombie)
FARC	Forces armées révolutionnaires de Colombie
FMI	Fonds monétaire international
FNRP	Front national de résistance populaire du Honduras
G\$	Milliards de dollars canadiens
GOPA	Groupe d'orientation politique pour les Amériques
GTMDHAL	<i>Grupo de Trabajo sobre Minería y Derechos Humanos en América Latina</i>
INS	L'Institut Nord-Sud
M\$	Millions de dollars canadiens
MAECD	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada
MERCOSUR	Marché commun du Sud
OEA	Organisation des États américains

OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PASC	Projet Accompagnement Solidarité Colombie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
UNASUR	Union des nations sud-américaines
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques

Remerciements

J'aimerais remercier les professeurs du département de science politique de l'Université de Montréal et plus particulièrement mon directeur de recherche, Jean-Philippe Thérien, pour sa disponibilité et son aide. Je suis reconnaissant d'avoir eu la chance de participer aux travaux du Centre d'études interaméricaines de l'Université Laval sur la diplomatie des sommets dans les Amériques. Je tiens par ailleurs à remercier les organisateurs de l'audience sur l'Amérique latine du Tribunal permanent des peuples sur l'industrie minière canadienne (en particulier Rocío Barba et Éva Mascolo-Fortin) de m'avoir permis de faire partie du sous-comité sur le Honduras. J'exprime aussi ma gratitude à Marc-André Anzueto, qui a pris le temps de lire certaines parties de cette recherche, et à Daniel Langmeier, qui a partagé avec moi ses connaissances sur le Honduras. Les lacunes et les erreurs restantes sont miennes. Enfin, je remercie le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour son soutien financier.

Introduction

Au mois de juillet 2007, le premier ministre du Canada a effectué une tournée régionale qui l'a amené en Colombie, au Chili, à la Barbade et à Haïti. Dans un discours prononcé aux côtés de la présidente chilienne Michelle Bachelet, Stephen Harper a déclaré que « la relance et l'élargissement de l'engagement politique et économique du Canada dans les Amériques » était « une priorité internationale essentielle » pour son gouvernement (Harper 2007c). Le premier ministre a précisé que le réengagement du Canada s'articulerait autour de trois objectifs :

1. Renforcer et promouvoir les valeurs fondamentales du Canada que sont la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit;
2. Bâtir des économies durables et robustes par l'élargissement du commerce et des investissements, de même qu'un engagement réciproque à multiplier les débouchés en faveur de tous les citoyens;
3. Faire face aux nouveaux défis que présente la sécurité, de même qu'aux catastrophes naturelles et aux pandémies (Harper 2007c).

Le document qui a formalisé officiellement le renouvellement du rôle du Canada dans la région a placé le réengagement sous le signe de la cohérence en traçant un lien entre les trois objectifs. Selon ce document, les objectifs se « renforcent mutuellement » et « le Canada s'est engagé à faire progresser concurremment » la démocratie, l'intégration économique et la sécurité (Gouvernement du Canada 2009, 6). Les membres du gouvernement ont fréquemment repris dans leurs discours l'idée d'un lien positif entre les trois axes de la politique (Lacroix 2012, 719; Randall 2010b, 7; Shamsie et Grinspun 2010, 173-4). L'objet de cette recherche consiste à analyser d'une manière critique la relation entre les priorités canadiennes en prêtant attention à deux cas spécifiques.

La Colombie et le Honduras, deux pays avec lesquels le Canada a renforcé ses relations bilatérales en concluant des accords de libre-échange (ALE), apparaissent d'emblée comme des anomalies ou des cas déviants par rapport au discours officiel. Le gouvernement Harper a affirmé à quelques reprises que la libéralisation des échanges et des investissements contribuerait à améliorer le respect des droits humains et la sécurité en Colombie (Harper 2008; Randall et Dowding 2008, 39). Toutefois, le projet d'ALE a suscité de vives critiques de la part des partis d'opposition à Ottawa, des organisations non gouvernementales et du milieu académique. Plusieurs intervenants ont fait valoir que l'accord risquait d'avoir une incidence négative sur les droits humains et la sécurité (Canada, CIIT 2008, 33-43 et 57-73; Healy et Katz 2008; Katz et Sreenivasan 2010), une préoccupation qui s'explique en grande partie par la teneur des investissements du Canada en Colombie. Les intérêts canadiens sont concentrés dans l'extraction des ressources naturelles, un secteur d'activité qui occupe une place importante dans les dynamiques actuelles du conflit armé. Le problème de l'incidence négative des opérations des sociétés extractives canadiennes sur la sécurité et les droits humains est généralisé en Amérique latine et se pose dans d'autres pays avec lesquels le Canada a conclu des ALE – le Pérou, par exemple (Francœur 2010; GTMDHAL 2014). Le cas colombien n'est pas unique sur ce plan, mais il n'en demeure pas moins que les risques liés à l'extraction des ressources naturelles en Colombie sont exacerbés en raison du conflit interne.

Alors que les débats sur l'ALE Canada-Colombie portent principalement sur l'impact de l'intégration économique sur les droits humains et la sécurité, c'est la relation inverse qui, dans le cas hondurien, nous incite à remettre en question le discours du réengagement. Tandis que la politique de réengagement affirme que l'intégration économique se conjugue avec le renforcement de la démocratie et de la sécurité, le Canada a entamé des négociations de libre-

échange bilatérales et a participé à la réforme du code minier hondurien dans la foulée du coup d'État du 28 juin 2009, un événement qui s'est traduit par une détérioration marquée du respect des droits humains et de la sécurité (Amnistie internationale 2009; Human Rights Watch 2010a). D'autres pays de la région avec lesquels le Canada a entrepris des négociations de libre-échange bilatérales présentent des déficits démocratiques importants (le Panama, par exemple), mais seul le Honduras a connu, dans les mois précédant le début du processus d'intégration économique, une crise de l'ampleur d'une rupture de l'ordre constitutionnel.

Question de recherche et hypothèse

L'identification de ces deux cas nous invite à reconsidérer la relation entre les objectifs énoncés par le Canada. La question centrale qui guide cette recherche est la suivante : dans quelle mesure la politique du Canada à l'égard de la Colombie et du Honduras contredit-elle l'engagement du gouvernement Harper à « faire progresser concurremment » la démocratie, l'intégration économique et la sécurité dans les Amériques? Cette interrogation a pour but de combler un manque dans la littérature sur la politique étrangère canadienne. Plusieurs études ont été consacrées au réengagement dans les Amériques (Anzueto 2014; Cooper 2012; Daudelin 2007; Cameron et Hecht 2008; Rochlin 2012; Shamsie et Grinspun 2010) de même qu'aux cas colombien (Aya Smitmans 2012; Gordon 2010; Randall et Dowding 2008; Roy Grégoire 2009) et hondurien (Cameron et Tockman 2010; 2012; Gordon et Webber 2011; 2013a; Shipley 2013b). En revanche, aucune recherche n'a encore analysé ces deux cas en prenant pour point de départ l'articulation entre les objectifs énoncés dans le contexte du réengagement. Cette question est également pertinente en ce qu'elle s'inscrit dans les débats qui ont cours dans le champ de l'économie politique internationale. En effet, il n'existe pas de consensus à savoir si (et à quelles conditions) l'intégration économique renforce la démocratie

et le respect des droits humains. De même, la relation entre l'intégration économique et la sécurité fait l'objet de conclusions divergentes (Conteh-Morgan 2002; Eichengreen et Leblang 2008; Fukuda-Parr 2003).

Nous avançons l'hypothèse que la politique du gouvernement Harper à l'égard de la Colombie et du Honduras contredit le discours officiel dans la mesure où les objectifs économiques ont été atteints aux dépens de la démocratie, des droits humains et de la sécurité. Plus précisément, nous voulons démontrer que, dans le cas colombien, le gouvernement canadien n'a pas adopté de mesures suffisantes afin de pallier les risques en matière de droits humains et de sécurité associés à l'intégration économique. Dans le cas hondurien, nous voulons montrer que le virage à droite qui a suivi le renversement du président Zelaya a créé une fenêtre d'opportunité politique que le Canada a saisie afin de relancer le processus d'intégration économique et que les déficits démocratiques et l'insécurité durant la période post-coup d'État ont empêché la population hondurienne de se prononcer d'une manière significative sur ce processus.

Méthodologie

Le mémoire est bâti à partir de deux études de cas. Nous retenons cette méthode parce qu'elle permet de « reconnaître et de comprendre » en quoi un cas « diffère de ce qui est normal ou attendu » (Thomas 2010, 580). Les cas colombien et hondurien diffèrent du discours gouvernemental pour des raisons qui leur sont propres et l'étude de cas offre la latitude nécessaire pour tenir compte de leurs particularités. Étant donné que la relation étudiée dans les deux cas n'est pas la même, cette recherche ne comporte pas de dimension comparative permettant de tirer des généralisations. Nous n'entendons pas démontrer que l'objectif de

l'intégration économique a été atteinte aux dépens de la démocratie, des droits humains et de la sécurité dans l'ensemble de la politique extérieure du Canada à l'égard des Amériques, mais plutôt que l'engagement du Canada à faire progresser concurremment les trois objectifs est démenti par les cas spécifiques de la Colombie et du Honduras. Nous avons sélectionné ces cas parce qu'ils présentaient de prime abord les écarts les plus importants par rapport au discours gouvernemental. Ils ne sont donc pas représentatifs d'un plus grand ensemble (George et Bennett 2005, 30-2).

L'étude de cas sur la Colombie prête une attention particulière à l'incidence des ressources naturelles sur le conflit armé et aux scénarios selon lesquels des sociétés canadiennes risquent d'être liées aux dynamiques de conflit et aux violations des droits de la personne. Elle examine également certaines dispositions de l'ALE susceptibles d'avoir une incidence sur les droits humains ainsi que les évaluations d'impact réalisées par le gouvernement canadien. Plusieurs éléments (dont l'absence d'obligations en matière de droits humains dans le texte de l'ALE, le refus du gouvernement de réaliser une étude d'impact sur les droits humains avant l'entrée en vigueur de l'ALE, ou encore l'exclusion de l'analyse des investissements dans les études d'impact réalisées depuis l'entrée en vigueur de l'accord) sont relevés afin de remettre en cause la contribution de l'intégration économique au respect des droits humains et à l'amélioration de la sécurité. La nature des risques liés à l'industrie extractive canadienne de même que l'absence de mesures adéquates pour pallier les impacts potentiellement négatifs de l'intégration économique nous permettent de conclure que l'appui du Canada à la résolution du conflit et les ressources investies afin d'améliorer le respect des droits humains et la sécurité en Colombie sont compromis.

L'étude de cas sur le Honduras se penche sur l'incidence des déficits démocratiques et de l'insécurité sur l'intégration économique. Elle suit une progression chronologique décrivant l'évolution des relations canado-honduriennes en fonction des changements qui ont marqué la scène politique nationale du Honduras, en particulier la détérioration du respect des droits humains et de la sécurité durant la période post-coup d'État. Le déclenchement des négociations de libre-échange bilatérales et la participation du Canada à la réforme du code minier hondurien s'inscrivent dans le cadre du rapprochement qui a suivi l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Porfirio Lobo Sosa dans le sillage du coup d'État de 2009. Nous concluons que les objectifs économiques ont été atteints aux dépens des autres objectifs étant donné que le gouvernement canadien a manqué à ses responsabilités en matière de protection collective de la démocratie, que le gouvernement Lobo n'a pas été porté au pouvoir à la suite d'élections libres et que la répression et l'insécurité ont fait obstacle à la participation politique pendant le processus d'intégration économique.

Organisation du mémoire

Le mémoire est divisé en trois chapitres. Le premier porte sur l'évolution de la politique du Canada à l'égard des Amériques en fonction des changements qui ont marqué la région depuis les vingt-cinq dernières années. La première section aborde le contexte de l'adhésion du Canada au système interaméricain en 1990 et décrit les objectifs de la politique hémisphérique du Canada entre 1990 et 2006. La seconde section montre en quoi les virages à gauche en Amérique latine ont changé l'environnement régional et comment les objectifs du Canada ont été actualisés entre 2007 et 2014. Ce survol historique permet de faire ressortir des changements relatifs à chacun des objectifs qui serviront l'analyse des cas colombien et hondurien.

Le deuxième chapitre porte sur le cas colombien et se divise en cinq sections. La première présente un bref portrait du conflit armé colombien et des événements récents en ce qui concerne le processus de paix. La deuxième décrit le rôle du Canada en rapport avec les trois objectifs du réengagement. Les trois sections subséquentes s'attardent à l'impact de l'intégration économique sur les droits humains et la sécurité en étudiant successivement l'impact de l'exploitation des ressources naturelles et des sociétés extractives canadiennes sur le conflit interne colombien, les dispositions sur l'investissement et le travail de l'ALE Canada-Colombie et les évaluations d'impact réalisées par le gouvernement du Canada.

Le troisième chapitre porte sur le cas hondurien et se divise en trois sections. Il retrace l'origine du processus d'intégration économique entre le Canada et le Honduras en étudiant la succession des événements qui ont marqué la scène politique nationale hondurienne durant la période du réengagement canadien. Trois moments-clés (l'élection de Manuel Zelaya, le coup d'État du 28 juin 2009 et l'élection de Porfirio Lobo) délimitant trois séquences (le virage à gauche du gouvernement Zelaya, le virage à droite du gouvernement *de facto* de Roberto Micheletti et la consolidation du virage à droite sous le gouvernement de Porfirio Lobo) servent de structure au chapitre.

Le mémoire se termine par un retour sur la relation entre les objectifs de la politique hémisphérique du Canada, les changements qui ont marqué ces objectifs et la manière dont ces changements se manifestent dans les cas colombien et hondurien. Nous revenons également sur certaines limites du mémoire et explorons quelques voies de recherches futures.

Chapitre 1. Le Canada et les Amériques : de l'entrée dans le système interaméricain au réengagement

Ce chapitre décrit l'évolution des objectifs de la politique étrangère du Canada à l'égard des Amériques en fonction des changements politiques et économiques qui ont marqué l'hémisphère occidental depuis les vingt-cinq dernières années. Le Canada a commencé à jouer pleinement son rôle dans le système interaméricain en 1990 en s'appuyant sur la conviction que les transitions démocratiques et les réformes de marché raviveraient la coopération régionale. Entre 1990 et 2006, le Canada a participé activement à la construction du régime interaméricain de promotion et de protection de la démocratie, aux négociations de libre-échange multilatérales et à la redéfinition des enjeux de sécurité dans la région. Cependant, les virages à gauche du tournant du 21^e siècle ont changé l'environnement régional. Nous voulons comprendre comment les trois objectifs de la politique étrangère canadienne ont été actualisés dans ce nouvel environnement à compter du réengagement de 2007. Cette démarche permettra de déceler des éléments qui serviront de points de repère dans l'analyse des cas colombien et hondurien.

Le chapitre est divisé en deux sections. La première présente un aperçu du contexte de l'entrée du Canada dans le système interaméricain et des trois objectifs qui ont guidé le rôle du Canada dans les Amériques entre 1990 et 2006. La deuxième aborde plus longuement les changements dans la dynamique régionale qui ont précédé le réengagement de 2007 et l'actualisation des objectifs du Canada au cours de la période 2007-2014.

1.1. La politique étrangère canadienne à l'égard des Amériques (1990-2006)

1.1.1. L'entrée du Canada dans le système interaméricain : le contexte régional

Le 8 janvier 1990, le Canada a adhéré à l'Organisation des États américains (OEA). Cette décision mémorable du gouvernement progressiste-conservateur de Brian Mulroney a fait savoir à la communauté interaméricaine qu'après des décennies d'ambivalence, le Canada était prêt à jouer un rôle plus important dans la région. Les gouvernements précédents avaient refusé d'adhérer pleinement à l'OEA afin d'éviter de prendre part aux conflits entre les États-Unis et d'autres acteurs de la région. Pendant la guerre froide, l'organisation était perçue à Ottawa comme le véhicule de la croisade des États-Unis contre le communisme. Les bouleversements de la fin de la guerre froide ont permis d'entrevoir une nouvelle ère de coopération (McKenna 1995, chap. 6; Rochlin 1994, chap. 10).

L'entrée du Canada dans le système interaméricain reposait sur un constat énoncé explicitement par Joe Clark, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à savoir que l'Amérique latine se démocratisait en même temps qu'elle se tournait vers les réformes de marché (Cameron et Hecht 2008, 11-2). D'une part, les transitions politiques des années 1980 ont mis un terme aux régimes autoritaires et ont fait place à des gouvernements civils élus. D'autre part, la crise de la dette des années 1980 a contraint les États latino-américains à abandonner le modèle de développement par substitution des importations et à se conformer aux prescriptions des institutions financières internationales sises à Washington. Les politiques néolibérales qui ont remplacé l'ancien modèle de développement se caractérisent par la discipline fiscale, la libéralisation du commerce, l'ouverture aux investissements directs étrangers, la privatisation, la déréglementation et le renforcement des droits de propriété (Ducatenzeiler et Itzcovitz 2011, 124; Macdonald et Ruckert 2009, 3).

Vue d'Ottawa, la jonction de la libéralisation politique avec les réformes de marché portait la promesse de rendre les relations interaméricaines plus harmonieuses (Cameron et Hecht 2008, 11-2; McKenna 1995, 142-3). De fait, plusieurs chercheurs ont constaté que la « convergence de transitions historiques vers la démocratie » et le néolibéralisme a donné une impulsion nouvelle à la coopération interaméricaine (Piccone 2012, 5; voir aussi : Corrales et Feinberg 1999, 26; Lowenthal 2009, 4). Moribonde pendant la plus grande partie de la guerre froide, l'OEA a connu un regain de dynamisme. La création (à l'initiative des États-Unis) du Sommet des Amériques en 1994 illustre également la nouvelle cohésion régionale des années 1990. Le gouvernement Mulroney a inscrit son action au sein des institutions interaméricaines autour de trois objectifs repris par les gouvernements libéraux de Jean Chrétien et de Paul Martin : la promotion de la démocratie, la prospérité économique et la sécurité.

1.1.2. Les objectifs de la politique hémisphérique du Canada

Dès son adhésion à l'OEA, le Canada a participé activement à l'élaboration des règles du régime interaméricain de promotion et de défense de la démocratie. La construction de ce régime a culminé au tournant du 21^e siècle avec l'adoption de la « clause démocratique » lors du Sommet des Amériques à Québec (2001). Cette réalisation a précédé de quelques mois l'adoption de la Charte démocratique interaméricaine, un document qui contient une définition commune de la démocratie représentative¹ et qui a formalisé et renforcé le rôle de l'OEA en matière de prévention et de résolution des crises démocratiques (Fabry 2009, 109-12; Thérien, Mace et Roberge 2004, 21-2). Le bilan des efforts de protection collective de la démocratie

¹ Selon l'article trois de la Charte, au « nombre des composantes essentielles de la démocratie représentative figurent, entre autres, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'accès au pouvoir et son exercice assujetti à l'État de droit, la tenue d'élections périodiques, libres, justes et basées sur le suffrage universel et secret, à titre d'expression de la souveraineté populaire, le régime plural de partis et d'organisations politiques, ainsi que la séparation et l'indépendance des pouvoirs publics » (OEA S. d., Art. 3 et 4).

s'avère toutefois mitigé (Cameron et Hecht 2008, 13; Fabry 2009, 114-23). Le Canada a joué un rôle généralement constructif au cours des différentes altérations et interruptions démocratiques dans la région, mais il existe des exceptions notables. Par exemple, la participation du gouvernement de Paul Martin au renversement du président haïtien Jean-Bertrand Aristide aux côtés de la France et des États-Unis a entaché la réputation du pays en tant que défenseur de l'ordre constitutionnel dans la région (Shamsie et Grinspun 2010, 184; Engler et Fenton 2005).

Outre l'élaboration des normes qui ont mené à l'adoption de la Charte démocratique interaméricaine, le Canada a participé activement à la création de l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'OEA, une institution dont le travail porte notamment sur la surveillance et l'organisation des élections. Incidemment, le gouvernement canadien a souvent été critiqué en raison de l'étroitesse de la définition de la démocratie qui animait son action dans les Amériques. Fondée sur « la tenue d'élections libres et une compétition ouverte entre les partis politiques », celle-ci « ne laisse que peu de place à la prise en compte des droits économiques et sociaux » (Thérien, Mace et Roberge 2004, 25). Il existe au sein des agences gouvernementales une tradition de promotion de la démocratie reposant sur l'ensemble des droits humains, mais celle-ci a fréquemment été subordonnée à des objectifs économiques. Cette tension a par exemple marqué le travail de l'ACDI, qui a soutenu les réformes de marché dans la région tout en appuyant financièrement des ONG critiques à l'égard de l'impact de ces réformes sur les droits économiques et sociaux (Burrton 2011, 402-6).

Le second objectif de la politique du Canada à l'égard des Amériques s'est articulé autour de la libéralisation des échanges et des investissements. Après le libre-échange avec les

États-Unis (1989) et l'ALENA (1994), le Canada s'est tourné vers la création d'une zone de libre-échange recouvrant l'ensemble de l'hémisphère occidental. Lors du premier Sommet des Amériques à Miami (1994), les 34 gouvernements de la région² ont convenu d'entamer en 1998 les négociations en vue de la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), une tentative ambitieuse de consolider les politiques néolibérales en les transformant en règles pratiquement irréversibles. Ce projet, qui a longtemps dominé l'ordre du jour du processus du Sommet des Amériques, a suscité une large adhésion au cours des premières années de la période post-guerre froide, car il existait parmi les gouvernements de la région un certain consensus en matière de politique économique et une ouverture nouvelle à l'endroit des initiatives états-uniennes (Tussie 2011, 25-6). Le gouvernement canadien s'est fait l'un des plus ardents promoteurs de la ZLEA afin d'éviter de se retrouver devant un scénario dans lequel les États-Unis multiplieraient les ALE bilatéraux, tandis que le Canada, un partenaire moins attrayant pour les États latino-américains, resterait isolé dans l'espace nord-américain (Daudelin 2007, 17; Mace, Thérien et Roberge 2004, 26 et 30).

Après l'enthousiasme des années 1990, le projet de ZLEA a commencé à montrer des signes de ralentissement en raison notamment des virages à gauche empruntés par plusieurs pays et de la contestation du néolibéralisme dans la région. En 2005, le Sommet des Amériques à Mar del Plata a « définitivement enterré » le projet de libre-échange hémisphérique en mettant en évidence « les grandes différences idéologiques, politiques et stratégiques » entre les États-Unis, le Venezuela, le Brésil et l'Argentine (Bárcena 2009, 158; voir aussi : Knight 2014, 62-6). Perçue comme un échec retentissant à Ottawa, la fin de la

² Au moment d'écrire ces lignes, Cuba ne faisait toujours pas partie du Sommet des Amériques.

ZLEA a plongé la politique hémisphérique du Canada dans la confusion jusqu'au réengagement de 2007 (Mace et Thérien 2012, 572).

L'entrée du Canada dans le système interaméricain a été suivie par une phase de redéfinition des problèmes de sécurité. Au cours de la période post-guerre froide, les préoccupations suscitées par les menaces liées aux conflits interétatiques se sont estompées et ont fait davantage de place aux menaces dites non traditionnelles (Randall 2010b, 5-6). Les efforts de redéfinition des enjeux de sécurité ont mené à l'élaboration de deux concepts endossés par l'OEA : la sécurité coopérative (centrée sur la prévention des conflits) et la sécurité multidimensionnelle (centrée sur les menaces non traditionnelles). Le premier concept a guidé le rôle du Canada en matière de maintien de la paix, de coopération militaire et de lutte contre le trafic de drogue. À travers le second concept, le Canada a été appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans la lutte contre la criminalité transnationale, le terrorisme et les pandémies (Mace, Thérien et Gagné 2012, 608-19).

Le gouvernement canadien a apporté une contribution significative à la redéfinition des enjeux de sécurité dans la région. Inspiré par le rapport du PNUD publié en 1994, le gouvernement libéral de Jean Chrétien a fait de la sécurité humaine un objectif central de sa politique étrangère à compter de la seconde moitié des années 1990. Ce concept élaboré par l'ONU a mis l'individu (plutôt que l'État) au centre des questions de sécurité (Hristoulas 2006, 320-1). Pour le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy (1996-2000), principal promoteur du concept, « la sécurité humaine signifie la protection des individus contre les menaces, qu'elles s'accompagnent ou non de violence. Il s'agit d'une situation, ou d'un état, se caractérisant par l'absence d'atteintes aux droits fondamentaux des personnes, à leur

sécurité, voire à leur vie » (Axworthy 1999, 337). Cette nouvelle définition a amené le gouvernement canadien à faire sienne l'idée onusienne d'interdépendance entre les droits humains, le développement et la sécurité (Bosold 2007, 184). Les officiels canadiens ont reconnu que les violations des droits humains et les atteintes à la démocratie faisaient partie intégrante des problèmes de sécurité et que l'insécurité représentait un obstacle à la prospérité économique dans les Amériques (Hristoulas 2006, 322-5; Klepak 2012, 39-40). Comme nous le verrons dans la section suivante, le gouvernement Harper s'est dissocié du concept de sécurité humaine, mais son discours a tout de même perpétué la notion d'interdépendance entre les trois objectifs de la politique étrangère canadienne à l'égard des Amériques.

1.2. Le réengagement du Canada dans les Amériques (2007-2014)

Les facteurs qui sous-tendaient le fonctionnement relativement harmonieux de la coopération interaméricaine jusqu'au début des années 2000 ont été profondément modifiés au cours de la décennie suivante. L'arrivée au pouvoir de plusieurs gouvernements de gauche au tournant du 21^e siècle a changé l'environnement régional. Premièrement, certains gouvernements ont délaissé la démocratie représentative définie dans la Charte démocratique interaméricaine au profit de formes démocratiques plus participatives. Deuxièmement, plusieurs pays se sont éloignés, à des degrés variables, du néolibéralisme. Troisièmement, les gouvernements de gauche ont donné une impulsion nouvelle à l'intégration régionale en Amérique latine, ce qui a provoqué un certain déclin de l'OEA et du Sommet des Amériques. Après un survol de ces changements, nous verrons de quelle manière les objectifs de la politique étrangère canadienne ont été actualisés dans le nouvel environnement régional.

1.2.1. Une nouvelle dynamique régionale

Depuis la fin des années 1990, une vague de victoires électorales a porté au pouvoir des gouvernements progressistes au niveau national en Amérique latine³. Ces virages à gauche résultent en grande partie de la crise de légitimité du néolibéralisme. Dans plusieurs pays, des mouvements sociaux animés par la lutte contre la pauvreté et les inégalités engendrées par les réformes de marché ont contribué à faire élire des gouvernements rejetant à différents degrés les prescriptions économiques des années 1980 et 1990 (Petras et Veltmeyer 2011, chap. 6). La réduction des inégalités sociales au moyen de l'intervention étatique est un objectif partagé par l'ensemble des « nouvelles gauches latino-américaines », mais celles-ci affichent des différences importantes en ce qui concerne leurs formes démocratiques et leurs politiques économiques (Ducantzeiler et Itzcovitz 2011, 123-6).

Alors que le Chili et l'Uruguay continuent d'adhérer à la démocratie représentative, le Venezuela, la Bolivie et l'Équateur ont réformé profondément leurs systèmes politiques et ont emprunté une « direction post-libérale » (Legler 2012, 600). Les gouvernements d'Hugo Chávez, d'Evo Morales et de Rafael Correa ont créé des assemblées constituantes afin de refonder les institutions sur une base plus participative et inclusive. L'alternative participative a mis « la citoyenneté démocratique et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au centre de l'ordre du jour » et a permis de stimuler la participation politique de groupes sociaux auparavant marginalisés (Legler 2011, 118). En même temps, les réformes constitutionnelles ont marqué un éloignement du modèle de démocratie représentative contenu dans la Charte démocratique interaméricaine, car elles ont eu pour effet de renforcer le pouvoir exécutif aux

³ Cette vague a emporté le Venezuela (1999), le Brésil (2002), l'Argentine (2003), l'Uruguay (2004), le Chili (2005), la Bolivie (2006), le Nicaragua (2006), l'Équateur (2006), le Honduras (2006), le Paraguay (2008) et le Salvador (2009) (Petras et Veltmeyer 2011, 146).

dépens des branches législative et judiciaire. De plus, les relations entre le gouvernement et l'opposition sont devenues plus conflictuelles (Cameron et Hecht 2008, 19; Ellner 2012, 100).

Les virages à gauche se sont également traduits par un éloignement variable des politiques économiques des années 1980 et 1990. Laura Macdonald et Arne Ruckert soulignent que les Amériques sont entrées dans une ère « post-néolibérale » caractérisée par « une plus grande volonté de recourir à l'État pour stimuler l'économie et corriger les échecs du marché; l'approfondissement de la démocratie; l'utilisation des institutions étatiques pour diminuer les inégalités sociales à travers des mesures de redistribution; et la renationalisation de certains secteurs de l'économie » (Macdonald et Ruckert 2009, 7). À l'image de l'évolution des formes démocratiques, les politiques économiques des gouvernements issus des virages à gauche sont loin d'être uniformes. Au Chili et en Uruguay, la gauche s'est attaquée aux inégalités « à l'intérieur d'une économie décidément orientée vers le marché ». D'autres gouvernements (au Brésil, par exemple) ont préservé les réformes de marché en y adjoignant des politiques de redistribution plus importantes. Des changements plus radicaux ont eu lieu au Venezuela, en Bolivie et en Équateur, la libéralisation étant arrêtée et inversée dans plusieurs pans de l'économie (Flores-Macías 2012, 3-4).

Ces changements ont eu un impact notable sur la dynamique des relations interaméricaines. Les gouvernements qui se sont le plus éloignés de la démocratie représentative et du néolibéralisme se sont en même temps détournés des institutions régionales établies. D'une part, la consolidation du régime de promotion de la démocratie de l'OEA (centré sur la démocratie représentative) a été freinée par le défi participatif posé par le Venezuela, la Bolivie et l'Équateur (Legler 2011). D'autre part, ces gouvernements se sont

investis au sein de nouvelles institutions régionales qui s'inscrivent à contre-courant du projet d'intégration économique hémisphérique dominé par les États-Unis. Créée en 2004 à l'initiative du Venezuela, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA)⁴ se voulait l'antithèse du néolibéralisme incarné par la ZLEA (Altmann 2011, 204). En effet, le principe directeur de l'ALBA consiste à subordonner les règles de commerce et d'investissement aux besoins des pays membres en matière de politiques sociales (Grinspun et Mills 2012, 77; voir aussi : Kellogg 2007, 200-1).

La création d'autres institutions régionales participe de la volonté de plusieurs gouvernements d'accroître leur autonomie par rapport aux États-Unis et de renforcer la coopération à l'échelle latino-américaine plutôt qu'à l'échelle hémisphérique. Fondée en 2008, l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) permet au Brésil de rivaliser d'influence avec les États-Unis en Amérique du Sud. Et la Communauté d'États latino-américains et caribéens (CELAC) fondée en 2011 réunit l'ensemble des pays de la région, à l'exception du Canada et des États-Unis (Cooper 2012, 695; Inter-American Dialogue 2012, 4). Les présidents vénézuélien, bolivien, équatorien et nicaraguayen ont exprimé le souhait que la CELAC remplace à terme l'OEA (Aparicio-Otero 2012, 94). La plupart des États de la région ne remettent pas en question l'existence de l'OEA et envisagent plutôt la CELAC comme un complément. Il n'en demeure pas moins que la prolifération de nouvelles institutions régionales a compromis le regain de dynamisme dont avait bénéficié l'OEA au début des années 1990. Quant au Sommet des Amériques, le processus n'a pu se renouveler autour d'un autre projet d'envergure depuis l'échec de la ZLEA (Daudelin 2007, 3 et 17).

⁴ L'ALBA compte parmi ses principaux membres le Venezuela, Cuba, la Bolivie, l'Équateur, le Nicaragua et la République Dominicaine (Tussie 2011, 35).

1.2.2. L'actualisation des objectifs dans le nouvel environnement régional

Le renouvellement de l'engagement du Canada dans les Amériques annoncé en 2007 s'inscrit dans une conjoncture régionale très différente de celle qui prévalait lors de l'entrée du Canada dans le système interaméricain. La politique des conservateurs de Stephen Harper se situe à première vue dans la continuité dans la mesure où elle reprend les trois objectifs définis en 1990. Néanmoins, il existe des changements attribuables en partie aux virages à gauche dans la région.

1.2.2.1. La promotion de la démocratie

La promotion de la démocratie a occupé une place importante dans le discours du réengagement. Le ministre du Commerce international, David Emerson, a déclaré en 2007 que le Canada approfondirait ses relations économiques avec les pays de la région qui sont compatibles avec « nos valeurs fondamentales et notre approche démocratique » (cité dans : Healy et Katz 2008, iv-v). De même, le document qui a officialisé le réengagement en 2009 indique que l'amélioration des relations bilatérales repose sur la promotion de « valeurs communes ». Le gouvernement s'est ainsi donné pour objectif de « renforcer davantage les institutions, les pratiques et les principes démocratiques qui défendent la liberté, les droits de la personne et la primauté du droit » (Gouvernement du Canada 2009, 6 et 8). La politique de réengagement insiste entre autres sur le mandat que la Charte démocratique interaméricaine confère aux États membres de l'OEA en matière de promotion et de défense de la démocratie (Gouvernement du Canada 2009, 8). L'évocation de la Charte n'est évidemment pas neutre, car plusieurs gouvernements latino-américains prônent un modèle démocratique plus participatif et font preuve de méfiance envers les institutions interaméricaines.

Le Canada a entretenu de bonnes relations avec les gouvernements de gauche qui sont restés fidèles à la démocratie représentative et à l'économie de marché comme le Chili de Michelle Bachelet. En revanche, les relations sont devenues plus tendues avec les principaux membres de l'ALBA. Lors de la tournée régionale de l'été 2007, le premier ministre s'en est pris à ceux qui « souhaitent revenir au syndrome du nationalisme économique, de l'autoritarisme politique et de la lutte des classes » (Stephen Harper cité dans : Rochlin 2012, 13). À l'instar de Washington, Ottawa n'a pas caché son opposition envers le gouvernement vénézuélien. Les déclarations du premier ministre dépeignant l'ancien président Hugo Chávez comme un dictateur témoignent selon Jean-Michel Lacroix (2012, 714) d'une volonté de « bloquer » le virage à gauche dans la région. Alors que les déficits démocratiques au Venezuela font l'objet de critiques acerbes de la part du gouvernement Harper, les problèmes criants dans les pays gouvernés à droite comme la Colombie sont minimisés (Burron 2011, 411; 2012, 57; Rochlin 2012, 13).

Cette volonté de bloquer le virage à gauche (tel qu'il s'est concrétisé chez certains membres de l'ALBA, du moins) est perceptible dans l'utilisation de l'aide canadienne en matière de promotion de la démocratie. L'Institut Nord-Sud a observé que l'aide était orientée vers le renforcement des mécanismes de reddition de comptes et des contre-pouvoirs auxquels doivent faire face les gouvernements de la région afin de freiner les « exécutifs populistes » qui tentent de réformer les politiques néolibérales des années 1980 et 1990 (INS 2013, 3). Neil Burron (2011; 2012) a démontré dans le même sens que la promotion de la démocratie sous le gouvernement Harper est davantage subordonnée à des objectifs économiques : il s'agit d'un moyen de promouvoir le libre marché et de critiquer les gouvernements qui s'en éloignent. Cette instrumentalisation de la promotion de la démocratie s'est accompagnée d'un déclin de

l'approche centrée sur les droits de la personne préconisée dans les milieux gouvernemental et non gouvernemental :

[...] the independence of Canada's main arm's-length democracy agency, Rights and Democracy, has come under attack, while many progressive nongovernmental organizations involved in supporting democracy have seen their funding cut. Such developments threaten what remains of Canada's rights-based approach to democratic development with its expansive view of citizenship and focus on empowering grassroots organizations (Burron 2011, 392).

L'organisme Droits et Démocratie a finalement été aboli dans des circonstances troubles en 2012. Le Bureau de la gouvernance démocratique qui avait été créé à l'ACDI en 2007 a aussi été aboli. L'ACDI a elle-même été dissoute en 2013 en vue d'être fusionnée au MAECI (devenu depuis le MAECD). Dans le même temps, des ONG actives dans les Amériques sur le plan de la promotion de la démocratie et des droits humains comme KAIROS et le Conseil canadien pour la coopération internationale ont vu leur financement diminuer (Burron 2011, 413-5; Legler 2012, 594-5; Schmitz 2013).

En résumé, la promotion de la démocratie demeure un objectif formel de la politique étrangère canadienne à l'égard des Amériques, mais des changements témoignent de l'antagonisme du gouvernement Harper à l'égard des gouvernements de gauche appartenant à l'ALBA et de la subordination de la promotion de la démocratie à la libéralisation des échanges et des investissements, la priorité centrale du réengagement.

1.2.2.2. L'intégration économique

Le deuxième objectif consiste à « bâtir des économies dynamiques et en expansion » et à « promouvoir des investissements et un libre marché responsables favorisant de nouvelles possibilités et la création d'emplois » (Gouvernement du Canada 2009, 11). Tandis que

plusieurs gouvernements latino-américains se détournent de l'intégration économique avec l'Amérique du Nord et privilégient la coopération Sud-Sud, le Canada demeure résolument tourné vers la libéralisation des échanges et des investissements.

Étonnamment, le gouvernement Harper a tenté de définir le Canada comme le porteur d'une troisième voie en matière de développement. En 2007, le premier ministre a déclaré vouloir changer « la perception selon laquelle il n'existe que deux modèles de développement, l'un centré sur la justice sociale, l'autre sur la libéralisation économique ». « Le choix qui s'offre à l'Amérique latine et aux Caraïbes, a-t-il déclaré à une autre occasion, n'est pas simplement entre le capitalisme sans entrave et le socialisme de la guerre froide », car le modèle canadien propose une « voie moyenne » réunissant « institutions démocratiques, libre marché et égalité sociale » (cité dans : Cameron et Hecht 2008, 16-7). En dépit de ce positionnement médian, le Canada a trouvé ses principaux alliés parmi les dirigeants de droite de la région et a critiqué ouvertement les gouvernements hostiles aux prescriptions néolibérales. En se rapprochant des pays libre-échangistes et en dénigrant simultanément l'ALBA, le gouvernement conservateur a rendu son concept de troisième voie de plus en plus équivoque et a plutôt contribué à exacerber la polarisation régionale entre la gauche et la droite (Cameron et Tockman 2012, 92-3; Grinspun et Mills 2012, 71).

Depuis l'échec de la ZLEA, Ottawa s'est tourné comme Washington vers une stratégie bilatérale de libéralisation des échanges et des investissements et a entamé des négociations multilatérales à plus petite échelle. Quatre nouveaux ALE bilatéraux sont entrés en vigueur depuis le réengagement et des négociations multilatérales se poursuivent avec plusieurs groupes sous-régionaux (voir tableau 1). Ces ALE s'ajoutent à dix accords sur la promotion et

la protection des investissements étrangers (APIE) datant pour la plupart des années 1990. Les APIE comportent des clauses comparables à celles contenues dans le chapitre sur l'investissement des ALE. Ces deux types d'accords forment un « puissant système de protection des intérêts et des taux de profit » des industries bancaire et minière et des investissements dans les services publics privatisés qui comptent pour le plus gros des intérêts du Canada dans la région (INS 2013, 46).

Tableau 1. Les ALE du Canada dans les Amériques

Statut	Accords
En vigueur	<ul style="list-style-type: none"> - Canada-Honduras (2014) - Canada-Panama (2013) - Canada-Colombie (2011) - Canada-Pérou (2009) - Canada-Costa Rica (2002) - Canada-Chili (1997) - ALENA (1994)
Négociations en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation de l'ALE Canada-Costa Rica (2011-) - Canada-Marché commun des Caraïbes (2007-) - Canada-République dominicaine (2007-) - Canada-Guatemala, Nicaragua et El Salvador (anciennement Canada-CA4) (2001-)
Discussions préliminaires	<ul style="list-style-type: none"> - Relations commerciales Canada-MERCOSUR (2011-)

Source : Canada, MAECD 2013f.

La multiplication des négociations de libre-échange témoigne de la croissance des intérêts du Canada en Amérique latine et dans les Caraïbes depuis les années 1990 et durant l'actuelle période de réengagement. En 2012, les investissements canadiens s'élevaient à 137,2 G\$ comparativement à 86,2 G\$ en 2006. Les échanges commerciaux bilatéraux sont passés de 39 G\$ à 56 G\$ entre 2006 et 2012. L'Amérique latine et les Caraïbes reçoivent une

proportion grandissante de l'investissement étranger total du Canada (17,3 % en 2006 contre 20,1 % en 2012). De même, les échanges avec les pays de la région représentent une part croissante du commerce international du Canada (4,7 % en 2006 contre 6,2 % en 2012) (INS S. d. a; b). Bien que les flux d'investissements demeurent dirigés en grande proportion vers les paradis fiscaux des Caraïbes, la croissance des investissements « réels » dans l'extraction des ressources naturelles a été particulièrement significative (INS 2013, 44-5). L'Amérique latine est la destination la plus importante des investissements canadiens dans le secteur minier et les sociétés canadiennes contrôlent approximativement les deux tiers des projets miniers dans la région (Blackwood et Stewart 2012, 224; Mace et Thérien 2012, 572). La prépondérance des sociétés canadiennes dans la région et à l'échelle globale repose sur différentes formes de soutien étatique. Il s'agit notamment de la participation de l'ACDI et de la diplomatie canadienne à la réforme des codes miniers, du rôle des ambassades dans la neutralisation des conflits locaux entourant des projets d'exploration et d'exploitation et de différentes formes d'aide financière aux entreprises (Blackwood et Stewart 2012, 219; Deneault et Sacher 2012; Mines Alerte 2013a).

Ces mesures précèdent l'arrivée au pouvoir des conservateurs, mais l'appui à l'industrie extractive s'est taillé une place encore plus importante dans la politique étrangère canadienne depuis 2006. Lors du Sommet des Amériques à Carthagène, le premier ministre a déclaré que « les investissements canadiens dans le secteur minier augmenteront partout dans les Amériques [...] ce qui est, par conséquent, une priorité pour notre gouvernement » (Stephen Harper cité dans : Anzueto 2014, 56). Actuellement, l'aide au développement officielle converge avec l'exploitation minière à grande échelle. Dans le cadre du Plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide adopté en 2009, le gouvernement a annoncé que 80 % de l'aide

bilatérale serait dirigée vers vingt pays désignés prioritaires. Cette décision s'est traduite par une diminution de l'aide aux pays africains les plus pauvres au profit de pays latino-américains avec lesquels le Canada entretient des relations économiques plus importantes, notamment dans le secteur de l'extraction des ressources naturelles (le Honduras, la Colombie, le Pérou et la Bolivie). En outre, la ministre de la Coopération internationale, Bev Oda, a annoncé en 2011 que l'ACDI octroierait 26,7 M\$ à des projets de « réduction de la pauvreté » sous forme de partenariats entre des ONG et des entreprises minières canadiennes (Blackwood et Stewart 2012, 222; INS 2013, 8 et 13-4). La promotion de l'industrie extractive en tant que stratégie de développement est éminemment controversée en raison du lourd bilan des sociétés minières canadiennes en matière de droits humains et de conflits locaux⁵ et de l'absence de cadre légal permettant de réglementer adéquatement leurs activités à l'étranger (Francœur 2010; GTMDHAL 2014). Nous reviendrons sur cette question dans les chapitres deux et trois.

En somme, le désarroi qui a frappé Ottawa à la suite de l'échec de la ZLEA a fait place à un activisme renouvelé sur un mode plus sélectif en faveur de la libéralisation des échanges et des investissements. Les pays qui ont échappé aux virages à gauche sont des partenaires prioritaires du réengagement du Canada dans les Amériques.

1.2.2.3. La sécurité

Le troisième objectif consiste à « améliorer la stabilité et la sécurité dans la région en s'attaquant aux menaces que représentent la drogue, le crime organisé, les crises sanitaires et les catastrophes naturelles » (Gouvernement du Canada 2009, 13). L'insistance sur ces menaces non traditionnelles dans la politique extérieure du Canada à l'égard des Amériques ne

⁵ L'Observatoire des conflits miniers en Amérique latine a recensé 90 conflits locaux en lien avec les activités de sociétés canadiennes. Le *McGill Research Group Investigating Canadian Mining in Latin America* a quant à lui recensé 85 conflits (TPP 2014, 7-9).

date pas du réengagement de 2007, mais le gouvernement actuel y consacre plus d'attention et de ressources que les précédents (Mace, Thérien et Gagné 2012, 621; Randall 2010b, 5-7). Cette tendance, qui s'explique notamment par l'augmentation de la criminalité dans la région, s'est traduite par une intensification de la coopération policière et militaire. En 2009, le MAECI a créé le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité, lequel alloue jusqu'à 15 M\$ par année aux agences gouvernementales, ONG et organisations internationales de la région pour lutter contre la criminalité transnationale (Canada, MAECD 2013d). Le Programme a été bonifié en 2012 par l'Initiative du Canada pour la sécurité en Amérique centrale lancée lors du Sommet des Amériques à Carthagène en 2012. Cette initiative porte notamment sur la formation policière, la sécurité aux frontières et le renforcement des institutions judiciaires (Canada, Cabinet du premier ministre 2012). Par ailleurs, le rôle des Forces armées canadiennes dans les Amériques a augmenté sensiblement, en matière à la fois de formation et de participation à des opérations. La proportion du budget du Programme d'instruction et de coopération militaires allouée aux Amériques est passée de 18 % pour la période 2005-2008 à 25 % entre 2009 et 2011. En 2014, cette proportion s'élevait à 30 % (Gouvernement du Canada 2009, 19; Canada, Défense nationale et les Forces armées canadiennes 2014).

Un autre changement notable a trait au concept de sécurité humaine auquel s'identifiaient les gouvernements libéraux avant 2006. Au début de son premier mandat, le gouvernement Harper a informé la fonction publique que certains concepts étaient dorénavant proscrits des documents officiels et des discours. Le MAECI et les ambassades ont reçu la directive de cesser d'utiliser le terme « sécurité humaine » (Keating 2012, 272; Nossal 2013, 30). Le gouvernement a également indiqué qu'il cesserait de financer des projets faisant

explicitement référence à ce concept (Grayson 2010, 95). Bien que ce changement reflète une véritable volonté de dissociation par rapport au Parti libéral, certains chercheurs ont constaté que le concept de sécurité humaine demeurait influent. Selon Kyle Grayson, par exemple, les enjeux connexes qui appartenaient auparavant au « domaine exclusif » de la sécurité humaine tels que la promotion de la démocratie et les droits humains se sont taillé une place dans l'approche de gouvernements qui privilégient plutôt le concept de sécurité nationale. Dans le cas canadien, la sécurité humaine a été « subsumée dans la vision néoconservatrice de la politique étrangère ». Elle demeure ainsi un « point nodal à travers lequel des postures politiques spécifiques » continuent d'être énoncées (Grayson 2010, 95-6).

Cette interprétation apparaît juste à la lecture de la stratégie de réengagement dans les Amériques. Même si elle ne dit mot de la sécurité humaine, la politique reprend la notion d'interdépendance entre les objectifs adoptée par le gouvernement canadien durant les années 1990 :

Le Canada s'est engagé à faire progresser concurremment ces objectifs, conscient qu'un contexte d'insécurité ne constitue pas un terrain fertile pour la prospérité et la croissance durables, le développement équitable et une gouvernance démocratique forte. De même, la démocratie est menacée lorsque l'on porte atteinte à la sécurité des gens et à la possibilité d'améliorer leur niveau de vie (Gouvernement du Canada 2009, 6).

Le discours rappelle la politique étrangère des gouvernements précédents, mais les objectifs économiques ressortent davantage en tant que priorité englobante depuis 2007. Le gouvernement soutient avec insistance que la libéralisation des échanges et des investissements renforce la démocratie, le respect des droits humains et la sécurité (Lacroix 2012, 719; voir aussi : Randall 2010b, 7; Shamsie et Grinspun 2010, 173-4). L'inspecteur général du MAECI a lui-même souligné que « la pierre angulaire de la Stratégie pour les

Amériques était initialement le pilier de la prospérité » et que le gouvernement « croyait que la prospérité appuierait encore davantage la réalisation du programme de la démocratie et de la sécurité » (Canada, MAECI 2011, 12). C'est cette relation que nous nous proposons de remettre en cause dans l'étude de cas sur la Colombie. Dans le cas hondurien, nous examinerons plutôt l'aggravation des déficits démocratiques et de l'insécurité en tant que préalable à l'intégration économique.

En approfondissant l'analyse de l'articulation entre les objectifs du Canada, ce mémoire permettra d'enrichir la littérature de trois façons. Premièrement, plusieurs chercheurs ont abordé le réengagement en étudiant spécifiquement tel ou tel objectif, que ce soit la promotion de la démocratie (Cameron et Hecht 2008; Legler 2012), l'intégration économique (Randall 2010a; Grinspun et Mills 2012) ou la sécurité (Klepak 2012; Mace, Thérien et Gagné 2012; Randall 2010b). Bien que certains auteurs aient mis en doute, d'un point de vue général, l'idée de lien positif entre la libéralisation des échanges et des investissements, la démocratie et les droits humains et la sécurité (Cameron et Hecht 2008, 14; Lacroix 2012, 719; Shamsie et Grinspun 2010, 177-183), la recherche sur l'interaction entre les trois objectifs demeure insuffisante.

Deuxièmement, les deux pays qui nous intéressent ont donné lieu à des analyses critiques, mais il est nécessaire d'aller plus loin. Dans le cas colombien, les travaux d'Étienne Roy Grégoire (2009; 2011, chap. 3) ont remis en cause la cohérence de la politique étrangère canadienne, notamment l'idée de « cercle vertueux » entre l'intégration économique, les droits humains et la sécurité. En revanche, le cadre d'analyse de l'auteur repose sur le « pouvoir structurel » du Canada dans le secteur minier plutôt que sur le réengagement dans les

Amériques à proprement parler. Les études de Healy et Katz (2008) et de Gordon (2010; voir aussi : Gordon et Webber 2008, 77-81) permettent également de contester l'idée de renforcement mutuel entre les objectifs du Canada, mais à l'image du travail de Roy Grégoire, elles ont été réalisées avant l'entrée en vigueur de l'ALE et n'abordent donc pas les évaluations d'impact sur les droits humains. Dans le cas hondurien, Cameron et Tockman (2010; 2012) étudient exhaustivement le rôle du Canada durant la crise démocratique, mais ils prêtent peu d'attention à la relance du processus d'intégration économique qui a eu lieu à la suite du renversement du président Zelaya. Gordon et Webber (2011; 2013a) et Shipley (2013b) s'intéressent à la fois à la crise démocratique et à la dimension économique. En revanche, ils ne s'attardent pas suffisamment à la réforme du code minier hondurien et négligent la coopération en matière de sécurité entre les deux pays. Compte tenu des limites de la littérature, notre recherche entend analyser les trois objectifs du réengagement d'une manière plus englobante.

Troisièmement, l'apport de ce mémoire réside dans le fait qu'il porte à la fois sur les changements qui ont marqué les trois objectifs de la politique hémisphérique du Canada et sur la manière dont ces changements généraux s'inscrivent dans deux cas extrêmes du point de vue des tensions entre l'intégration économique, la démocratie et les droits humains et la sécurité. À notre connaissance, cette perspective n'a fait l'objet d'aucune publication scientifique.

Conclusion

Des changements ont imprimé leur marque sur les trois objectifs de la politique étrangère canadienne à l'égard des Amériques depuis le réengagement de 2007. D'abord, la promotion

de la démocratie est davantage subordonnée à l'objectif de la libéralisation des échanges et des investissements et témoigne de l'antagonisme du gouvernement Harper à l'endroit des gouvernements de gauche qui remettent en question la démocratie représentative et le néolibéralisme. Ensuite, l'échec du projet d'intégration économique hémisphérique a obligé Ottawa à poursuivre la libéralisation des échanges et des investissements sur un mode plus sélectif. Enfin, le gouvernement conservateur accorde plus d'importance à la coopération policière et militaire et s'est distancié du concept de sécurité humaine. Dans les chapitres suivants, nous verrons de quelle manière ces changements se manifestent dans la politique du Canada à l'égard de la Colombie et du Honduras et nous remettrons en cause la relation entre les objectifs. L'analyse de ces deux cas permet de contredire le discours voulant que le Canada se soit engagé à « faire progresser concurremment » les trois objectifs et indique au contraire que les objectifs économiques ont été atteints aux dépens de la démocratie, des droits humains et de la sécurité.

Chapitre 2. L'intégration économique avec un pays en conflit : le cas de la Colombie

Ce chapitre entend remettre en cause la relation entre les objectifs du réengagement en analysant les impacts de l'intégration économique entre le Canada et la Colombie. Le gouvernement Harper a fait valoir que l'intégration économique permettrait d'améliorer la sécurité et le respect des droits humains en Colombie. Or l'intégration entre les deux pays comporte des risques particuliers à cause de la nature des intérêts du Canada. Les investissements canadiens en Colombie sont concentrés dans l'extraction des ressources naturelles, un secteur d'activité étroitement relié aux dynamiques actuelles du conflit interne et aux violations des droits humains perpétrées par les groupes armés.

Le chapitre est divisé en cinq sections. La première trace un bref portrait du conflit armé colombien et de l'évolution récente du processus de paix. La deuxième décrit les trois objectifs du réengagement du Canada. Les sections subséquentes étudient plus spécifiquement la relation entre l'intégration économique, la sécurité et les droits humains. La troisième section étudie l'impact de l'exploitation des ressources naturelles et des sociétés extractives canadiennes sur le conflit interne colombien. La quatrième examine certaines dispositions sur l'investissement et le travail de l'ALE Canada-Colombie. Enfin, la cinquième porte sur les évaluations d'impact de l'ALE réalisées jusqu'à maintenant par le gouvernement du Canada.

2.1. Le conflit armé colombien

2.1.1. Origine, acteurs et évolution

La période coloniale a laissé à la Colombie de profondes inégalités de propriété en milieu rural. Contrairement à d'autres pays de la région, les efforts visant à mettre en œuvre une

véritable réforme agraire en Colombie ont systématiquement avorté (Grajales 2011, 775). L'origine de la guerre interne s'explique par l'impossibilité d'arbitrer et de résoudre les conflits sociaux relatifs à la concentration des terres à travers les institutions étatiques (Elhawary 2009; Richani 2013, chap. 2). En 1948, le candidat libéral à l'élection présidentielle de 1950, Jorge Eliécer Gaitán, un partisan de la réforme agraire, a été assassiné. Cet événement a déclenché d'intenses confrontations entre les partisans du Parti libéral et ceux du Parti conservateur qui ont causé plus de 200 000 morts entre 1945 et 1958. À la fin de cette période de guerre civile appelée *La Violencia*, libéraux et conservateurs ont formé une alliance (le Front national, soutenu par les grands propriétaires terriens et d'autres factions des classes dominantes), laquelle a « inhibé l'expression du conflit social et exclu les classes subordonnées de la politique » (Richani 2013, 24).

L'émergence d'acteurs armés organisés dans les années 1960 s'explique par l'exclusion politique et économique de la population rurale. En d'autres termes, le conflit armé colombien résulte de violations de l'ensemble des droits humains, civils et politiques et économiques et sociaux (Gallón 2007; Sikkink 2009, 77-9). En 1964, des groupes de défense paysans créés pendant *La Violencia* ont adhéré aux Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le principal groupe insurgé du pays, dont les objectifs premiers portent sur l'accès à la terre et la prise du pouvoir par la lutte armée. D'autres guérillas communistes de plus petite taille comme l'Armée de libération nationale (ELN) ont été créées au cours des années 1960 et 1970. Les grands propriétaires terriens ont réagi en créant des milices privées afin de contrer les mobilisations des paysans sans terre en faveur d'une réforme agraire et de résister aux attaques et aux pratiques d'extorsion des guérillas. L'État colombien a initialement légalisé ces milices et autorisé les militaires à créer des « associations d'autodéfense » pour lutter contre les

insurgés. Ces associations donneront naissance aux groupes paramilitaires, des forces progouvernementales d'extrême droite vouées à la défense des privilèges des élites rurales et à la répression des acteurs soupçonnés de subversion (Grajales 2011, 775-8; Richani 2013, 100).

Le conflit armé a connu des transformations importantes à compter des années 1980. L'intégration de la Colombie dans l'économie globale a diminué l'influence relative des élites rurales traditionnelles au profit notamment des firmes transnationales :

The new fault line of conflict that started taking shape in the 1980s is between a rentier economy and a subsistence peasant economy represented by poor peasants, *colonos*, indigenous, and Afro-Colombians communities whose lands became the target of speculators [...] and multinational companies. The traditional landed oligarchy that had led the conflict since the 1920s started giving way to new social forces: land speculators, agribusiness, multinational corporations (such as oil, and gold and coal mining companies), and the narcobourgeoisie (Richani 2013, 34).

Au cours des années 1990, le gouvernement colombien a poursuivi l'adoption de politiques favorables à l'augmentation des investissements étrangers (Avilés 2006, 390). Comme nous le verrons dans la section 2.3, l'expansion du secteur de l'extraction des ressources naturelles a contribué à prolonger le conflit. Le début des années 1990 a aussi marqué une phase de démocratisation caractérisée par la réforme des relations civiles/militaires, l'élargissement de la compétition électorale et l'adoption d'une nouvelle Constitution comportant de solides garanties en matière de droits humains. En revanche, la répression paramilitaire a rendu « la matérialisation des droits politiques contenus dans la Constitution de 1991 presque impossible » (Gomez-Suarez et Newman 2013, 823). Ainsi, les réformes démocratiques n'ont pas permis d'apaiser ou de coopter les FARC et l'ELN. Au contraire, le conflit s'est intensifié. Entre 1986 et 1997, les FARC ont étendu leur présence à 70 % du territoire colombien et ont doublé leurs effectifs, lesquels ont atteint les 20 000 membres (Avilés 2006, 402).

Les paramilitaires ont également connu une croissance fulgurante. En 1997, les différents groupes locaux et régionaux ont formé une confédération, les Autodéfenses unies de Colombie (AUC), autour de l'objectif commun de l'élimination de l'insurrection et de toute forme de dissidence politique (Grajales 2011, 779; Thomson 2011, 341). Les autorités colombiennes ont réagi à la montée en puissance des insurgés en « tolérant et en facilitant » les activités des groupes paramilitaires (Avilés 2006, 402). Déclarés illégaux par l'État en 1989, ces groupes ont continué d'entretenir des liens étroits avec les forces de sécurité en ce qui concerne le partage d'informations et d'équipements et la coordination lors d'opérations militaires contre les guérilleros et les civils (Gallón 2007, 363-4; Human Rights Watch 2001). La participation directe des forces de sécurité dans la répression des non-combattants a diminué au cours des années 1990, mais dans le même temps, la part de responsabilité des paramilitaires a augmenté considérablement⁶.

Les gouvernements colombiens ont successivement alterné entre la coercition et les négociations de paix pour tenter de mettre un terme au conflit (Narváez Gómez 2009, 49-65). La présidence d'Álvaro Uribe et celle de Juan Manuel Santos présentent des différences importantes sur ce plan.

⁶ En 1993, 54 % des disparitions forcées et des décès de non-combattants étaient attribuables aux forces de sécurité et 18 % étaient le fait des paramilitaires. En 2000, ces proportions s'élevaient respectivement à 4,6 % et 79,2 %. Le reste des disparitions forcées et des décès était attribuable aux différentes guérillas. Durant les années 1990, le nombre de morts parmi les civils a avoisiné les 4000 par année. Les syndicalistes, les défenseurs des droits humains et les membres d'organisations de la société civile progressistes ont été touchés d'une manière disproportionnée par la répression (para)militaire (Avilés 2006, 380 et 402-3; Raphael 2009, 165-7). Les civils représentent la grande majorité des victimes du conflit. Les 220 000 personnes tuées entre 1958 et 2012 sont composées de 18,5 % de combattants et de 81,5 % de non-combattants (Centro Nacional de Memoria Histórica 2013, 31-2).

2.1.2. La politique de sécurité démocratique d'Álvaro Uribe

Le président Uribe (2002-2010) s'est montré beaucoup plus intransigeant que ses prédécesseurs à propos des conditions préalables à des négociations avec les groupes armés rebelles, ce qui a compromis l'option d'une solution pacifique. En lieu et place de véritables négociations de paix, l'administration Uribe a adopté une approche militaire agressive contre les insurgés dans le cadre de sa politique de « sécurité démocratique ». Les offensives militaires ont grandement affaibli les FARC et d'autres groupes armés⁷. Elles ont également permis d'améliorer la sécurité dans les centres urbains et de réaffirmer la présence de l'État dans les régions rurales. Depuis 2002, les homicides et les enlèvements ont diminué, mais les confrontations entre l'armée et les insurgés ont aggravé le problème des déplacements de population (Posada-Carbó 2008, 173-4; Rojas 2009, 229; Randall 2010a, 23).

Parallèlement à l'escalade des hostilités contre la guérilla, le gouvernement a mis en œuvre un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes paramilitaires fédérés par les AUC entre 2003 et 2006. Plus de 30 000 combattants ont été officiellement démobilisés, mais les structures paramilitaires n'ont pas été démantelées et de nombreux (néo)paramilitaires ont adhéré à des « groupes successeurs » (Human Rights Watch 2010b). Le second mandat du président Uribe a par ailleurs été entaché par le scandale de la « parapolitique », qui a mis au jour la proximité entre les groupes paramilitaires et le système politique au plus haut niveau. Des dizaines de membres du Congrès appartenant pour la plupart à la coalition d'Uribe ont fait l'objet de procédures judiciaires en raison de leurs liens avec les groupes paramilitaires (Rojas 2009, 240-1). Malgré tout, le président a conservé un

⁷ Les FARC comptent actuellement entre 8000 et 10 000 combattants d'après des estimations, comparativement à 20 000 membres durant les années 1990 (Nussio et Howe 2012, 58).

niveau de popularité hors du commun en raison de l'amélioration relative de la sécurité (Posada-Carbó 2008, 174; Rojas 2009, 229). Son ancien ministre de la Défense (2006-2009) et successeur, Juan Manuel Santos, s'est posé en héritier de la politique de sécurité démocratique durant les élections présidentielles de 2010, mais a adopté subséquemment une position différente sur la résolution du conflit.

2.1.3. L'initiative de paix de Juan Manuel Santos

Dès le début de son premier mandat (2010-2014), Santos a engagé des discussions exploratoires avec les FARC. Au mois de septembre 2012, le gouvernement colombien a annoncé la conclusion d'une entente formelle (l'accord de La Havane) pour amorcer des négociations de paix. Ces négociations portent sur cinq thèmes : le développement agricole, la participation politique, la fin du conflit, le trafic de drogue et les droits des victimes. Les négociations sur les deux premiers points se sont achevées avec succès. Il s'agit d'un progrès particulièrement significatif. D'une part, le problème de la distribution des terres demeure au cœur du conflit. D'autre part, le dépassement des obstacles à la participation politique effective des mouvements sociaux et de l'opposition de gauche à laquelle pourraient ultérieurement adhérer les membres des FARC est une condition de succès essentielle de la transition vers la paix (González 2013, 87; Gomez-Suarez et Newman 2013).

Plusieurs analystes ont noté que les chances de succès de l'actuel processus de paix étaient bonnes par comparaison avec les tentatives passées. Jusqu'à maintenant, les négociateurs des FARC et la partie gouvernementale se sont montrés plus flexibles que leurs prédécesseurs respectifs. De plus, le processus bénéficie actuellement d'un appui important de la communauté internationale, la Norvège et Cuba jouant le rôle de « pays garants » des

négociations et le Venezuela et le Chili, celui « d'accompagnateurs » (González 2013, 86; voir aussi : Isacson 2012). Il existe néanmoins des facteurs d'échec. Une partie des élites économiques et de l'armée s'oppose aux négociations. L'ancien président Uribe est devenu le plus fervent porte-parole des opposants. Malgré son activisme contre l'initiative de paix, une majorité de Colombiens ont continué de la soutenir (González 2013, 88). Santos a été reconduit à la présidence en juin 2014 après une campagne électorale aux allures de référendum sur la poursuite des négociations.

2.2. Les objectifs du réengagement du Canada

La tournée diplomatique de juillet 2007 qui a marqué le début du réengagement du Canada dans les Amériques a amené le premier ministre Harper à prendre part à un sommet en compagnie du président Uribe à Bogotá. Il s'agissait de la première visite officielle d'un chef de gouvernement canadien en Colombie (Aya Smitmans 2012, 275-6). La relation bilatérale a depuis été ravivée par de fréquentes rencontres ministérielles. Peu de pays dans la région ont fait l'objet d'autant d'attention que la Colombie de la part des officiels canadiens (Gordon 2010, 70-1).

Les changements mentionnés dans le premier chapitre sont perceptibles dans le réengagement du Canada à l'égard de la Colombie. Premièrement, la Colombie représente pour le gouvernement Harper un rempart face aux changements observés dans certains pays membres de l'ALBA sur le plan démocratique. Deuxièmement, contrairement au Venezuela, à l'Équateur et à la Bolivie, la Colombie demeure décidément tournée vers la libéralisation des échanges et des investissements. Le projet d'ALE Canada-Colombie résulte de négociations multilatérales dont les possibilités de succès ont été compromises par les virages à gauche

dans les Andes. Outre la protection des investissements dans le secteur minier, le Canada entendait par cet accord consolider un modèle d'intégration économique contesté dans la région et faciliter la ratification du Traité commercial États-Unis-Colombie. Troisièmement, la politique du Canada à l'égard de la Colombie mêle des éléments de sécurité humaine avec une approche davantage orientée vers la coopération militaire.

2.2.1. La promotion de la démocratie

Malgré la persistance du conflit armé et de sévères déficits démocratiques – mis au jour entre autres par le scandale de la parapolitique –, le gouvernement Harper a exprimé la conviction que le président Uribe avait engagé son pays sur la voie de la démocratie et des droits humains. Lors de sa visite à Bogotá, le premier ministre a présenté la Colombie comme un modèle face à l'« autoritarisme » qui a gagné certains pays de la région, une allusion à peine voilée aux changements politiques survenus au Venezuela, en Bolivie et en Équateur (Gordon 2010, 71-2). Le Comité permanent du commerce international a constaté dans le même sens une division entre les « principaux partenaires » du renouvellement de l'engagement du Canada dans les Amériques, « des pays démocratiques partisans de la libéralisation et de l'ouverture du commerce et des investissements » et les gouvernements « populistes » de la région :

Dans une région marquée depuis longtemps par l'instabilité politique, la Colombie se distingue en tant que démocratie stable dotée de solides institutions malgré son conflit interne. Sur le plan politique, elle apparaît de plus en plus isolée dans la région, car ses voisins, l'Équateur et la Bolivie en particulier, se sont donné des gouvernements populistes à l'image de celui d'Hugo Chávez au Venezuela (Canada, CIIT 2008, 32).

Depuis le réengagement, le gouvernement Harper a renouvelé le rôle du Canada en matière de promotion des droits humains en Colombie. En 2007, le Canada a assuré la

présidence du G-24, un groupe qui rassemble les principaux donateurs bilatéraux et institutions internationales dispensant de l'aide à la Colombie. Les priorités canadiennes au sein du G-24 se sont articulées autour des droits humains, de la protection des enfants et de la promotion du dialogue sur la paix et le développement (Randall et Dowding 2008, 38-9). Ces priorités ont été actualisées en 2009 lorsque la Colombie a été désignée pays prioritaire de l'ACDI. Le programme de l'ACDI a pour objectif de « contribuer à l'amélioration des droits de la personne et à la réduction des inégalités et de la pauvreté parmi les groupes les plus vulnérables », soit les autochtones et les Afro-Colombiens, les enfants et les jeunes (Canada, MAECD 2013e, 4). Entre 2006 et 2011, l'agence a appuyé 22 projets en matière de promotion de la démocratie et des droits humains à hauteur de 42 % de ses dépenses totales en Colombie (Canada, MAECD 2013e, 81). Par ailleurs, une part substantielle de l'aide canadienne a été acheminée au bureau de Bogotá du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU, dont le travail porte sur la lutte contre l'impunité et le renforcement des institutions colombiennes responsables d'enquêter sur les violations des droits de la personne et du droit humanitaire international.

Les ressources consacrées à la promotion et à la protection des droits humains ont augmenté en raison du réengagement et de la priorité accordée à la Colombie par l'ACDI, mais elles demeurent relativement modestes. Les fonds alloués à la Colombie se sont élevés à 64,9 M\$ entre 2006 et 2011 (Canada, MAECD 2013e, 5). Du point de vue colombien, l'aide du Canada a toujours été d'une « importance secondaire » par rapport au projet d'intégration économique, la véritable « pierre angulaire » de la relation (Aya Smitmans 2012, 265 et 270).

2.2.2. L'intégration économique

L'ALE Canada-Colombie tire son origine de négociations multilatérales. Ottawa entendait conclure un accord avec la Communauté andine⁸, mais les virages à gauche en Bolivie et en Équateur ont mis ce projet en péril. Le Canada a ainsi été contraint de se tourner vers la voie bilatérale afin de négocier des accords bilatéraux avec le Pérou et la Colombie (Aya Smitmans 2012, 277; Grinspun et Mills 2012, 66). Le 7 juin 2007, le ministre du Commerce international, David Emerson, a annoncé le lancement de négociations bilatérales avec la Colombie à la suite de multiples demandes de l'administration Uribe. L'accord a été signé le 21 novembre 2008 et est entré en vigueur le 15 août 2011 (Canada, MAECD 2013a).

Le projet d'ALE Canada-Colombie atteste l'approfondissement récent des relations économiques entre les deux pays⁹. En 2013, la Colombie était le cinquième partenaire commercial du Canada en Amérique latine et dans les Caraïbes (en excluant le Mexique) et la cinquième destination la plus importante de l'investissement direct du Canada dans la région qui comprend l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale. Au cours des dix dernières années, les échanges commerciaux entre les deux pays ont augmenté plus rapidement que le commerce du Canada avec l'Amérique latine dans son ensemble (Canada, MAECD 2014a). Au chapitre de l'investissement, la croissance des intérêts canadiens dans le secteur de l'extraction des ressources naturelles a été particulièrement significative (Canada, CIIT 2008,

⁸ Fondée en 1969, la Communauté andine des Nations est un espace d'intégration économique et politique qui compte actuellement pour membres la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou. Membre depuis 1973, le Venezuela a annoncé son retrait de l'organisation en 2006 et a par la suite adhéré au MERCOSUR.

⁹ En 2013, le commerce bilatéral entre le Canada et la Colombie a atteint 1,4 G\$. À la fin de 2012, la valeur totale des investissements directs du Canada en Colombie s'est élevée à près de 1,8 G\$ (Canada, Service des délégués commerciaux S. d.). Notons que la valeur réelle des investissements est incertaine. En 2008, par exemple, les investissements du Canada en Colombie s'élevaient à 1 G\$ selon Statistique Canada, mais l'estimation de l'ambassade du Canada à Bogotá s'élevait plutôt à 3 G\$, puisqu'elle tenait compte des mouvements de capitaux en provenance des centres financiers *offshore* des Caraïbes (Gordon 2010, 57).

14-5)¹⁰. Après une première vague d'investissements au cours des années 1990, les sociétés extractives canadiennes ont délaissé la Colombie à cause de l'insécurité. Au cours de la décennie suivante, le climat d'affaires s'est amélioré (Gordon 2010, 63-6; Gordon et Webber 2008, 78). D'une part, la ligne dure du gouvernement Uribe a grandement affaibli les FARC (Canada, CIIT 2008, 4). D'autre part, un nouveau code minier élaboré avec l'aide de l'ACDI (par l'entremise du *Canadian Energy Research Institute*) a été adopté en 2001. La réforme a eu pour effet d'éroder les droits territoriaux des autochtones, de diminuer de façon draconienne les redevances et d'interdire les activités des mineurs artisanaux (Blouin, Lopez Giral et Bhushan 2012, 636; Ramírez 2006, 181-2).

L'expansion des sociétés extractives canadiennes en Colombie était un objectif partagé par Ottawa et Bogotá (Mines Alerte et CENSAT-Agua Viva 2009, 11; Roy Grégoire 2009, 7-8). Les administrations Uribe et Santos ont fait de l'attraction des investissements étrangers une priorité, notamment dans le secteur minier (Gordon 2010, 66; Tenthoff et Eventon 2013, 4; U.S. Office on Colombia 2013, 4). La Colombie fait figure d'exception à l'échelle des Andes en ce qui concerne son degré d'ouverture aux investissements étrangers (Godnick et Klein 2009, 14). C'est dans la région andine que les nouveaux gouvernements de gauche ont tenté avec le plus de détermination de modifier les politiques néolibérales des années 1980 et 1990. Des sociétés canadiennes ont ainsi écopé de la détérioration du climat d'investissement au Venezuela et en Équateur (Gordon 2010, 61).

Dans ce contexte, le gouvernement Harper a indiqué qu'il entendait renforcer, conjointement avec les États-Unis, un modèle d'intégration économique contesté. Le premier

¹⁰ En 2011, 34 sociétés minières canadiennes étaient actives en Colombie et leurs actifs s'élevaient à 1,1 G\$. En 2012, on dénombrait 40 entreprises minières canadiennes dont les actifs s'élevaient à 1,3 G\$ (GTMDHAL 2014, 7; Canada, Ressources naturelles Canada 2014).

ministre a déclaré au *Council on Foreign Relations* à New York que le Canada et les États-Unis devaient se rapprocher de la Colombie afin de faire échec au modèle politique et économique de ses voisins andins :

À mon avis, la Colombie a besoin de ses amis démocratiques pour lui tendre la main et lui donner la chance d'établir des partenariats et de faire du commerce avec l'Amérique du Nord. Je suis préoccupé du fait que certains de nos voisins des États-Unis ne semblent pas disposés à en faire autant. Quel message envoient-ils à ceux qui rêvent aussi de liberté et de prospérité? Aux États-Unis, on s'inquiète de l'idéologie du populisme, du nationalisme et du protectionnisme dans les Amériques, et des gouvernements qui la défendent. Honnêtement, plus que partout ailleurs dans l'hémisphère, c'est aux États-Unis que ces forces peuvent causer le plus de torts réels. Et si les États-Unis tournent le dos à leurs amis de la Colombie, cela sera bien plus nuisible à notre cause que tout ce dont aurait pu rêver un dictateur latino-américain (Harper 2007b).

Le président Bush a cité à plusieurs occasions la déclaration du premier ministre afin d'inciter le Congrès (alors contrôlé par les démocrates) à reconsidérer son opposition au Traité commercial États-Unis-Colombie (Healy et Katz 2008, 51; Katz et Sreenivasan 2010, 25). Incidemment, l'empressement du gouvernement colombien à entreprendre des négociations de libre-échange avec le Canada s'explique en partie par la volonté de donner une impulsion à l'accord avec les États-Unis. Le ministre colombien du Commerce, Luis Guillermo Plata, a déclaré que l'accord avec le Canada aurait un « effet collatéral », c'est-à-dire que les démocrates reviendraient sur leur position plutôt que de placer les États-Unis dans une position désavantageuse par rapport au Canada, les deux pays exportant les mêmes produits vers la Colombie (cité dans : Healy et Katz 2008, 52; voir aussi : Roy Grégoire 2009, 9). Au Canada comme aux États-Unis, le projet d'intégration économique a longtemps été retardé à cause de l'enjeu des droits humains (Hristov 2009, 18-9). Nous reviendrons sur les conditions qui ont rendu possible l'entrée en vigueur de l'ALE Canada-Colombie dans la section 2.5.

2.2.3. La sécurité

Le Canada a prôné historiquement la résolution du conflit armé colombien au moyen d'une solution négociée par opposition à la militarisation (Randall et Dowding 2008, 37). La participation du Canada à des initiatives de promotion de la paix a diminué au cours de la présidence d'Alvaro Uribe étant donné que son administration rejetait l'option d'une solution négociée (Aya Smitmans 2012, 273). Néanmoins, le premier ministre a salué le processus controversé de démobilisation des paramilitaires et les « efforts considérables » déployés par le président Uribe et son gouvernement « pour lutter contre le cercle vicieux posé par les conflits, la violence et le sous-développement » (Harper 2007a). Les relations sont demeurées excellentes avec Juan Manuel Santos, dont l'initiative de paix est plus proche de la position traditionnelle du Canada sur la résolution du conflit.

Le gouvernement Harper a poursuivi dans une certaine mesure la politique de sécurité humaine des gouvernements qui l'ont précédé. Selon cette approche, les droits humains et les stratégies de réconciliation sont les « principaux piliers » de la solution aux « troubles internes de la Colombie » (Aya Smitmans 2012, 271). Au cours des dernières années, le Canada a travaillé étroitement avec les institutions colombiennes et les organisations internationales afin de diminuer l'impact du conflit sur les personnes les plus vulnérables (Randall 2010a, 21-3). Entre 2006 et 2012, le Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction du MAECI a investi 32 M\$ dans « des initiatives de renforcement de la justice pour les victimes, de démobilisation et de réintégration des combattants, de promotion des droits de la personne, de déminage et d'appui aux efforts de paix et de sécurité en Colombie » (Canada, MAECI 2012a). Au niveau bilatéral, Ottawa a par exemple appuyé la politique nationale sur la restitution des terres aux personnes déplacées, une « composante essentielle du processus de

justice et de réparation en Colombie » (Canada, MAECI 2012a). Au niveau multilatéral, le Canada a apporté une contribution significative au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de venir en aide aux personnes déplacées. Le Canada a également été l'un des principaux bailleurs de fonds de la Mission d'appui au processus de paix de l'OEA, dont le rôle consiste entre autres à superviser le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants (Randall et Dowding 2008, 41; Randall 2010a, 22-3).

La politique conservatrice à l'égard de la Colombie comporte aussi des différences par rapport à celle des gouvernements précédents. Comme le souligne Maria Aya Smitmans (2012, 266), l'approche de la sécurité humaine des libéraux a été perpétuée, mais elle présente des nouveautés. Même si le Canada continue de privilégier une solution négociée au conflit plutôt que la militarisation, la coopération militaire a gagné en importance ces dernières années. En 2011, la Colombie a adhéré au Programme d'instruction et de coopération militaires de la Défense nationale. Le Canada et la Colombie ont signé l'année suivante un protocole d'entente en matière de défense étendant la coopération à de nouveaux domaines tels que la justice militaire. Selon le MAECD (2014a), « les forces armées colombiennes auront accès à une formation qui leur fera connaître les valeurs canadiennes, y compris la nécessité d'incorporer le respect des droits de la personne dans la formation militaire de base et dans les lignes directrices pour les opérations ». Bien que la coopération se veuille compatible avec les valeurs canadiennes, certaines décisions ont soulevé des doutes à propos de l'engagement du Canada en matière de droits humains. En décembre 2012, le ministre des Affaires étrangères, John Baird, a allégé les restrictions sur l'exportation d'armes à la Colombie en modifiant la « Liste des pays désignés » pour la vente d'armes automatiques en dépit des avis majoritairement défavorables recueillis lors de consultations. Cette mesure n'a

pas fait l'unanimité à cause de la persistance du conflit et du lourd bilan des forces de sécurité colombiennes en matière de droits humains (The Canadian Press 2013).

2.2.4. La relation entre les objectifs

Conformément au discours du réengagement dans les Amériques, le gouvernement Harper a indiqué que l'ALE Canada-Colombie aurait une incidence positive sur la réalisation des autres objectifs de la politique. Le jour de la signature de l'accord, le premier ministre a déclaré que l'intégration économique aiderait « une des plus anciennes démocraties d'Amérique du Sud à renforcer les droits de la personne et la sécurité [...] » (Harper 2008). Comme l'ont noté Randall et Dowding (2008, 39), les hypothèses qui guident la politique sont claires : « Des régimes de commerce et d'investissement ouverts encouragent le développement économique, ce qui contribue en retour, avec d'autres mesures concrètes, à l'atténuation de la pauvreté et du conflit et améliore la sécurité régionale et nationale pour l'ensemble des parties concernées ».

Plusieurs intervenants parmi lesquels on compte des ONG et des représentants de fédérations d'entreprises ont appuyé l'ALE Canada-Colombie en invoquant des effets positifs anticipés sur la sécurité et les droits humains (Randall et Dowding 2008, 30). Le président Uribe a expliqué devant le Comité permanent du commerce international que l'augmentation des investissements étrangers faisait partie « du plan à long terme de paix et de sécurité de la Colombie » (Canada, CIIT 2008, 24). Il est attendu que la création d'emplois qui résulte des investissements étrangers facilite la réinsertion économique des paramilitaires démobilisés et des victimes de déplacements forcés. Des représentants de l'ONU ont fait valoir auprès des membres du Comité que le développement économique et la création d'emplois étaient essentiels afin de détourner les personnes vulnérables de l'enrôlement dans les groupes armés

illégaux (Canada, CIIT 2008, 23-5). D'autres témoins ont mentionné que l'ALE aurait pour effet de « promouvoir un dialogue et un débat vigoureux sur les droits de la personne » exigeant « de la Colombie qu'elle respecte ses obligations internationales » en la matière. Selon ces témoins, l'accord de coopération sur le travail qui accompagne l'ALE Canada-Colombie permettra d'améliorer les conditions de travail et le respect des droits des travailleurs (Canada, CIIT 2008, 22-3 et 25-8).

Nous tenterons de démontrer dans le reste de ce chapitre que l'intégration entre le Canada et la Colombie comporte également des risques à cause de l'importance des intérêts canadiens dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles. Or le texte de l'ALE et les évaluations d'impact réalisées jusqu'à maintenant ne permettent pas de pallier ces risques.

2.3. L'économie politique du conflit armé colombien

Le conflit armé colombien a connu différentes transformations au cours des dernières décennies. Bien que les doléances politiques et économiques originelles demeurent vivaces, des facteurs économiques d'incidence plus récente ont « modifié et compliqué les dynamiques du conflit » (Guáqueta 2003, 74). Au cours des années 1980, le trafic de drogue est devenu une source de financement de premier plan pour les paramilitaires et les guérilleros. Durant la décennie suivante, la mondialisation a facilité les flux internationaux d'armes et de fonds (Guáqueta 2003, 74; Randall 2010a, 21). Le pétrole, les pierres précieuses et d'autres minéraux ont également stimulé les activités des groupes armés. Ces ressources ne sont pas à l'origine du conflit interne colombien, mais elles ont contribué à le prolonger (PNUE 2009, 11; Ross 2004, 52-3 et 55-6).

2.3.1. L'incidence des ressources naturelles sur le financement des groupes armés, les droits humains et les possibilités de réparation

L'exploitation des ressources naturelles a alimenté le conflit en récompensant la violente recherche de revenus qui anime les combattants (Lavaux 2006, 26). Les insurgés s'opposent aux investissements étrangers dans ce secteur parce qu'ils préconisent une politique économique nationaliste et considèrent que le partage des revenus entre l'État et les investisseurs est défavorable à la Colombie. L'ELN et les FARC commettent fréquemment des attentats contre les infrastructures pétrolières dans le but de discréditer l'État colombien. En même temps, ces groupes savent profiter des opérations des sociétés extractives en percevant des rançons contre des enlèvements et en concluant des contrats informels en vertu desquels les entreprises doivent leur payer une rente afin d'assurer la sécurité de leurs infrastructures et de leurs employés. Le « patronage armé » leur permet également de capter une partie des redevances pétrolières (Lavaux 2006, 24-5; voir aussi : Guáqueta 2003, 83-96).

Les paramilitaires et les groupes qui leur ont succédé profitent aussi de l'exploitation des ressources naturelles à travers différentes pratiques d'extorsion, mais contrairement aux guérilleros, ils ont pour objectif avoué de stimuler les investissements privés. Comme l'explique Francisco Gutiérrez Sanín (2010, 230), les paramilitaires agissent à la fois en tant que groupe armé autoproclamé du secteur privé et comme une « garde prétorienne qui extorque systématiquement les investisseurs privés ». Leur rôle de promoteur économique se décline généralement en deux étapes : « Ils commencent par établir leur ordre social par une violence indiscriminée et ensuite répriment les protestations sociales par une violence sélective [...] et lorsqu'ils ont consolidé leur modalité de gouvernance, ils se concentrent sur la stimulation de l'investissement, à la fois national et international » (Gutiérrez Sanín 2010,

229). L'intimidation, les menaces de mort, les disparitions forcées, les assassinats ciblés et les massacres sont les principales méthodes employées par les paramilitaires (agissant parfois de concert avec les forces de sécurité colombiennes) afin d'assurer leur contrôle territorial (Elhawary 2009, 173-4; Thomson 2011, 344-5). Les groupes armés de part et d'autre se livrent à des atrocités et à des déplacements de population pour consolider leur contrôle territorial à des fins militaires ou économiques (Grajales 2011, 783). À la différence des guérilleros, toutefois, les paramilitaires, principaux responsables des violations des droits humains, déposent et déplacent des populations en fonction des intérêts des investisseurs :

Paramilitaries [...seek] to control key trading routes related to the illicit drugs industry, monopolize zones where extractive industries operate (most notably petroleum, gold, emeralds and coal) usually in favour of foreign investors, and accumulate property for speculative and investment purposes, often as a means of laundering drug money. [...] Paramilitaries themselves have argued that they play a positive role in the economy, that the 'security' they provide promotes domestic and foreign investment (Thomson 2011, 344).

Le lien entre la « géographie » du conflit et la « géopolitique des ressources naturelles » (Lavaux 2006, 21) est perceptible dans la distribution actuelle de la violence sur le territoire colombien. Le juriste Fernando Vargas Valencia (2013, 63) a constaté dans un rapport du Contrôleur général de la République de Colombie qu'il existe une « coïncidence spatiale » entre la « présence minière » et « de graves atteintes aux libertés et droits de caractère civil et politique et des crimes portant atteinte à la dignité humaine ». D'après les données citées dans le rapport du Contrôleur général, 80 % des violations des droits humains en Colombie ont lieu dans des localités qui présentent des intérêts miniers ou énergétiques. Plus spécifiquement, ces localités sont le théâtre de 87 % des déplacements forcés, de 78 % des crimes contre les syndicalistes, de 89 % des crimes contre les autochtones et de 90 % des crimes contre les

Afro-Descendants. Les violations des « droits associés à la survie physique et culturelle » des communautés ethniques ont atteint récemment des proportions inquiétantes (Vargas Valencia 2013, 63). En 2013, l'Organisation nationale autochtone de Colombie a annoncé que 65 des 102 peuples autochtones du pays faisaient face à des risques imminents d'extermination physique. Leurs territoires ancestraux continuent néanmoins de faire l'objet de développements miniers à grande échelle (U.S. Office on Colombia 2013, 11-3).

Depuis la fin des années 1990, le gouvernement colombien a légiféré afin de reconnaître les droits des déplacés et des réfugiés, d'enregistrer les terres abandonnées et de permettre le retour ou la relocalisation des personnes déplacées¹¹. Ces mesures n'ont permis d'aider qu'une fraction des victimes du conflit, la protection des droits des déplacés étant compromise par le manque de ressources et de volonté politique et l'influence des groupes paramilitaires dans les institutions étatiques (Elhawary 2009, 175-8). Un nouveau pas a été franchi en 2011 lorsque le Congrès colombien a adopté la Loi sur les victimes et la restitution des terres. Cette réalisation de l'administration Santos a été saluée par la communauté internationale, mais des chercheurs ont déploré la lenteur du début du processus de restitution et l'obstacle posé par la persistance du conflit. Les personnes demandant réparation et les défenseurs des droits fonciers font régulièrement l'objet de menaces de la part des paramilitaires et des organisations criminelles

¹¹ En 2013, le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays s'élevait à 5,7 millions. La Colombie se situait ainsi au deuxième rang mondial en ce qui concerne l'ampleur des déplacements de population, derrière la Syrie, mais devant le Nigéria. En 2013, 157 000 personnes ont été nouvellement déplacées en raison du conflit armé, de violences généralisées ou de violations des droits humains. Au cours des cinq années précédentes, le taux moyen de déplacement s'est élevé à 180 000 personnes/année (Conseil norvégien pour les réfugiés/Centre de surveillance des déplacements internes 2014, 10-1 et 39-42). Les déplacements de population sont liés de près à la quête de contrôle territorial des groupes armés et à l'accaparement des terres. Les paramilitaires ont pris possession d'environ 4,5 millions d'hectares de terres entre 1980 et 2000 (Elhawary 2009, 173). En 2012, l'estimation de la superficie des terres dont ont été dépossédées les personnes déplacées à l'intérieur du pays s'élevait à 6,8 millions d'hectares (COHA 2015).

qui leur ont succédé (Tenthoff et Eventon 2013, 8; Haugaard, Castillo, Tate et Romoser 2013, 8-9).

Les intérêts miniers et pétroliers sont susceptibles d'entraver les possibilités de réparation dont disposent les victimes du conflit. Selon la Loi de 2011, les autorités colombiennes doivent s'abstenir de prendre quelque décision pouvant entraver le processus de restitution des terres telle que l'octroi de concessions pour l'exploration ou l'exploitation des ressources naturelles. Or la presque totalité des localités qui font l'objet de demandes de restitution de terres recèlent déjà des titres miniers en vigueur. Cette « convergence géographique entre la politique de restitution des terres » et le « modèle de développement intensif-extractif » pose un défi aux juges responsables de la restitution (Vargas Valencia 2013, 84). Ceux-ci doivent effectuer un « test de priorité » entre les « droits contractuels inhérents aux concessions minières » et le droit à la réparation des victimes du conflit. Selon la jurisprudence de la Cour constitutionnelle de Colombie, le droit à la propriété et à la réparation des victimes revêt un caractère fondamental et a préséance sur les droits contractuels. Les juges de restitution doivent ainsi rendre nulles ou suspendre les concessions d'exploitation minière lorsqu'elles ont été octroyées dans un contexte de violence généralisée ou si elles risquent à l'avenir d'empêcher l'exercice des droits territoriaux des groupes tout spécialement protégés par la Constitution (les minorités ethniques, par exemple), de générer des conflits empêchant les personnes revenues sur leurs terres d'utiliser les propriétés restituées, ou encore d'exacerber des violences existantes (Vargas Valencia 2013, 82).

En revanche, il demeure possible que les projets miniers (et d'autres projets économiques, par exemple agro-industriels) prévalent sur la réparation. Dans certaines

circonstances, la Loi de 2011 priorise l'utilisation des terres à des fins industrielles (Haugaard *et al.* 2013, 27). Comme l'expliquent Moritz Tenthoff et Ross Eventon :

[...] the Restitution Law facilitates the legalisation of forced displacement if communities return to their land to find it has been "put to productive use." Even if the displaced persons make a successful claim and their ownership is legally recognised, the new occupiers retain the right to continue operating, provided it cannot be proved they did not obtain the land "in good faith". Thereafter, the occupier is obliged only to pay "rent" to the victims (Tenthoff et Eventon 2013, 10).

Or il est particulièrement difficile de prouver que les occupants n'ont pas acquis leur propriété de bonne foi. Les groupes paramilitaires ont eu recours à différentes tactiques – telles que la destruction de registres, le recours aux prête-noms (*testaferros*) et la corruption d'officiels du gouvernement – afin de dissimuler l'appropriation illégale de terres susceptibles par la suite de faire l'objet d'une utilisation industrielle (Elhawary 2009, 174; Thomson 2011, 345). L'impunité entourant le processus de démobilisation des paramilitaires complique davantage les possibilités de réparation. Étant donné que la grande majorité des combattants démobilisés ne subissent pas d'enquête, il est peu probable que les acteurs qui ont participé à l'accaparement illégal des terres soient identifiés (Amnistie internationale 2012b, 16). Comme le souligne Philippe Dufort à propos des défaillances de la démobilisation :

Les paramilitaires démobilisés n'ont pas à révéler d'informations sur les crimes commis, sur les réseaux mafieux ou sur les modes de financement des AUC. À l'inverse, la démobilisation et la réinsertion de ces individus dans la société civile permet de blanchir des fortunes illégales et des grandes propriétés acquises par les déplacements de population, par l'extorsion et par le narcotraffic. [...] Il n'y a donc pas de mécanisme efficace pour identifier les criminels de guerre, imposer des sanctions et par conséquent des réparations pour les victimes (Dufort 2008, 116).

En résumé, l'exploitation des ressources naturelles constitue un catalyseur du conflit armé colombien en tant que source de financement pour les groupes armés et compte pour une

part importante des déplacements de population et des crimes qui y sont associés. De plus, les possibilités de réparation sont diluées en raison de la priorité que le gouvernement colombien accorde à un modèle de développement centré sur l'agro-industrie et l'industrie extractive.

2.3.2. L'industrie extractive canadienne et le conflit armé : trois scénarios

La possibilité que les opérations des sociétés extractives canadiennes alimentent le conflit et aient un impact négatif sur les droits humains a été portée à l'attention du Comité permanent du commerce international dans le cadre de ses travaux sur l'ALE Canada-Colombie (Canada, CIIT 2008, 34-6). Selon un rapport commandé par l'ONG Inter Pares et présenté aux membres du Comité, les activités des sociétés canadiennes dans les zones de conflit comportent des « risques intrinsèques ». Elles risquent de : 1) profiter aux acteurs armés; 2) contribuer à la persistance, à la consolidation ou à la réorganisation des groupes armés; et 3) profiter des violations des droits de la personne (Mines Alerte et CENSAT-Agua Viva 2009, 21).

Premièrement, les sociétés qui entament des activités d'exploration ou d'exploitation dans les zones de conflit risquent de récompenser les groupes armés qui violent les droits de la personne. Les projets miniers et pétroliers représentent comme nous l'avons vu des sources de financement prisées par les paramilitaires comme par les guérilleros. Ce problème est connu du gouvernement du Canada depuis plusieurs années. Selon les conclusions d'un rapport commandité par le MAECI et réalisé en 2004 par l'organisme *Corporate Engagement Project* :

[...] part of the resources a company helps to generate can simultaneously fund multiple sides of the conflict through contracts, extortion (mainly from staff and contractors) or corruption. For example, it is difficult, if not impossible, for a company presence not to attract any illegal armed groups given the internal social conflict in Colombia. This may, eventually, represent the largest liability for any investment in Colombia (cité dans : Roy Grégoire 2009, 23).

Au-delà de l'extorsion et des paiements de « protection » dont profitent les guérilleros et les paramilitaires, les entreprises peuvent se rendre complices d'abus perpétrés par les firmes de sécurité privées responsables de protéger leurs installations. Ces firmes emploient dans bien des cas d'anciens militaires et d'anciens paramilitaires jouant parfois un rôle d'intermédiaire entre les paramilitaires et l'armée colombienne en ce qui concerne l'échange d'informations et de ressources (Grajales 2011, 774; voir aussi : Canada, CIIT 2008, 35; Mines Alerte et CENSAT-Agua Viva 2009, 22-3).

Deuxièmement, les opérations des sociétés extractives canadiennes risquent de contribuer à la résurgence des groupes armés et à la perpétuation du conflit. À la suite du processus de démobilisation de l'administration Uribe, de nombreux (néo)paramilitaires se sont réinsérés dans « les réseaux économiques du conflit » (Roy Grégoire 2009, 24). Cette dynamique a été observée dans la région du Magdalena Medio. La démobilisation partielle des paramilitaires des AUC s'est traduite par une diminution relative des déplacements forcés entre 2004 et 2005. Dans les années subséquentes, toutefois, une nouvelle vague de déplacements imputable à l'augmentation des investissements dans le secteur des ressources naturelles a eu lieu. Les groupes criminels qui ont succédé aux paramilitaires se sont alors disputé le contrôle des sous-traitants des entreprises extractives de la région (Roy Grégoire 2009, 25). Le phénomène de la persistance, de la consolidation ou de la réorganisation des groupes armés autour des investissements étrangers a été constaté dans les départements de Bolívar, d'Antioquia, de Caldas et de Tolima où des sociétés canadiennes (B2Gold, Colombia Goldfields et Nexen) ont été actives (Mines Alerte et CENSAT-Agua Viva 2009, 25-57).

Troisièmement, les entreprises canadiennes risquent de bénéficier des violations des droits humains, puisque les acteurs qui entravent le développement des projets miniers et pétroliers par leur présence sur le territoire et qui se retrouvent au cœur des mouvements d'opposition contre ces projets sont fréquemment pris pour cibles par l'armée et les (néo)paramilitaires (Healy et Katz 2008, 40; Pearce 2002, 16-7). Compte tenu du manque de données sur l'évolution des titres de propriété et de l'insuffisance des enquêtes sur l'appropriation illégale des terres, il est possible que des sociétés canadiennes accèdent (à leur insu) à des terres où les habitants ont été préalablement évincés par la force. Selon le rapport commandé par Inter Pares, les sociétés canadiennes B2Gold, Greystar Resources, Colombia Goldfields et Nexen ont été sujettes à ce type de risque (Mines Alerte et CENSAT-Agua Viva 2009, 25-57). Par ailleurs, la répression a pour effet de limiter l'opposition aux projets miniers et pétroliers et de décourager les revendications syndicales. L'armée colombienne a par exemple réprimé un conflit de travail réunissant les ouvriers de la pétrolière canadienne Pacific Rubiales, tandis que les chefs syndicaux ont reçu des menaces de la part des paramilitaires. Le syndicat des ouvriers de la multinationale canadienne Gran Tierra Energy a également été pris pour cible par des acteurs armés qui ont succédé aux groupes paramilitaires démobilisés (Cardinal 2013, 17; PASC S. d., 11-4).

Les scénarios et les quelques exemples abordés ici précèdent l'entrée en vigueur de l'ALE Canada-Colombie. Le texte de l'accord soulève des préoccupations additionnelles, notamment en ce qui a trait à la capacité de l'État colombien de protéger les droits humains.

2.4. Les droits humains dans le texte de l’ALE Canada-Colombie

2.4.1. Le chapitre sur l’investissement

Le chapitre sur l’investissement de l’ALE Canada-Colombie s’inspire largement de celui de l’ALENA. Les clauses sur la protection des investissements portent sur la non-discrimination (traitement national, traitement de la nation la plus favorisée, norme minimale de traitement), l’expropriation et l’indemnisation (Sinclair 2009, 18-9). Les droits des investisseurs sont protégés par un mécanisme d’arbitrage entre les investisseurs et les États. Ces dispositions sont susceptibles d’avoir un impact sur les politiques publiques colombiennes et, par extension, les droits humains. Les APIE et les dispositions sur l’investissement des ALE ont pour objectif central d’empêcher les États d’adopter des mesures pouvant décourager l’investissement étranger. Ainsi, ils diminuent « l’espace politique » dont disposent les gouvernements des pays hôtes de l’investissement et augmentent l’influence des firmes étrangères sur les politiques publiques (Shamsie et Grinspun 2010, 181-2). L’ALE Canada-Colombie présente certaines différences par rapport aux accords négociés précédemment par le Canada sur le modèle de l’ALENA, mais il demeure possible que des dispositions diminuent la latitude que possède l’État colombien en matière de politiques publiques et l’empêchent d’adopter des mesures nécessaires afin de protéger les droits humains.

Plusieurs cas de recours au mécanisme d’arbitrage entre les investisseurs et les États montrent que les investisseurs peuvent utiliser la notion « d’expropriation indirecte » afin de contester (et d’exiger des compensations pour) des réglementations gouvernementales en matière de droits humains ou d’environnement. Les institutions judiciaires responsables du règlement des différends entre les investisseurs et les États ont interprété la notion d’expropriation de telle sorte que les interventions étatiques nécessaires à la protection du

bien-être public sont déconsidérées par rapport aux pertes qu'elles peuvent engendrer pour un investisseur (Sinclair 2009, 22). L'ALE Canada-Colombie comporte des directives plus claires sur la signification de l'expropriation. Le texte stipule que « les mesures non discriminatoires d'une Partie qui sont conçues et appliquées dans un but légitime de protection du bien-être public, par exemple en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement », ne constituent pas une expropriation indirecte (*Accord de libre-échange Canada-Colombie*, Annexe 811). Toutefois, il n'est pas assuré que cette directive sujette à l'interprétation des arbitres permettra d'encadrer véritablement l'expropriation indirecte dans un éventuel processus de règlement des différends (Sinclair 2009, 23).

De nombreux cas d'arbitrage montrent également que les investisseurs peuvent contester des réglementations gouvernementales portant sur les droits des travailleurs, les droits des autochtones ou la protection de l'environnement en vertu des dispositions sur la non-discrimination. Le risque de demande d'arbitrage ou la menace de procédures judiciaires peuvent décourager les gouvernements d'adopter de telles mesures parce qu'elles deviennent potentiellement trop coûteuses – il s'agit du phénomène de *regulatory chill* (Krstik 2013, 32; voir aussi : Cardinal 2013, 12). Préoccupation connexe, les autorités colombiennes pourraient renoncer à certaines réglementations en fonction des exigences des investisseurs canadiens. Dans une clause novatrice, les parties reconnaissent « qu'il n'est pas approprié d'encourager l'investissement en assouplissant les mesures nationales qui se rapportent à la santé, à la sécurité ou à l'environnement » (*Accord de libre-échange Canada-Colombie*, Art. 815). Toutefois, le seul recours possible si l'une des parties stimule indûment l'investissement consiste à organiser des consultations et des échanges d'information entre les deux gouvernements (Sinclair 2009, 20).

Il demeure donc possible que les dispositions sur l'investissement de l'ALE aient une incidence sur le droit de propriété et le droit à la réparation des victimes du conflit. Comme nous l'avons vu, la protection de ces droits peut exiger l'annulation ou la suspension des concessions minières si celles-ci risquent d'alimenter ou de générer des conflits et d'entraver le processus de restitution des terres (Vargas Valencia 2013, 82). Or les clauses sur la protection des investissements pourraient décourager les autorités colombiennes de suspendre une concession ou de restituer aux personnes déplacées des terres concédées à des firmes canadiennes (Krstik 2013, 36-7).

L'ALE Canada-Colombie protège les droits des investisseurs au moyen d'un « mécanisme d'exécution puissant » (le processus d'arbitrage entre les investisseurs et l'État), mais il ne comporte pas d'obligations en matière de droits humains (Sinclair 2009, 17). Le Comité permanent du commerce international a recommandé « d'assortir l'accord commercial avec la Colombie de dispositions légales en matière de responsabilité sociale d'entreprise et de mécanismes déclaratifs qui permettent de déterminer dans quelle mesure les entités canadiennes qui investissent dans le pays respectent les normes en matière de droits universels de la personne ». Le Comité a également recommandé au gouvernement d'établir des pénalités pour les entreprises qui ne respectent pas les droits humains (Canada, CIIT 2008, 48). Le gouvernement Harper ayant rejeté ces recommandations, l'ALE se borne à faire la promotion de mesures volontaires. Chaque partie est appelée à « encourager les entreprises exerçant leurs activités sur son territoire ou relevant de sa juridiction à intégrer volontairement des normes de responsabilité sociale des entreprises internationalement reconnues dans leurs politiques internes » (*Accord de libre-échange Canada-Colombie*, Art. 816).

La question de la portée extraterritoriale du devoir des États de protéger les droits humains fait l'objet de débats en droit international en ce qui concerne l'encadrement des entreprises. Il n'en reste pas moins que les États d'origine de l'investissement doivent s'assurer que leurs politiques (la conclusion d'un ALE, par exemple) n'entraînent pas de dommages transnationaux (Krstik 2013, chap.1). La responsabilité du Canada est ici cruciale, puisque l'État colombien ne peut protéger adéquatement les droits humains. Les gouvernements libéraux et conservateurs à Ottawa s'en sont traditionnellement remis au devoir de l'État hôte de l'investissement de protéger les droits humains plutôt que d'établir, dans la juridiction canadienne, des obligations à l'endroit des investisseurs et des mécanismes dont peuvent se prémunir les personnes ou les collectivités face aux pratiques abusives, voire criminelles, des firmes canadiennes à l'étranger (Blackwood et Stewart 2012, 226-7; Deneault et Sacher 2012, chap. 3). Ainsi, les recours dont disposent les individus ou les collectivités victimes d'éventuels méfaits en lien avec des investissements canadiens en Colombie (ou ailleurs) sont insuffisants :

The state of Canadian law with respect to corporate social responsibility, and extraterritorial corporate social responsibility in particular, is generally recognised to be insufficient. Few options are available to non-nationals seeking to pursue Canadian corporations in Canada for wrongs committed abroad, excepting general principles of private international law. The instances of extraterritorial criminal responsibility are narrowly provided for, and are clouded with doubt as to whether they apply to corporate activity (Webber 2008, 35; cité dans : Deneault et Sacher 2012, 107).

Depuis une dizaine d'années, une partie de la classe politique, des universitaires et des ONG ont appelé le Canada à encadrer les activités des sociétés extractives d'une manière plus contraignante. Toutefois, le gouvernement a continué de privilégier la promotion de mesures volontaires (Blackwood et Stewart 2012, 223 et 226-7; voir aussi : Grinspun et Mills 2012, 75-6

et Roy Grégoire 2009, 17-8)¹². Compte tenu de l'absence de clause obligeant les investisseurs à respecter les droits humains, l'ALE Canada-Colombie semble à première vue perpétuer le laxisme dont le Canada a fait preuve à l'égard de l'encadrement des activités de ses firmes à l'étranger. Néanmoins, les évaluations d'impact que le gouvernement s'est engagé à réaliser permettent (en théorie) de pallier les lacunes du texte de l'accord (Krstik 2013, chap. 2). Nous nous pencherons sur cette question dans la section 2.5.

En résumé, le chapitre sur l'investissement de l'ALE Canada-Colombie suscite deux préoccupations générales. D'une part, certaines dispositions risquent de décourager l'État colombien d'adopter des mesures nécessaires à la protection des droits humains et à la réparation des dommages subis par les victimes du conflit. D'autre part, l'absence d'obligations en matière de droits humains dans le texte de l'accord est préoccupante vu la nature des risques liés aux investissements canadiens.

2.4.2. L'accord de coopération dans le domaine du travail

À l'image des ALE conclus avec le Pérou, le Panama et le Honduras, l'ALE Canada-Colombie est accompagné d'accords auxiliaires de coopération dans le domaine du travail et de l'environnement. Selon le gouvernement Harper, les dispositions sur le travail de l'accord avec la Colombie sont les plus solides jamais jointes à un ALE (Grinspun et Mills 2012, 67). Ces accords de coopération de « nouvelle génération » vont effectivement plus loin que ceux conclus antérieurement. Ils exigent non seulement que les parties appliquent les législations

¹² L'échec des projets de loi C-300, C-354 et C-438, de même que la réponse du gouvernement fédéral aux « Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale et l'industrie extractive canadienne dans les pays en développement » témoignent du refus du gouvernement fédéral d'encadrer les activités des sociétés canadiennes à l'étranger. La « Stratégie de RSE pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger » dévoilée après les Tables rondes a renforcé l'appui du gouvernement à l'égard de l'industrie extractive au lieu de la réglementer. Voir : Canada, MAECI 2009; Deneault et Sacher 2012, 131-41.

nationales en vigueur, mais aussi qu'elles veillent à ce que leurs lois et règlements incorporent les droits et principes reconnus par l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les parties s'engagent entre autres à protéger la liberté d'association et le droit de négociation collective, à assurer des conditions de travail acceptables et à supprimer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire (Blouin *et al.* 2012, 633-4).

L'accord comporte un mécanisme pour assurer le respect de ces obligations. Celui-ci permet à un citoyen ou à une organisation (un syndicat, par exemple) de présenter une plainte relative au droit du travail. Si elle est acceptée, la plainte peut « déclencher une enquête, laquelle peut aboutir à des consultations au niveau ministériel suivies, si elles n'aboutissent pas, de la constitution d'un groupe de règlement des différends » (Canada, CIIT 2008, 27). Cette procédure comporte toutefois des obstacles. Le recours au mécanisme de règlement des différends dépend de l'aval de l'un des deux gouvernements. Le milieu syndical a ainsi exprimé la crainte que les plaintes ne dépassent pas l'étape des consultations ministérielles (Congrès du travail du Canada 2009, 16). De plus, le mécanisme de règlement des différends ne peut donner suite qu'aux plaintes relatives au commerce (Roy Grégoire 2009, 34). Il ne s'applique donc pas aux violations en rapport avec des investissements.

Les critiques montrent aussi du doigt le déséquilibre entre l'accord auxiliaire sur le travail et le chapitre sur l'investissement de l'ALE. L'une des parties peut être forcée de payer une amende au terme du processus de règlement des différends si elle a « pour pratique systématique de manquer à l'application effective de son droit du travail » ou si elle ne se conforme pas aux obligations énoncées par l'OIT. Cependant, le montant des amendes est limité à 15 M\$ par année, soit une fraction des compensations habituellement réclamées dans

le cadre du règlement des différends entre les investisseurs et les États (Rowlinson et Katz 2009, 15; Grinspun et Mills 2012, 67-8). Chercheurs, partis d'opposition, syndicats et ONG ont émis des réserves par rapport à l'efficacité des dispositions de l'accord auxiliaire sur le travail, en particulier en ce qui a trait à la liberté d'association (Cardinal 2013, 14-21; Canada, CIIT 2008, 38-42 et 57-73; Schmitt 2012, 8). Mark Rowlinson et Sheila Katz (2009, 11-6) ont par exemple conclu que l'accord auxiliaire ne pourrait garantir le respect des droits des travailleurs tant les conditions en Colombie sont défavorables : quasi-absence de dialogue social entre les employeurs, les syndicats et le gouvernement, faible pouvoir de négociation collective, violence « systématique et délibérée » contre le mouvement syndical dans le but de l'éliminer et « culture antisyndicale profondément enracinée » chez les fonctionnaires, les entrepreneurs et les médias.

En somme, l'ALE Canada-Colombie comporte certaines améliorations par rapport aux accords négociés antérieurement par le Canada, mais des témoins entendus par le Comité permanent du commerce international ont désapprouvé le contenu du chapitre sur l'investissement et de l'accord auxiliaire sur le travail. Compte tenu de la nature des investissements canadiens en Colombie et des inquiétudes suscitées par le texte de l'ALE, de nombreux intervenants ont jugé nécessaire de réaliser une étude d'impact sur les droits humains avant l'entrée en vigueur de l'accord.

2.5. Les évaluations d'impact de l'ALE sur les droits humains

Les études d'impact sur les droits humains (EIDH) sont des instruments relativement nouveaux qui suscitent un intérêt grandissant dans les milieux gouvernemental et non gouvernemental (Déclaration de Berne, CCCI et Miseror 2010, 1; Harrison 2009, 1-2). Les

EIDH permettent aux États d'identifier les contradictions entre leurs obligations à l'égard des traités relatifs aux droits humains et celles résultant d'éventuels accords en matière de commerce et d'investissement. L'ONU recommande d'entreprendre de telles études avant la conclusion d'un ALE. De cette manière, les gouvernements peuvent modifier le texte de l'accord durant les négociations en fonction des conclusions de l'EIDH (Nations Unies, Conseil des droits de l'homme 2011, 5-9). Les investissements canadiens étant porteurs de risques considérables à cause du conflit armé, la réalisation d'une étude d'impact préalable sur les droits humains s'est retrouvée au centre des débats sur l'ALE Canada-Colombie.

2.5.1. L'étude d'impact préalable qui n'a pas eu lieu

À partir des témoignages entendus durant ses travaux, le Comité permanent du commerce international a déconseillé au gouvernement de signer l'ALE avant que ses effets sur les droits humains soient clarifiés. Dans son rapport déposé au Parlement en juin 2008, le Comité a recommandé « qu'un organe compétent effectue un examen indépendant, impartial et complet des répercussions d'un accord sur les droits de la personne, examen qui serait vérifié et validé, puis qu'il formule des recommandations à mettre en œuvre avant que le Canada n'envisage de signer, de ratifier et d'exécuter un accord avec la Colombie » (Canada, CIIT 2008, 47-8). Toutefois, le gouvernement a annoncé la conclusion des négociations de libre-échange avant même que le Comité ne dépose son rapport, un geste décrié par les partis d'opposition et le milieu non gouvernemental. L'accord a par la suite été signé (en novembre 2008), mais les partis d'opposition, portés par l'activisme de la société civile, ont pu retarder la ratification pendant plus d'un an en raison du statut minoritaire du gouvernement Harper (Grinspun et Mills 2012, 66; Katz et Sreenivasan 2010, 28).

Le besoin d'effectuer une étude préalable (dite *ex ante*) sur les droits humains est devenu une sorte de « cri de ralliement » pour plusieurs organisations de la société civile canadiennes et colombiennes (Katz et Sreenivasan 2010, 26). Au Canada, les trois partis d'opposition ont adhéré à cette position. Toutefois, l'alliance parlementaire a commencé à s'effriter en janvier 2009 lorsque le Parti libéral a remplacé son porte-parole en matière de commerce international et adopté une position pro-ALE. En mars 2010, le député libéral Scott Brison a proposé un compromis afin de résoudre l'impasse entre le gouvernement et l'opposition officielle. En vertu de ce compromis, le Canada et la Colombie ont signé le mois suivant un accord parallèle prévoyant que les deux gouvernements préparent et présentent à leur législature respective des études d'impact annuelles sur les droits humains *après* l'entrée en vigueur de l'ALE. Grâce à l'appui du Parti libéral, la Loi de mise en œuvre de l'ALE Canada-Colombie et des accords auxiliaires sur le travail et l'environnement a été adoptée par le Parlement et a reçu la sanction royale le 29 juin 2010. Le 15 août 2011, l'ALE est entré en vigueur en dépit d'une vague d'opposition provenant des milieux parlementaires, académiques et non gouvernementaux canadien et colombien (Grinspun et Mills 2012, 66; Krstik 2013, 1-2).

2.5.2. Les études *ex post* du gouvernement canadien

Le compromis qui a permis l'entrée en vigueur de l'accord apparaît d'emblée comme un recul. Plusieurs des principes directeurs de l'ONU sur les EIDH n'ont pas été respectés (Nations Unies, Conseil des droits de l'homme 2011, 5-10). Le texte de l'ALE n'a pu être révisé en fonction des conclusions d'une étude préalable. La réalisation des études annuelles relève directement des gouvernements canadien et colombien au lieu d'un organe indépendant. Et rien n'indique que les résultats des EIDH se traduiront par des actions concrètes (par exemple

l'amendement de l'accord) dans l'éventualité où un impact négatif sur les droits humains serait mis au jour (GOPA 2012, 5; Krstik 2013, 151).

L'obligation d'évaluer l'impact de l'ALE sur une base postérieure (au moyen d'études dites *ex post*) représente néanmoins une avancée significative. Pour la première fois, « le gouvernement d'un État développé s'est engagé légalement à évaluer annuellement les effets des flux de commerce et d'investissement *de son secteur privé* dans un État en développement » (Krstik 2013, 151). Comme l'a démontré Stanko Krstik (2013, chap. 2 et 3), cette nouvelle obligation internationale peut pallier les carences du texte de l'ALE Canada-Colombie concernant l'absence d'obligations en matière de droits humains. Pour autant qu'elles s'appuient sur une méthodologie adéquate, les EIDH permettent de déterminer les impacts d'un ALE et les mesures nécessaires pour remédier à d'éventuels impacts négatifs. Or les trois évaluations annuelles réalisées jusqu'à maintenant par le MAECI/MAECD comportent des failles importantes. D'une part, la consultation des acteurs directement concernés par les effets du commerce et de l'investissement, une « condition minimale » (Nations Unies, Conseil des droits de l'homme 2011, 9-10) afin d'assurer la crédibilité et l'efficacité des EIDH, a été insuffisante. D'autre part, les évaluations ont été circonscrites aux échanges commerciaux et ne tiennent donc pas compte des investissements à risque du Canada en Colombie.

Le gouvernement du Canada s'est attiré des critiques dès la publication du premier rapport. Amnistie internationale (2012a) a jugé que l'évaluation d'impact était « vide » et que le Canada n'avait pas fait preuve de la diligence raisonnable afin de s'assurer que sa politique commerciale et d'investissement ne nuise pas aux droits humains. Le rapport déposé en mai

2012 n'a pas abordé l'impact de l'ALE sur les droits humains à cause du manque de données, l'accord étant en vigueur depuis moins d'un an. Le gouvernement a plutôt proposé une méthodologie en vue des études subséquentes (Canada, MAECI 2012b). Celle-ci prévoyait notamment la participation d'« intervenants » (*stakeholders*), mais le mécanisme de consultation s'est avéré déficient lors de la préparation des rapports subséquents. Un appel public au dépôt de mémoires a été lancé en vue du deuxième rapport (déposé en juin 2013), mais il n'a duré que neuf jours. Aucune contribution de la société civile n'a été reçue (Amnistie internationale 2013). De même, l'appel à contribution pour le troisième rapport (déposé en mai 2014) a duré six jours. Plusieurs ONG ont déclaré « qu'il leur était impossible de présenter un mémoire à cause de l'échéance beaucoup trop courte » (Amnistie internationale 2014). Deux mémoires ont tout de même été reçus en 2014, mais ils n'ont pu, selon le MAECD, « établir un lien entre la jouissance et le respect des droits de la personne et les réductions tarifaires canadiennes découlant de la mise en œuvre de l'ALE Canada-Colombie » (Canada, MAECD 2014b). Outre l'appel au dépôt de mémoires, les représentants de l'ambassade du Canada en Colombie ont effectué des « visites de sensibilisation » auprès de représentants de gouvernements départementaux et locaux, d'entreprises, de syndicats et de la société civile colombienne. Ces visites ont été effectuées auprès d'entreprises ayant bénéficié de la réduction des tarifs canadiens. Dans le rapport déposé en 2013 comme dans celui de 2014, aucune relation n'a été établie entre la réduction des tarifs et la situation des droits de l'homme. Les deux rapports ont conclu qu'il était impossible « d'établir un lien direct entre l'ALE Canada-Colombie et la situation des droits de la personne en Colombie » (Canada, MAECD 2013g; 2014b).

Jusqu'à maintenant, le MAECI/MAECD n'a pas tenu compte des investissements canadiens. Le premier rapport indiquait que les évaluations subséquentes présenteraient une analyse « des dispositions particulières de [l'ALE] qui ont été négociées dans l'intérêt de certains secteurs économiques en vue de mettre en évidence les secteurs pour lesquels une augmentation des échanges commerciaux *ou des investissements* est prévue ». L'industrie extractive devait ainsi faire l'objet d'un « suivi annuel » (Canada, MAECI 2012b). Cependant, les rapports suivants ont exclu l'analyse des investissements. L'omission est importante vu les risques entourant les opérations des sociétés extractives canadiennes. Comme le soulignent les coprésidents du Groupe d'orientation politique pour les Amériques :

En restreignant la portée du rapport sur l'ALE Canada-Colombie aux réductions tarifaires et aux échanges commerciaux, le gouvernement du Canada évite de devoir rendre des comptes à propos d'enjeux litigieux, comme les agressions, menaces et meurtres dont sont victimes des membres des communautés autochtones sur de nombreuses terres destinées à l'exploitation des richesses naturelles, y compris celles monopolisées par des sociétés canadiennes (Fairbairn et Ward 2014).

Bien que le gouvernement ait négligé les EIDH, celles-ci conservent une certaine utilité. Les rapports annuels sont soumis à l'examen du Parlement canadien, où des membres de la société civile colombienne peuvent témoigner des effets de la présence des firmes transnationales canadiennes. Il s'agit d'un moyen valable de connaître l'impact de l'ALE Canada-Colombie en attendant que le gouvernement canadien produise de véritables EIDH (Krstik 2013, 260-1).

Conclusion

Le réengagement du Canada à l'égard de la Colombie survient à un moment où des progrès significatifs réalisés en direction de la résolution du conflit interne. Le discours du gouvernement du Canada et des partisans de l'ALE veut que l'intégration économique

contribue à la réalisation d'autres objectifs du réengagement, soit le respect des droits humains, l'amélioration de la sécurité pour les Colombiens les plus vulnérables et la résolution du conflit. L'examen des impacts des investissements du Canada dans le secteur de l'extraction des ressources naturelles apporte un éclairage différent. Les activités des sociétés extractives canadiennes en Colombie risquent de profiter aux groupes armés illégaux et de profiter des violations des droits de la personne perpétrées par ces groupes et par les forces de sécurité colombiennes. Les investissements dans le secteur des ressources naturelles risquent également de compliquer les efforts visant à mettre fin au conflit dans la mesure où ils peuvent encourager la persistance, la consolidation ou la réorganisation des groupes armés (Mines Alerte et CENSAT-Agua Viva 2009).

La croissance des activités des entreprises minières et pétrolières canadiennes en Colombie est désormais assurée par les dispositions sur les droits des investisseurs de l'ALE Canada-Colombie. Ces droits sont protégés par un mécanisme de règlement des différends, lequel est susceptible de décourager le gouvernement colombien d'adopter des mesures nécessaires à la protection des droits humains et de compromettre les possibilités de réparation dont disposent les victimes du conflit. Les EIDH *ex post* réalisées jusqu'à maintenant ne permettent pas de déterminer convenablement les effets potentiellement négatifs de l'ALE en ce qui concerne les investissements et, le cas échéant, les mesures nécessaires pour y remédier. Dans ces conditions, les ressources investies par le Canada en matière de protection des droits humains et de sécurité (en particulier l'appui à la démobilisation des combattants, l'aide aux personnes déplacées et l'appui à la politique de restitution des terres) risquent de voir leur efficacité diminuée en raison des impacts de l'intégration économique.

Chapitre 3. Le renversement de la démocratie en tant que préalable à l'intégration économique : le cas du Honduras¹³

Ce chapitre entend remettre en cause la relation entre les objectifs du réengagement en examinant le contexte du déclenchement des négociations de libre-échange bilatérales Canada-Honduras et de la participation du Canada à la réforme de la Loi sur les mines du Honduras. Alors que le discours officiel affirme que l'amélioration des relations bilatérales se conjugue avec le renforcement de la démocratie et de la sécurité (Gouvernement du Canada 2009, 6; Katz et Healy 2008, iv-v), le processus d'intégration économique avec le Honduras a été relancé en 2010 dans la foulée d'une sévère aggravation des déficits démocratiques et de l'insécurité. L'enchaînement des événements indique que le changement de gouvernement qui a suivi le coup d'État hondurien a créé une fenêtre d'opportunité politique que le Canada a saisie afin de protéger ses investissements dans les secteurs textile et minier.

L'évolution récente des relations entre le Canada et le Honduras peut être divisée en trois séquences. Ces séquences sont délimitées par trois moments-clés qui marquent des changements de gouvernement au niveau national au Honduras. Les relations économiques entre les deux pays se sont détériorées en raison du virage à gauche du gouvernement Zelaya. Après le coup d'État du 28 juin 2009, le Canada s'est montré réticent à ce que le président Zelaya retrouve ses fonctions tout en offrant un soutien implicite au gouvernement *de facto* de Roberto Micheletti. Ottawa a par la suite reconnu le résultat des élections de novembre 2009 organisées sous le gouvernement de fait et tissé des liens étroits avec le gouvernement de

¹³ Certains passages de ce chapitre ont été utilisés dans un document de travail que j'ai coécrit dans le cadre de l'audience sur l'Amérique latine du Tribunal permanent des peuples sur l'industrie minière canadienne. Cet événement a eu lieu à Montréal du 29 mai au 1^{er} juin 2014.

Porfirio Lobo Sosa au moyen de sa diplomatie économique. Le tableau suivant résume l'évolution des relations en fonction des changements survenus sur la scène politique nationale du Honduras. Les éléments mentionnés ici servent de structure au chapitre.

Tableau 2. Les relations Canada-Honduras en trois temps

Moments-clés	Séquences	Relations
Les élections du 27 novembre 2005	Le gouvernement de Manuel Zelaya Rosales (27 janvier 2006-28 juin 2009)	Détérioration des relations économiques
Le coup d'État du 28 juin 2009	Le gouvernement <i>de facto</i> de Roberto Micheletti (28 juin 2009-27 janvier 2010)	Ambivalence et soutien tacite
Les élections du 29 novembre 2009	Le gouvernement de Porfirio Lobo Sosa (27 janvier 2010-27 janvier 2014)	Normalisation et rapprochement

Les changements abordés dans le premier chapitre sont perceptibles dans la description qui suit. Premièrement, la réticence du Canada à ce que le président Zelaya regagne ses fonctions s'explique en partie par l'hostilité du gouvernement Harper à l'égard de l'ALBA. Deuxièmement, l'ALE Canada-Honduras tire son origine de négociations multilatérales dont les possibilités de succès ont été compromises par les virages à gauche en Amérique centrale. Troisièmement, l'appui du Canada aux gouvernements issus du coup d'État de même que l'aide canadienne en matière de sécurité témoignent d'un certain déclin de l'approche de la sécurité humaine dans la politique étrangère canadienne. Le renversement de Manuel Zelaya a mené à la remilitarisation de la sécurité publique, ce qui a aggravé les problèmes d'insécurité humaine au Honduras.

3.1. Le gouvernement de Manuel Zelaya

3.1.1. Les élections du 27 novembre 2005

Peu d'indices permettaient d'anticiper que le Honduras effectuerait un virage à gauche avant la victoire électorale de Manuel Zelaya. La campagne électorale de novembre 2005 opposait le Parti libéral au Parti national, deux institutions de droite rompues au patronage et dominées par les quelques familles qui contrôlent les secteurs clés de l'économie. Issu de l'aile progressiste du Parti libéral (le *Movimiento Esperanza Liberal*), le candidat Zelaya était à la fois un politicien de carrière et un riche entrepreneur de l'industrie forestière et de l'élevage. Également propriétaire terrien, son adversaire Porfirio Lobo avait été député avant d'occuper les fonctions de président du Congrès national du Honduras entre 2002 et 2006 (Ruhl 2010, 97-8).

Les élections ont été précédées par une diminution importante de la confiance de la population envers les institutions politiques. L'affiliation partisane s'est étiolée rapidement au cours des années 2000 en raison de l'incapacité de l'État hondurien à lutter contre la pauvreté et la criminalité (Llanos et Marsteintredet 2010, 180; Ruhl 2010, 96-7). Au cours de la décennie précédente, le Honduras a mis en œuvre trois programmes d'ajustement structurel. Malgré la croissance économique, la pauvreté extrême (et l'insécurité qui en résulte) a augmenté considérablement. En 1990, 75 % de la population vivait sous le seuil de la pauvreté et 38 % sous le seuil d'indigence. En 2002, ces proportions s'élevaient respectivement à 77 % et 54 % (Gordon et Webber 2013b, 29).

Aucun des principaux partis n'a proposé de changement radical par rapport à l'orthodoxie néolibérale. Tout comme Porfirio Lobo, Zelaya a appuyé l'accord de libre-échange entre l'Amérique centrale, la République dominicaine et les États-Unis et a promis de

maintenir une relation privilégiée avec les États-Unis. Les différends entre les deux partis portaient sur la lutte contre la criminalité, le principal enjeu de la campagne. Alors que Lobo prônait la *mano dura* et le retour de la peine de mort, le candidat libéral a plutôt proposé de s'attaquer à la pauvreté et au chômage en tant que causes de l'insécurité (Gordon et Webber 2011, 332; Ruhl 2010, 98). Manuel Zelaya a été élu en devançant Porfirio Lobo par 3,7 % des voix seulement, alors que le taux de participation atteignait le creux historique de 55,4 % (Taylor-Robinson 2006, 122).

3.1.2. Un virage à gauche modéré

Malgré cette apparente défection politique, les Honduriens sont restés actifs à l'extérieur du système partisan et ont réussi à insuffler un virage à gauche au gouvernement. Les mesures progressistes adoptées pendant le mandat écourté du président Zelaya représentent l'aboutissement de la mobilisation populaire contre les mesures néolibérales des années 1990. Au début des années 2000, le Comité national de résistance populaire (CNRP) est né de la volonté d'organisations locales de créer un mouvement d'ampleur nationale afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités structurelles. Au moment de la prise du pouvoir de Zelaya, le CNRP était devenu une force politique incontournable (Shipley 2013a, 97; 2013b, 48-9). Tout au long de son mandat, le gouvernement a dû faire face à de nombreux conflits sociaux auxquels ont pris part des syndicats, des organisations paysannes et des associations étudiantes. En 2008, par exemple, des grèves nationales portant sur le contrôle des prix des produits de base, la gestion de l'eau potable et l'augmentation des salaires ont paralysé le pays (Gordon et Webber 2013b, 35; Hernández Navarro 2009).

Les dynasties possédantes avaient informé Zelaya du peu de marge de manœuvre dont il disposait en lui signifiant, peu après son investiture, que sa présidence était « temporaire », alors qu'elles (les élites du pouvoir) étaient « permanentes » (Grandin 2009). Faisant fi de cet avertissement à partir de la deuxième année de son mandat, le président a accusé publiquement l'« oligarchie » d'être responsable de la misère de la majorité de la population et adopté différentes mesures qui ont alarmé une partie de la classe politique traditionnelle et les décideurs économiques (Legler 2010a, 10-1; Ruhl 2010, 99). Réformiste, Zelaya est demeuré plutôt modéré malgré le radicalisme de certains accents rhétoriques. Son discours, écrit Álvaro Cálix (2010, 40), « [...] était celui d'un libéral qui a reconnu que le marché ne peut intégrer pleinement la société et que, par conséquent, l'État, stimulé par la participation citoyenne, doit assurer un rôle de redistribution pour réduire les brèches sociales ».

En matière de politiques sociales, le gouvernement a aboli les frais de scolarité au niveau élémentaire et consenti des augmentations salariales substantielles à la Fédération des organisations d'enseignants du Honduras, une organisation forte de 60 000 membres. Le salaire minimum a également été augmenté de 60 % malgré la vive opposition des associations patronales (Cordero 2009, 17-20). La politique économique de Manuel Zelaya a fait des mécontents jusqu'au sein de son propre parti. Le président a résisté aux pressions des factions de droite du Parti libéral et des milieux d'affaires en refusant de privatiser les sociétés d'État Hondutel et Empresa Nacional de Energía Eléctrica (Gordon et Webber 2013b, 35).

Malgré ces éléments de virage à gauche, le gouvernement hondurien a continué de se conformer dans une certaine mesure aux prescriptions néolibérales. En avril 2006, le pays s'est joint à l'ALE entre l'Amérique centrale, la République dominicaine et les États-Unis.

Deux ans plus tard, un « arrangement *stand-by* » engageant le gouvernement à assurer la stabilité macroéconomique et à diminuer les dépenses publiques et le déficit a été signé avec le FMI (Gordon et Webber 2013b, 35). Le gouvernement a toutefois remis cet accord en question après avoir entamé un rapprochement avec le Venezuela (Pine et Vivar 2011, 41). Durement heurté par la crise financière globale en raison de sa dépendance envers les États-Unis, le Honduras a adhéré à l'ALBA en septembre 2008 afin de profiter de l'aide vénézuélienne. À partir de ce moment, les médias, pour la plupart hostiles à l'endroit du président Zelaya, ont dénoncé de plus en plus fréquemment l'influence présumée d'Hugo Chávez dans la politique interne hondurienne (Cálix 2010, 39; Llanos et Marsteintredet 2010, 181).

Le gouvernement s'est retrouvé de plus en plus isolé de l'élite du pouvoir traditionnelle du Parti libéral et du Congrès à mesure qu'il satisfaisait les demandes des mouvements sociaux et que le virage à gauche se confirmait sur le plan international. La crise démocratique subséquente s'inscrit dans ce contexte de polarisation entre la gauche et la droite.

3.1.3. La détérioration des relations économiques entre le Canada et le Honduras

Les sociétés canadiennes ont réagi avec appréhension au virage à gauche vu l'importance de leurs investissements au Honduras. En 2006 et en 2007, le Canada se situait au deuxième rang parmi les pays d'origine de l'investissement direct étranger, derrière les États-Unis, mais devant le Royaume-Uni (CEPALC 2012, 54). Le géant montréalais des vêtements Gildan Activewear était alors l'employeur du secteur privé le plus important du Honduras. L'analyste Martin Landry de Valeurs mobilières Desjardins a confié au *National Post* que l'entreprise entendait augmenter ses capacités de production au pays si la situation politique future s'y prêtait, en ajoutant toutefois que « le président Zelaya s'était aliéné les membres du Congrès

du Honduras en se joignant à [l'ALBA], une alliance dirigée par le président vénézuélien Hugo Chávez réunissant des pays latino-américains de gauche » (cité dans : GOPA 2010, 15).

Les entreprises minières canadiennes étaient pour leur part préoccupées par le projet de réforme du code minier du gouvernement Zelaya. Avant même l'élection de novembre 2005, la mobilisation populaire grandissante contre les sociétés canadiennes avait perturbé certains projets d'exploration et provoqué une diminution des investissements du Canada au Honduras (MAC 2004). Le 16 juillet 2004, le Secrétariat des ressources naturelles a approuvé un décret ministériel suspendant le processus d'octroi de nouveaux permis miniers (GTMDHAL 2014, 59-60). Malgré la détérioration du climat d'affaires, les sociétés canadiennes Aura Minerals et Breakwater Resources (achetée par Nyrstar en 2011) ont poursuivi leurs opérations (Gordon et Webber 2011, 330-1).

Les organisations de la société civile qui tentaient de réformer la Loi sur les mines ont trouvé une oreille attentive auprès du gouvernement Zelaya. Dès le début de son mandat, le président a prolongé par un décret exécutif le moratoire sur l'octroi des concessions minières et créé une Commission ayant pour mandat de réécrire la Loi sur les mines (Moore 2012, 2). Le projet de réforme faisait suite « en partie aux préoccupations environnementales et sociales entourant la mine à ciel ouvert de San Martín de la Canadienne Goldcorp » (Burrton 2012, 60). Selon différentes enquêtes, le drainage minier acide et les métaux lourds utilisés à San Martín ont causé de graves problèmes de santé chez les habitants de la Vallée de Siria (Deneault et Sacher 2012, 24; GTMDHAL 2014, 19-20). Autre projet controversé, la mine de San Andrés est à l'origine de la contamination au cyanure du système hydrique du Río Lara et de la destruction de l'agriculture vivrière dont dépendaient les collectivités avoisinantes (Shipley

2013b, 53). La mine de San Andrés a été sous le contrôle successif des entreprises canadiennes Greenstone Resources Limited, Yamana Gold et, depuis août 2009, Aura Minerals.

Le 4 octobre 2006, les ONG ont remporté une grande victoire. La Cour suprême du Honduras a jugé que treize articles de la Loi sur les mines (en vigueur depuis 1998) violaient la Constitution et les a déclarés nuls (Moore 2012; GTMDHAL 2014, 60). Ce jugement a donné une forte impulsion au projet de réforme. En 2007, une délégation parlementaire composée d'une députée canadienne et de deux députés britanniques a dressé un bilan des lacunes du code minier de 1998 à partir de témoignages de représentants du gouvernement hondurien, de l'industrie minière et de la société civile. L'ONG Développement et Paix, qui a appuyé cette initiative à la demande de son organisation partenaire Caritas Tegucigalpa, a constaté que « la grande majorité des Honduriens considère la *Loi sur les mines* de 1998 inadéquate et biaisée en faveur des compagnies minières étrangères ». Cependant, les « efforts intensifs de la société civile et de quelques politiciens pour réformer la Loi » ont achoppé sur la résistance du puissant lobby minier, « un obstacle de taille à tout changement législatif qui représenterait les intérêts du pays » (Développement et Paix 2007, 17).

Bien que la population hondurienne ait toujours été divisée quant au contenu d'un nouveau code minier, les deux principales coalitions d'organisations de la société civile qui militaient en faveur de la réforme se sont entendues en 2007 sur un ensemble de propositions consensuelles (Développement et Paix 2007, 23-4). Le projet de loi que le gouvernement Zelaya avait complété en mai 2009 comprenait certaines de leurs revendications les plus importantes : l'augmentation des taxes, l'interdiction de l'exploitation à ciel ouvert,

l'interdiction des substances toxiques comme le cyanure et le mercure et l'exigence de rendre l'octroi des concessions conditionnel à l'assentiment préalable des collectivités (Burron 2012, 60; Moore 2012). Le projet de loi devait arriver à l'ordre du jour des débats du Congrès le 16 août 2009, mais le processus législatif n'a jamais eu lieu en raison du coup d'État du 28 juin. Durant les mois qui ont précédé le renversement du président Zelaya, des sociétés canadiennes ont exercé des pressions sur le gouvernement hondurien :

Canadian companies and other multinational corporations took part in joint pressure campaigns, which included tactics such as freezing investments. In the months before the coup, a Canadian mining company was one amongst a consortium of five that reportedly offered to invest \$1.75 billion dollars in Honduras should the 2006 executive decree prohibiting new mining concessions be overturned (GOPA 2010, 13).

La détérioration des relations économiques entre le Canada et le Honduras a eu des répercussions politiques. Des officiels du MAECI ont exprimé des inquiétudes à propos du « manque de clarté de la politique minière hondurienne » (Gordon et Webber 2013a, 8). Le projet de réforme du code minier hondurien s'inscrivait d'ailleurs dans une conjoncture sous-régionale de moins en moins favorable aux investissements canadiens dans le secteur extractif. Les pratiques controversées des sociétés canadiennes ont fait l'objet de vagues de contestation au Guatemala, au Salvador et au Costa Rica (Gordon et Webber 2013a, 8). Par ailleurs, les pays voisins du Honduras ont connu à leur tour un virage à gauche. En 2007, peu après l'élection de Daniel Ortega, le Nicaragua a adhéré à l'ALBA. Le Salvador a également viré à gauche deux ans plus tard. Les gouvernements issus des virages à gauche en Amérique centrale ont perdu intérêt envers l'intégration économique avec le Canada (Grinspun et Mills 2012, 68). Des négociations de libre-échange multilatérales avaient été entamées en 2001 entre le Canada et le Groupe des quatre de l'Amérique centrale (CA4) – soit le Honduras, le

Guatemala, El Salvador et le Nicaragua. Toutefois, « après dix séances de négociations, les pourparlers se sont retrouvés au point mort en 2004 » (Canada MAECD 2013c). Les négociations ont repris officiellement en février 2009, mais le projet d'accord multilatéral n'a pas progressé. Comme nous le verrons dans la section 3.3, les négociations de libre-échange ont été relancées sur un mode bilatéral après l'arrivée au pouvoir du gouvernement Lobo.

3.1.4. Le coup d'État du 28 juin 2009

Les réformes progressistes du gouvernement Zelaya, l'adhésion du Honduras à l'ALBA et les tensions grandissantes entre les pouvoirs exécutif et législatif sont autant de causes du coup d'État du 28 juin 2009. Or c'est un hypothétique projet de réforme constitutionnelle qui a déclenché la crise démocratique. En mars 2009, le président a ordonné par décret exécutif l'organisation d'une consultation populaire afin d'interroger la population hondurienne à propos de la possibilité d'organiser un « quatrième scrutin » lors des élections générales prévues pour le 29 novembre 2009 (Ruhl 2010, 100). La question prévue se lisait comme suit : « Seriez-vous d'accord avec l'idée que, lors des élections générales de 2009, un quatrième scrutin ait lieu pour permettre aux citoyens de décider s'ils souhaitent la convocation d'une assemblée constituante nationale? » (GOPA 2010, 28). Cette question aurait été ajoutée aux scrutins présidentiel, législatif et municipal, lesquels se déroulent simultanément (CIDH 2009, 17; Llanos et Marsteintredet 2010, 182).

Les nombreux détracteurs du président l'ont accusé de vouloir utiliser le résultat de cette consultation pour solliciter un second mandat, ce que la Constitution interdit expressément. Pourtant, le président s'est toujours gardé de revendiquer publiquement un second mandat et de proposer des changements constitutionnels spécifiques. Il justifiait plutôt la nécessité de

créer une assemblée constituante par le fait que le système politique existant ne servait que la minorité opulente (Cálix 2010, 41; Legler 2010a, 10). Si la population s'était prononcée en faveur de la mise sur pied d'une assemblée constituante lors des élections de novembre 2009, cette assemblée aurait été créée après la fin de son mandat présidentiel (Cameron et Tockman 2012, 93-4; GOPA 2010, 28).

Futures instigatrices du coup d'État, les élites économiques et politiques craignaient qu'une éventuelle réforme constitutionnelle accélère l'érosion de leurs privilèges et que le Honduras suive la voie tracée par les principaux membres de l'ALBA (Legler 2010a, 10-1). Les changements constitutionnels qui ont eu lieu au Venezuela, en Bolivie et en Équateur sont parfois assimilés à des dérives présidentielles autoritaires à cause du renforcement du pouvoir exécutif qu'ils ont engendré. Par contre, les assemblées constituantes ont permis à des groupes auparavant marginalisés tels que les autochtones et les citoyens d'origine africaine de faire reconnaître leurs droits et de participer plus activement aux décisions en matière de développement (GOPA 2010, 12). Au Honduras, ce projet « reflétait les aspirations d'un large segment de la population » en faveur de la réforme d'un système politique fondé sur l'exclusion et inapte à résorber les inégalités (Cameron et Tockman 2012, 96). Le CNRP, des communautés autochtones et les pauvres des régions urbaines et rurales comptaient parmi les principaux partisans de la création d'une assemblée constituante (Cameron et Tockman 2012, 96; Shipley 2013a, 97-8).

Au cours des trois mois qui ont suivi l'annonce de la consultation populaire, la Cour suprême, le Procureur général du Honduras, le Tribunal suprême électoral et le Congrès national ont successivement déclaré que le projet de consultation était illégal et

inconstitutionnel. L'article cinq de la Constitution prévoit le recours à des référendums et à des plébiscites, mais seul le Congrès peut convoquer de telles consultations. Zelaya a décidé d'aller tout de même de l'avant parce qu'il soutenait que son projet n'avait pas force exécutoire et était donc distinct des instruments de consultation prévus dans la Constitution (CIDH 2009, 18). Ignorant la décision des institutions législatives et judiciaires, le président a ordonné aux militaires de prendre part aux préparatifs de la consultation populaire, ce que le commandant des Forces armées, le général Romeo Vásquez Velásquez, a refusé de faire. Selon la Constitution, le président a le droit d'exercer un contrôle exécutif sur l'armée, mais les militaires ont l'obligation de désobéir à des ordres illégaux ou inconstitutionnels. Zelaya a réagi au refus d'obtempérer du général Vásquez en le destituant, le 24 juin 2009. La Cour suprême a jugé que le renvoi du général était illégal et l'a annulé. La Cour suprême a ensuite lancé un mandat judiciaire accusant le président d'abus d'autorité, d'usurpation de pouvoirs et de trahison et a ordonné au général Vásquez de l'arrêter (Cassel 2009; Legler 2010a, 10; Ruhl 2010, 101).

Au matin du 28 juin, jour prévu de la consultation populaire, des soldats ont fait irruption à la résidence de Manuel Zelaya et l'ont emmené de force dans un avion à destination du Costa Rica. L'arrestation du président faisait suite au mandat judiciaire de la Cour suprême, mais l'exil qui lui a été imposé outrepassait ce mandat (Ruhl 2010, 102). Le Congrès et la Cour suprême ont avalisé rétroactivement l'expulsion de Manuel Zelaya en prétendant qu'ils agissaient de manière à défendre « la démocratie hondurienne et l'État de droit contre un président qui avait défié [...] la Constitution » (Cassel 2009). Le renversement de Manuel Zelaya n'en était pas moins inconstitutionnel. La Constitution interdit l'expatriation d'un citoyen. De plus, Zelaya n'a pas eu droit à un procès et le Congrès n'avait pas le pouvoir

de le destituer (Cassel 2009). La Commission de la vérité et de la réconciliation mise sur pied ultérieurement par le gouvernement hondurien de même que l'OEA ont reconnu que les événements du 28 juin 2009 correspondaient bel et bien à un coup d'État (Cameron et Tockman 2012, 108).

3.2. Le gouvernement *de facto* de Roberto Micheletti

3.2.1. Virage à droite, crise démocratique et accroissement de l'insécurité

Le jour même du coup d'État, Roberto Micheletti, le président du Congrès, a prêté serment en tant que président du Honduras. Le Congrès l'a confirmé dans ses fonctions de chef de l'exécutif intérimaire par un vote de 122 contre 6 après la mise en circulation d'une fausse lettre de démission du président Zelaya parmi les députés (Ruhl 2010, 102). Le gouvernement de fait a pu compter sur l'appui des forces de sécurité, des fédérations d'entreprises, de la haute hiérarchie de l'Église catholique, d'une partie de la classe moyenne et de l'essentiel de la classe politique et des médias (Legler 2010b, 606).

Néanmoins, les études d'opinion révèlent qu'environ 60 % des Honduriens ont désapprouvé le coup d'État (Cálix 2010, 45). Les organisations de la société civile à l'origine du virage à gauche du gouvernement Zelaya ont occupé une place importante dans le mouvement de résistance contre le gouvernement de fait. Le CNRP s'est transformé en Front national de résistance populaire (FNRP), une organisation se voulant l'« organe central des mouvements sociaux » opposés au coup d'État (Shiplely 2013a, 97; voir aussi : Pine et Vivar 2011, 43). Les 150 jours qui séparent les événements du 28 juin 2009 des élections du 29 novembre 2009 ont été marqués par une mobilisation constante reposant sur différentes formes d'action collective essentiellement non violentes : manifestations, assemblées

publiques, barrages routiers, grèves, activités artistiques et boycott d'entreprises ayant soutenu le coup d'État (Cálix 2010, 43-6; Ruhl 2010, 102-3).

Contesté à l'échelle nationale et dépourvu de reconnaissance internationale, le gouvernement *de facto* a eu recours à la violence pour demeurer au pouvoir et contrer le FNRP. Le coup d'État a mené au retour de la doctrine de la sécurité nationale à laquelle souscrivaient les forces de sécurité honduriennes durant les années 1980. Selon cette conception radicale de la sécurité, la « sécurité nationale prime sur la sécurité personnelle, les besoins de l'État prévalent sur les droits individuels et le jugement de l'élite dirigeante l'emporte sur la règle de droit » (Margaret Crahan citée dans : Kruckewitt 2005, 179). Ravivant les tactiques de contre-insurrection employées dans les années 1980 contre l'ennemi interne, Roberto Micheletti a fait de l'ancien commandant du bataillon 3-16 (un escadron de la mort), Billy Joya Améndola, son principal conseiller en matière de sécurité. Formés par les États-Unis et la dictature argentine, les officiers du bataillon 3-16 ont pris part à des campagnes d'assassinats politiques, de disparitions forcées et de torture à l'époque où l'ambassadeur américain au Honduras (le « proconsul » John Negroponte) organisait les opérations terroristes des *Contras* visant à déstabiliser le régime sandiniste du Nicaragua voisin (Kerssen 2013, 37-8; Kyle et Reiter 2013, 388; Kruckewitt 2005). Au moins cinq autres ex-officiers ayant entretenu des liens avec le bataillon 3-16 ont réintégré l'armée ou ont été nommés à des postes importants en matière de sécurité et d'immigration au sein de la fonction publique (GOPA 2010, 16-7). Relativement effacés de la sphère politique depuis le début des années 1990, les militaires ont été appelés à prêter main-forte à la police afin de réprimer le mouvement de résistance contre le coup d'État (Amnistie internationale 2009, 12-3; 2010, 5).

La résurgence de la doctrine de la sécurité nationale de la guerre froide a été synonyme d'accroissement de l'insécurité humaine pour de nombreux Honduriens. Le Comité des familles de détenus et disparus du Honduras a répertorié 3033 cas de détention illégale, 818 cas de violation du droit à l'intégrité physique et 21 cas d'exécution extrajudiciaire durant les 100 jours qui ont suivi le renversement du président Zelaya (voir : GOPA 2010, 16). La Commission interaméricaine des droits de l'homme a constaté l'étendue des abus dans le cadre d'une enquête de terrain réalisée au mois d'août 2009 :

Along with the loss of institutional legitimacy brought about by the *coup d'état*, during its visit the Commission confirmed that serious human rights violations had been committed, including killings, an arbitrary declaration of a state of emergency, disproportionate use of force against public demonstrations, criminalization of public protest, arbitrary detention of thousands of persons, cruel, inhuman and degrading treatment, poor detention conditions, militarization of Honduran territory, an increase in incidents of racial discrimination, violations of women's rights, severe and arbitrary restrictions on the right to freedom of expression, and serious violations of political rights. The Commission also established that judicial remedies were ineffective in protecting human rights (CIDH 2009, 2; cité dans : Cameron et Tockman 2012, 105).

Les femmes, les jeunes, les Afro-Honduriens, les journalistes, les défenseurs des droits humains et les minorités sexuelles ont été les principales victimes de la répression (Cálix 2010, 43; Gervais et Kilty 2012). Le coup d'État a eu l'effet d'un « éveil » politique chez les progressistes. Loin de réclamer seulement le retour de Manuel Zelaya, de nombreux membres de la résistance ont adhéré aux objectifs qui animaient les organisations de la société civile à l'origine du virage à gauche, soit la lutte contre les inégalités sociales et la mise sur pied d'une assemblée constituante (Shipley 2013a, 97-8). Les divisions au sein de la communauté interaméricaine ont cependant empêché le retour du président Zelaya et ont prolongé la réaction de la droite contre l'ordre du jour progressiste pré-coup d'État.

3.2.2. Le rôle du Canada dans le processus de résolution de la crise démocratique

La communauté interaméricaine a fait preuve d'unité et a réagi rapidement à la nouvelle du coup d'État. Le 1^{er} juillet 2009, l'OEA a adopté à l'unanimité une résolution condamnant « énergiquement le coup d'État » et exigeant « le rétablissement immédiat, sûr et inconditionnel » du président Zelaya « dans ses fonctions constitutionnelles » (OEA 2009). Les États membres ont invoqué l'article 20 de la Charte démocratique interaméricaine invitant le secrétaire général et les représentants des différents pays membres à entreprendre des « démarches diplomatiques visant à rétablir la démocratie et l'État de droit [...] » (OEA 2009). Le 4 juillet 2009, le Honduras a été expulsé de l'OEA par un vote unanime, puisque le gouvernement *de facto* n'avait pas remis les rênes du pouvoir au président Zelaya passé le délai de 72 heures prévu dans la résolution du 1^{er} juillet (Legler 2010a, 14).

Le soutien international en faveur du retour de Zelaya avait atteint son apogée et s'apprêtait déjà à s'effriter. Le gouvernement de fait est demeuré au pouvoir durant sept mois et le président élu n'a jamais pu terminer son mandat. L'échec des actions de la communauté interaméricaine en matière de protection collective de la démocratie s'explique par plusieurs facteurs. L'expulsion hâtive du Honduras a diminué l'aptitude de l'OEA à faire pression sur le gouvernement de fait. Les négociations entre les camps Micheletti et Zelaya ont permis au gouvernement de fait de retarder le retour de l'ordre constitutionnel. Et les mesures punitives adoptées par les États et les organisations internationales ont eu pour effet d'aiguillonner la détermination de la puissante coalition domestique qui soutenait le coup d'État (Cameron et Tockman 2012, 98; Legler 2010a, 21-2; 2010b, 614).

Il faut ajouter que la cohésion qui caractérisait la réaction initiale de la communauté interaméricaine s'est dissipée lorsqu'il est devenu perceptible que certains États de la région soutenaient tacitement le gouvernement *de facto* et réprouvaient les décisions du président Zelaya. Le Groupe d'orientation politique pour les Amériques a critiqué les « nombreuses déclarations publiques des représentants du Canada qui rendaient sa position officielle ambiguë et affaiblissaient du coup le consensus international [...] » (GOPA 2010, 4). Jusqu'au mois de novembre 2009, le Canada est demeuré solidaire de la communauté internationale lorsqu'il s'agissait d'exiger, à l'intérieur du cadre multilatéral, le retour du président Zelaya. L'ambiguïté provient du fait que les déclarations canadiennes émises indépendamment de l'OEA remettaient en cause le caractère immédiat et inconditionnel de la restauration. Préconisant une solution négociée, les officiels canadiens ont manifesté leur opposition face à la possibilité que Zelaya regagne ses fonctions sans un compromis avec le gouvernement de fait.

Le ministre d'État aux Affaires étrangères (Amériques), Peter Kent, a participé activement au processus de résolution de la crise au sein de l'OEA et dans le cadre de rencontres ministérielles. Le Canada a appuyé l'accord de San José, produit de la médiation du président costaricain Oscar Arias. Cet accord élaboré entre le 7 et le 22 juillet 2009 prévoyait notamment que Zelaya abandonne ses velléités de réforme constitutionnelle et qu'il préside un gouvernement d'unité nationale. Le ministre Kent a déclaré durant les négociations que :

[...] le gouvernement du Canada souhaite appuyer la position de ses homologues dans la région et réitérer son appel à la raison en ce qui concerne la date du retour du président Zelaya au Honduras. Le président ne devrait pas revenir au Honduras avant que les parties aient trouvé une solution pacifique et que les conditions soient propices. Le Canada décourage fortement son retour au Honduras avant la négociation d'un règlement (Kent 2009a).

Le dialogue a été rompu lorsque Micheletti a fait savoir qu'il ne permettrait pas que Zelaya revienne au pays (Gordon et Webber 2011, 336). Trois nouvelles rondes de négociations ont été organisées entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'octobre, mais elles n'ont pas permis de ranimer l'accord de San José (Legler 2010a, 15-6).

Zelaya a tenté à deux reprises de revenir au Honduras indépendamment d'une solution négociée. Le 5 juillet, le président a été forcé de faire demi-tour à l'aéroport Toncontín, à Tegucigalpa, pendant que les partisans venus l'accueillir étaient violemment dispersés par les forces de sécurité. Peter Kent a alors déclaré à la radio de la CBC que les tentatives du président de revenir au pays n'aidaient en rien la situation (voir : Gordon et Webber 2011, 336; Shipley 2013b, 50). De plus, le ministre a suggéré à la fin du mois de juillet que Zelaya était responsable de la crise démocratique avant de préciser que le coup d'État était « incontestablement illégal et devait être inversé », mais que « la Cour suprême et le Congrès avaient agi dans le cadre constitutionnel jusqu'à ce que les Forces armées arrêtent et expulsent Zelaya » (cité dans : Cameron et Tockman 2010, 19-20; 2012, 104). Le président a finalement réussi à revenir au Honduras en trouvant refuge à l'ambassade brésilienne le 21 septembre 2009. Le gouvernement *de facto* a réagi en assiégeant l'ambassade et en intensifiant la répression contre le mouvement de résistance (Legler 2010a, 16). Le lendemain, Peter Kent a invité « toutes les parties à faire preuve de retenue », une déclaration qui ne rend pas compte du caractère unilatéral de la répression d'État (Kent 2009b; voir aussi : Gordon et Webber 2011, 335).

Ottawa n'a jamais dénoncé explicitement les violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité honduriennes. Ce manquement dénote, pour certains chercheurs, une

forme d'appui « non officiel » au gouvernement de fait (Gordon et Webber 2011, 335; voir aussi : Shipley 2013b, 51). D'autres soulignent que les actions et déclarations des officiels canadiens « reflétaient leur dédain évident à l'endroit du président Zelaya et de son gouvernement et un désir de distancier le Canada de la position des pays qui soutenaient Zelaya avant le coup d'État, soit les membres de l'ALBA » (Cameron et Tockman 2012, 103-4). L'ALBA a continué de soutenir fermement le président Zelaya et ses membres ont adopté des sanctions sévères contre le gouvernement *de facto*. La plupart des gouvernements de la région ont également adopté des mesures punitives. Au niveau bilatéral, plusieurs États (dont les États-Unis) ont imposé des sanctions économiques. Au niveau multilatéral, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et l'Union européenne ont suspendu certains de leurs programmes (Legler 2010a, 3).

Pratiquement isolé, le Canada n'a pas suspendu les programmes de coopération du MAECI et de la Défense nationale. Le refus de recourir aux sanctions s'explique selon Cameron et Tockman (2010, 21) par la réticence « du gouvernement Harper à mettre en péril les intérêts commerciaux du Canada au Honduras ». En entrevue à l'émission *The Current* à la CBC, le ministre Kent a déclaré que les Canadiens « devraient être fiers » des multinationales Goldcorp et Gildan Activewear lorsqu'il a été questionné à propos du poids des intérêts du secteur privé dans la politique étrangère canadienne (cité dans : Cameron et Tockman 2012, 105). De fait, certaines activités de promotion des investissements ont commencé pendant la présidence de Roberto Micheletti. Un rapport du MAECI obtenu par Gordon et Webber

(2013a, 13) indique que l'ambassade du Canada au Honduras¹⁴ a créé, peu après le coup d'État, un *business advocacy council* afin de « faciliter le dialogue avec le gouvernement hôte ». En octobre 2009, le quotidien *El Herald* a révélé qu'un collectif d'entreprises textiles canadiennes avait promis des investissements de l'ordre de 52 M\$ au Honduras, tandis que l'Association nationale des industries du Honduras annonçait qu'une autre délégation canadienne (intéressée celle-là par le secteur minier) s'apprêtait à se rendre au pays (GOPA 2010, 15).

Alors que le Canada commençait à déployer sa diplomatie économique auprès du gouvernement de fait, la plupart des États disposant d'une mission diplomatique à Tegucigalpa ont rappelé leurs représentants (Amnistie internationale 2009, 6; Ruhl 2010, 102). Ottawa n'a suspendu aucun visa et n'a pas donné suite à la requête de la ministre des Affaires étrangères du président Zelaya visant à faire reconnaître le consul général du Honduras à Montréal comme le représentant légal du Honduras au Canada (GOPA 2010, 24).

3.2.3. La position canadienne sur les élections du 29 novembre 2009

Au fil des mois, il est devenu de plus en plus évident que le gouvernement de fait retardait à tout prix le retour du président Zelaya et entendait utiliser les élections de novembre pour contourner cette exigence de la communauté internationale. Après l'échec de l'accord de San José, l'OEA a tenté sans succès de relancer les négociations jusqu'à ce que les États-Unis appuient une ultime ronde de pourparlers. Le « dialogue de Guaymuras » a abouti le 30 octobre à l'accord de Tegucigalpa-San José. Cette nouvelle entente exigeait du Congrès hondurien qu'il se prononce sur le retour du président Zelaya, mais aucune échéance ne lui a

¹⁴ Le Canada est représenté au Honduras par l'ambassade du Canada (Bureau de programme) à Tegucigalpa, mais ne dispose pas d'un ambassadeur résident au Honduras. L'ambassadeur du Canada au Costa Rica réside à San José et est accrédité pour le Honduras et le Nicaragua (Canada MAECD 2013h).

été imposée. Le gouvernement Micheletti a tiré parti de cette omission en tenant le vote après les élections du 29 novembre. Les députés ont rejeté la restauration à une très large majorité (Legler 2010a, 16; 2010b, 614).

Dans l'intervalle, une scission fondamentale au sein de la communauté interaméricaine a eu raison d'un authentique retour à la démocratie. Au début du mois de novembre, le sous-secrétaire d'État américain aux affaires hémisphériques, Thomas Shannon, a annoncé que les États-Unis reconnaîtraient les élections même si Zelaya ne retrouvait pas ses fonctions. L'ambassadeur des États-Unis à l'OEA, Lewis Anselem, a pour sa part qualifié de « réalisme magique » la position des gouvernements opposés à la reconnaissance des élections (Cameron et Tockman 2012, 100). Le Canada a alors abandonné le consensus international pour se conformer à la position américaine. Le Canada et les États-Unis se sont opposés aux résolutions de l'OEA qui auraient rendu la reconnaissance des élections conditionnelle au retour au pouvoir préalable de Zelaya. Ces résolutions représentaient le principal (et dernier) levier dont disposait la communauté interaméricaine afin de résoudre la crise (Cameron et Tockman 2010, 21; 2012, 103; voir aussi : Legler 2011, 119). La majorité des gouvernements de la région ont réitéré que le retour de Zelaya était « une condition *sine qua non* pour la reconnaissance des élections », en vain (CIDH 2009, 32).

Le président Zelaya et le FNRP ont appelé au boycott d'un processus électoral qu'ils jugeaient illégitime et qui a par ailleurs été miné par une militarisation croissante. Le gouvernement de fait a appelé 5000 réservistes pour prêter main-forte aux 12 000 policiers et aux 11 000 soldats responsables de la surveillance des bureaux de vote. À un mois du scrutin, l'armée a ordonné à l'ensemble des maires du pays de lui transmettre des données sur

l'identité des personnes actives dans le mouvement de résistance contre le coup d'État. Des dizaines de candidats à la présidence et à des postes de maires se sont retirés en guise de protestation ou bien parce qu'ils étaient la cible de menaces (Joyce 2010, 11; GOPA 2010, 25). Dans les semaines précédant le scrutin, les droits au rassemblement pacifique et à la liberté d'expression ont été limités par décret et violés par les forces de sécurité (Joyce 2010, 11; Nations Unies, Conseil des droits de l'homme 2010, 11-2).

À deux jours du vote, le ministre Kent a déclaré que le Canada était « déçu de l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de Tegucigalpa-San José » (Kent 2009d). La pièce maîtresse de l'accord (la restauration du président Zelaya à la tête d'un gouvernement de réconciliation nationale) est demeurée lettre morte en raison du changement de position déterminant des États-Unis (Legler 2011, 119). L'accord appelait également l'organisation d'une mission d'observation électorale au Honduras, mais l'OEA n'a pas reçu l'invitation requise de la part de Zelaya et de Micheletti. La légitimité même des élections étant contestée, l'ONU, l'Union européenne et le Centre Carter n'ont pas envoyé d'observateurs non plus. Le Canada s'est abstenu de « fournir son appui au processus électoral » en raison de l'échec de l'accord de Tegucigalpa-San José, mais a tout de même répété que les élections représentaient « une étape importante dans les démarches visant à sortir de l'impasse politique actuelle » (Kent 2009d).

L'appel au boycott et le désistement de plusieurs candidats présidentiels ont laissé le champ libre à deux partisans du coup d'État : Porfirio Lobo, l'aspirant président défait en 2005 (Parti national) et Elvin Santos, l'ancien vice-président de Manuel Zelaya (Parti libéral). Le soir du 29 novembre, le Tribunal suprême électoral a annoncé que Lobo avait obtenu 57 % des

voix (contre 38 % pour Elvin Santos) et que le taux de participation avait atteint 62 %. Un officiel du Tribunal a toutefois confié à un journaliste indépendant que le chiffre de 62 % avait été inventé de toutes pièces. Plusieurs jours plus tard, le taux de participation officiel a été abaissé à 49 %, puis à 45 % lorsque les bulletins invalides ont été exclus (Cameron et Tockman 2012, 107; Gordon et Webber 2011, 334).

Le taux de participation frauduleusement majoré a donné une apparence de légitimité aux élections et a pavé la voie à une reconnaissance internationale rapide, quoique partielle et très largement contestée. Le 1^{er} décembre 2009, le Canada a reconnu le résultat du scrutin par l'entremise d'une déclaration de Peter Kent se réjouissant de l'étendue de la participation :

Le Canada félicite le peuple hondurien d'avoir tenu des élections générales relativement paisibles et ordonnées. Bien que les élections de dimanche n'aient pas été surveillées par des organisations internationales comme l'Organisation des États américains, nous sommes encouragés par les témoignages d'organisations de la société civile indiquant que le taux de participation au scrutin a été important, que les élections semblent s'être déroulées librement et de façon juste, et qu'aucun incident violent majeur ne s'est produit (Kent 2009c).

Le 4 décembre 2009, l'ambassadeur du Canada à l'OEA, Graeme Clark, a renouvelé à peu de choses près la position du Canada lors d'une réunion spéciale sur les élections honduriennes (GOPA 2010, 25). Cette rencontre a mis en lumière de profonds désaccords au sein de la communauté interaméricaine. La région s'est divisée essentiellement entre la gauche et la droite. Le Pérou, la Colombie, le Panama et le Costa Rica se sont rangés du côté des États-Unis et du Canada (Ruhl 2010, 104), tandis que les institutions latino-américaines représentant la majorité des pays de la région sont restées fidèles à la position de départ de la communauté internationale. Hormis le Pérou et la Colombie, les membres de l'UNASUR ont refusé de reconnaître le scrutin. Les présidents du MERCOSUR ont exprimé leur « refus catégorique »

de reconnaître des élections qui ont eu lieu dans « un cadre inconstitutionnel, illégitime et illégal ». Et l'ALBA a refusé non moins fermement de voir en ces élections le début d'une transition démocratique (GOPA 2010, 25; Jacobsen 2012, 14-7).

La position canadienne à cette étape de la crise remet en cause le pilier démocratique de la stratégie de réengagement. Étant donné que le caractère libre et juste des élections ne pouvait être garanti en l'absence d'observateurs internationaux accrédités, le respect de l'esprit de la Charte démocratique interaméricaine exigeait des États membres de l'OEA qu'ils s'abstiennent d'en reconnaître le résultat (Cameron et Tockman 2012, 106). La contradiction avec la politique de réengagement, qui affirme que le Canada sert la Charte « en veillant à ce que les élections soient libres et justes » (Gouvernement du Canada 2009, 8), apparaît ici clairement. En fait, le Canada a cautionné un précédent peu reluisant, à savoir que des élections dépourvues d'observation internationale et de toute évidence minées par des violations des droits civils et politiques peuvent « effacer la marque d'illégitimité créée par un coup d'État militaire » (Cameron et Tockman 2012, 109).

Ce précédent inacceptable pour la plupart des gouvernements de la région a ébranlé les institutions interaméricaines. La crise hondurienne promettait de raviver l'OEA et la Charte démocratique interaméricaine. Pendant un certain temps, ce fut le cas. Même les membres de l'ALBA, traditionnellement méfiants à l'égard de l'OEA, ont accepté avec enthousiasme d'invoquer la Charte (Legler 2010a, 13). Compte tenu de la responsabilité des États-Unis et du Canada dans la débâcle de novembre, il n'est pas étonnant que les gouvernements latino-américains désirent s'investir davantage au sein d'autres institutions régionales. L'UNASUR, par exemple, fait désormais de l'ombre à l'OEA en matière de résolution des crises politiques

(Cameron et Tockman 2012, 101; Ellner 2012, 105). Et la CELAC a été créée quelques mois après les élections honduriennes lors d'un sommet auquel les États-Unis et le Canada n'ont pas été invités. Peter Kent a réagi à la création de la CELAC en déclarant que l'OEA, forte entre autres de sa Charte démocratique, demeurait le principal forum de coopération dans la région (Meyer 2010). Paradoxalement, Ottawa est en partie responsable du discrédit de l'OEA et de la recherche d'alternatives institutionnelles qui anime plusieurs gouvernements latino-américains. En manquant à ses engagements en matière de protection collective de la démocratie, le Canada alimente la construction d'institutions indépendantes du contrôle nord-américain.

3.3. Le gouvernement de Porfirio Lobo Sosa

3.3.1. Consolidation du virage à droite sur fond de crise démocratique et d'insécurité

Le gouvernement de Porfirio Lobo affiche une continuité certaine avec celui de Roberto Micheletti. La veille de l'inauguration présidentielle, le Congrès a adopté un décret d'amnistie couvrant les événements survenus entre le 1^{er} janvier 2008 et le 27 janvier 2010. Lors de son discours d'inauguration, le président Lobo a déclaré que cette mesure faisait partie d'un processus de réconciliation nationale, mais la Commission interaméricaine des droits de l'homme a incité le gouvernement à revoir ce décret susceptible de restreindre l'accès à la justice (CIDH 2010). Tout au long du mandat du président Lobo, très peu de progrès ont été faits en matière de reddition de comptes et de procédures judiciaires en ce qui concerne les abus de la période post-coup d'État (Human Rights Watch 2012; 2014).

Le gouvernement a créé une Commission de la vérité et de la réconciliation afin d'examiner les événements entourant le renversement du président Zelaya, mais le FNRP a boycotté cette initiative, jugeant la réconciliation impossible, puisque le gouvernement Lobo

était issu du coup d'État et que la répression continuait (Gordon et Webber 2011, 338; Shipley 2013b, 52). D'une part, le président a nommé des acteurs de premier plan du coup d'État au sein de son administration. Le porte-parole de Roberto Micheletti, Arturo Corrales, est devenu ministre de la Planification et de la Coopération. Mario Canahuati, l'ancien directeur du Conseil de l'entreprise privée du Honduras (une organisation pro-coup d'État) a pour sa part été nommé ministre des Affaires étrangères (Gordon et Webber 2011, 338). D'autre part, la « guerre de basse intensité » contre les opposants du coup d'État s'est poursuivie (Shipley 2013b, 53).

Les problèmes de sécurité ont continué de s'aggraver sous le gouvernement Lobo. Depuis 2010, le Honduras se situe au sommet du classement mondial du taux d'homicide (ONUDC 2011, 93; 2014, 126). Multifactorielle, l'insécurité résulte notamment de la recrudescence des activités des groupes criminels liés au trafic de drogue et de la répression policière (Nations Unies, Conseil des droits de l'homme 2012, 5). Bien qu'il soit difficile d'isoler la violence politique de la violence commune à laquelle fait face l'ensemble de la population hondurienne, le climat général d'insécurité est particulièrement défavorable à l'exercice des droits civils et politiques. Les personnes actives dans le mouvement de résistance contre le coup d'État, les défenseurs des droits humains, les juristes et les journalistes en sont les principales victimes (Charbonneau 2013, 3; Human Rights Watch 2010a, 46-57; Nations Unies, Conseil des droits de l'homme 2010, 12-7).

La réaction contre le virage à gauche a culminé avec le coup d'État du 28 juin 2009 et la prise du pouvoir de Roberto Micheletti, mais le gouvernement Lobo a poursuivi le retranchement des réformes progressistes du président Zelaya. La participation politique étant

limitée et réprimée, le gouvernement a pu mettre en œuvre un programme mariant le militarisme au retour en force du néolibéralisme (Kerssen 2013, 8). Propulsés au centre de la vie politique à la suite du coup d'État, les militaires ont continué de jouer un rôle important sous le gouvernement Lobo. En novembre 2011, le Congrès a adopté et renouvelé périodiquement un décret d'urgence étendant le rôle de l'armée en matière de sécurité publique (Human Rights Watch 2014). De plus, de nouvelles lois antiterroristes ont donné à la police des pouvoirs de surveillance et de détention permettant de criminaliser les activités des organisations progressistes liées de près ou de loin au mouvement de résistance contre le coup d'État (Shipley 2013b, 56-7).

En matière de politique économique, le Congrès a adopté une série de mesures favorables au secteur privé. En mai 2011, le pays a été l'hôte d'une conférence intitulée *Honduras is Open for Business* informant les participants internationaux du fait que des changements législatifs étaient en cours afin de mettre en œuvre deux plans de développement fondés sur la promotion des investissements directs étrangers (Gordon et Webber 2013b, 37). Les mesures législatives en question garantissent le rapatriement des profits des investisseurs étrangers, découragent la syndicalisation et permettent aux employeurs d'engager des travailleurs à temps partiel moins rémunérés (COHA 2011; Shipley 2013b, 56; Gordon et Webber 2013b, 37). Le virage à gauche étant arrêté et remplacé par un programme économique plus favorable aux investissements étrangers, le Honduras est devenu un proche partenaire du Canada.

Trois principaux signes témoignent du rapprochement entre le Canada et le Honduras à compter de la prise de pouvoir de Porfirio Lobo. Premièrement, le Canada a appuyé la

transition politique controversée qui a suivi l'élection de novembre 2009 et s'est efforcé de mettre fin à l'isolement international du Honduras. Deuxièmement, des ressources supplémentaires ont été affectées à la coopération en matière de sécurité. Troisièmement, les officiels canadiens ont déployé des efforts considérables afin de protéger les intérêts du Canada dans les secteurs textile et minier. La diplomatie économique a culminé avec l'ALE Canada-Honduras et la (contre-)réforme du code minier du Honduras.

3.3.2. La réadmission du Honduras à l'OEA

Le lendemain de l'investiture présidentielle, Peter Kent a annoncé que le Canada aiderait le Honduras à « rétablir rapidement l'ordre démocratique et constitutionnel » et appuierait la « réconciliation nationale » proposée par le « gouvernement d'unité » du président Lobo (Kent 2010a). L'ancien diplomate de carrière canadien Michael Kergin a ainsi été appelé à siéger à la Commission de la vérité et de la réconciliation du Honduras. Conformément aux déclarations précédentes, le ministre n'a pas fait état de la responsabilité du gouvernement hondurien en ce qui concerne les violations des droits humains. Par contraste, le Canada s'est montré beaucoup plus critique à l'égard des déficits démocratiques au Venezuela. Le jour où le président Lobo a reçu les félicitations du Canada, le ministre Kent a exprimé des préoccupations par rapport à la « réduction de l'espace démocratique au Venezuela » (Kent 2010b). Cette déclaration faisait suite à la décision du gouvernement vénézuélien de suspendre la diffusion de six stations de télévision. Au Honduras, des violations bien plus graves du droit à la liberté d'expression ont été perpétrées par le gouvernement de Roberto Micheletti et elles n'ont pas suscité de critiques de la part du Canada (Cameron et Tockman 2012, 105-6). Qui plus est, la condition des journalistes est demeurée extrêmement précaire durant le mandat du

gouvernement Lobo. Entre janvier et août 2010, huit journalistes ont été assassinés (Gordon et Webber 2011, 335).

Malgré la persistance de sévères déficits démocratiques, le Canada a appuyé « les efforts du président Lobo en vue de la réintégration complète du Honduras dans la communauté internationale et hémisphérique » (Kent 2010a). Le ministre Kent et le sous-ministre adjoint des Affaires étrangères et du Commerce international (Amériques), Jon Allen, ont rencontré séparément le secrétaire général de l'OEA pour plaider la réadmission du Honduras au sein de l'organisation. Ces démarches se sont toutefois heurtées à l'opposition initiale du Brésil et de l'ALBA (Ellner 2012, 105; Gordon et Webber 2013a, 11). De nombreux États de la région ont tardé à appuyer le retour du Honduras au sein de l'OEA en raison du précédent que cela autorisait – c'est-à-dire que les coups d'État « sont admissibles aux yeux de la communauté interaméricaine pour peu qu'ils laissent place à des élections » (Cameron et Tockman 2010, 18-9), aussi injustes et irrégulières soient-elles. Néanmoins, placés devant un fait accompli, la presque totalité des États ont normalisé leurs relations avec le Honduras une fois l'exil imposé au président Zelaya terminé. Le 1^{er} juin 2011, « le Honduras a été réadmis à l'OEA par un vote de 32 contre 1 (seul l'Équateur s'est opposé) » (Cameron et Tockman 2012, 108).

3.3.3. La coopération en matière de sécurité

Le Honduras a reçu une aide accrue du Canada en matière de sécurité durant la période post-coup d'État. Cette aide s'inscrit dans le cadre de l'Initiative du Canada pour la sécurité en Amérique centrale créée à l'occasion du Sommet des Amériques à Carthagène en 2012. Le Honduras, le Salvador et le Guatemala ont bénéficié d'une formation « sur les méthodes spéciales d'enquête » et leurs unités de police ont reçu « de l'équipement spécialisé [...] en

lien avec des capacités avancées d'écoute électronique, d'analyse judiciaire de données balistiques, de surveillance, et d'analyse du renseignement ». Le Canada a également signé en 2012 une entente avec la Colombie dans laquelle les deux gouvernements se sont engagés à « renforcer les systèmes d'application de la loi au Honduras et au Guatemala » (Canada, Cabinet du premier ministre 2012). Ces deux projets font partie du Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité, dont le travail en Amérique centrale et dans les Caraïbes porte sur « la lutte contre le trafic de drogues illicites, la réforme du système de sécurité et la prévention de la criminalité » (Canada, MAECD 2013d).

Le président Lobo a mis sur pied la même année une Commission de réforme de la sécurité publique à l'instigation de l'OEA. Le secrétaire à la sécurité multidimensionnelle de l'OEA (et diplomate canadien) Adam Blackwell a siégé à cette Commission ayant pour mandat de solutionner la corruption endémique dans la police nationale et de réformer les institutions judiciaires honduriennes. Les travaux ont connu des débuts prometteurs, mais les commissaires n'ont pas reçu l'appui du gouvernement et du Congrès pour mettre en œuvre leurs recommandations. De plus, les efforts visant à purger la police de ses éléments criminels ont donné peu de résultats (Owens 2014, 38-9). Le successeur du président Lobo, Juan Orlando Hernández, a mis fin à la Commission avant qu'elle ne termine son mandat. Ce dénouement abrupt s'explique par l'incompatibilité entre les politiques du gouvernement hondurien et les réformes prônées par la Commission. Alors que cette dernière recommandait la création d'une force policière communautaire et civile, le gouvernement a poursuivi la militarisation de la sécurité publique (*El Heraldo* 2013). En 2013, le Congrès a créé une force intermédiaire entre la police et l'armée, les TIGRES (*Tropa de Inteligencia y Grupos de Respuesta Especial*), pour lutter contre la criminalité. Des défenseurs des droits humains ont

constaté que les méthodes de cette force spéciale s'apparentaient à celles utilisées par le bataillon 3-16 dans les années 1980 (Owens 2014, 54-5). Des enquêtes journalistiques ont également mis au jour des allégations de complicité policière dans des cas d'assassinats ciblés perpétrés par des escadrons de la mort (Arce 2013).

Compte tenu de l'ampleur des problèmes de criminalité dans la police et de l'échec de la réforme de la sécurité publique, l'aide canadienne ne contribuera vraisemblablement pas à l'amélioration de la sécurité humaine au Honduras. Les événements post-coup d'État indiquent que la police, l'armée et les nouvelles forces intermédiaires remplissent une fonction de répression sociale et politique semblable à celle qui prévalait à l'époque de la doctrine de la sécurité nationale. Dans ces conditions, l'amélioration de la sécurité humaine ne passe pas par le renforcement des moyens techniques dont disposent les forces de sécurité honduriennes.

3.3.4. L'intégration économique entre le Canada et le Honduras

La diplomatie économique canadienne constitue sans doute l'aspect le plus significatif du rapprochement post-coup d'État. Peter Kent de même que des officiels du MAECI, de l'ambassade du Canada au Honduras et de l'ACDI ont multiplié les échanges avec le président Lobo et des membres de son gouvernement au cours des premiers mois de 2010. Les entreprises canadiennes Aura Minerals, Breakwater Resources et Gildan Activewear ont eu un accès privilégié aux officiels canadiens et honduriens durant cette période (voir : tableau 3). Deux des résultats les plus substantiels de ces démarches, soit le déclenchement de négociations de libre-échange bilatérales et la réforme du code minier du Honduras, sont décrits ci-après.

Tableau 3. La diplomatie économique du Canada auprès du gouvernement Lobo

Date	Communications et rencontres
28 janvier 2010	Neil Reeder, l'ambassadeur du Canada au Honduras, et Daniel Arsenault, un représentant de l'ACDI qui occupe alors le poste de conseiller (développement) et chef de la coopération à l'ambassade du Canada au Honduras (Bureau de programme), effectuent un appel de courtoisie auprès de Mario Canahuati, le ministre hondurien des Affaires étrangères.
fin février 2010	Le délégué commercial de l'ambassade canadienne rencontre le ministre hondurien des Ressources naturelles et de l'Environnement, Rigoberto Cuellar. L'ambassadeur Reeder informe un cadre de Breakwater Resources du caractère « très positif » de la rencontre. Peter Kent effectue une visite de trois jours au Honduras durant laquelle il rencontre le président Lobo, les ministres Arturo Corrales et Mario Canahuati et des représentants canadiens du secteur privé. Il visite également les installations des entreprises Aura Minerals et Breakwater Resources.
6 avril 2010	L'ambassadeur Reeder rend visite au président Lobo en compagnie de cadres de la société Aura Minerals. <i>El Heraldo</i> et <i>Honduras Weekly</i> rapportent que l'ambassadeur lui a fait part de la volonté du Canada d'augmenter ses investissements dans les secteurs textile et minier et qu'il a invité le gouvernement hondurien à adopter de nouvelles réglementations minières.
23 juin 2010	Le gouvernement du Canada et la Fondation hondurienne pour la responsabilité sociale des entreprises organisent une rencontre à laquelle participent le président Lobo et Louis Guay, alors coordonnateur en RSE pour l'Amérique latine au MAECI. Des cadres de Breakwater Resources et de Gildan Activewear participent à l'événement.
août 2010	Promu au poste de Directeur général pour l'Amérique latine et les Caraïbes au MAECI, l'ambassadeur Reeder est remplacé par Cameron Mackay. Peu après sa nomination, le nouvel ambassadeur rencontre des investisseurs canadiens et des membres du gouvernement hondurien à propos de la Loi sur les mines. Le ministre Kent effectue une seconde visite officielle au Honduras.

Sources : Gordon et Webber 2011, 338; 2013a, 11-5; Moore 2012; Shipley 2013b, 51-9.

3.3.4.1. L'ALE Canada-Honduras

En mars 2010, deux mois après l'investiture du président Lobo, les négociateurs canadiens ont rencontré leurs homologues du Honduras, du Guatemala, du Salvador et du Nicaragua dans le

cadre d'une séance de négociations sur l'ALE Canada-CA4. À la suite de cette rencontre, le Canada a décidé d'entamer des négociations bilatérales avec le Honduras :

Après la séance de mars 2010, le Canada a conclu que, parmi les pays du CA4, il serait plus facile de conclure un accord de libre-échange à court terme avec le Honduras. Ainsi, en octobre 2010, le Canada et le Honduras ont décidé de concentrer leurs efforts sur la conclusion d'un accord de libre-échange bilatéral. À cette fin, les représentants du Canada et du Honduras ont tenu trois séries de rencontres bilatérales : à Ottawa, du 6 au 9 décembre 2010, à Tegucigalpa, du 14 au 18 février 2011, et une autre fois à Ottawa, du 18 au 25 juillet 2011 (Canada, MAECD 2013b).

L'entreprise Gildan Activewear a appuyé activement la reprise du processus d'intégration économique. Le registre du Commissariat au lobbying du Canada indique que trois lobbyistes se sont enregistrés pour le compte de la société au mois de juin 2010. Il s'agit de Glenn Chamandy, président et chef de la direction de Gildan, et de deux associés de la firme d'affaires publiques Prospectus Associates. Les démarches portaient initialement sur l'ALE Canada-CA4, mais l'entreprise s'est tournée vers l'ALE Canada-Honduras lorsque les négociations bilatérales ont débuté. Le Bureau du premier ministre, le Bureau du conseil privé, le MAECI/MAECD et la Chambre des communes comptent parmi les institutions visées par les activités de lobbying de l'entreprise (Commissariat au lobbying du Canada S. d.).

Le 12 août 2011, le premier ministre Harper a annoncé la conclusion des négociations de libre-échange lors d'une visite officielle à San Pedro Sula, la capitale économique du pays. Premier chef de gouvernement à se rendre au Honduras depuis sa réadmission à l'OEA, Harper a rencontré le président Lobo, participé à une table de discussion avec des entrepreneurs canadiens et visité les installations de Gildan Activewear. L'entreprise a annoncé qu'elle entendait augmenter ses investissements de 240 M\$ et porter son nombre

d'employés au pays de 15 000 à 18 000 (Asociación Hondureña de Maquiladores 2011). En 2013, Gildan employait plus de 20 000 personnes au Honduras, soit les deux tiers de sa main-d'œuvre totale (Ilioupoulos 2013).

Des voix discordantes ont été entendues pendant le sommet Harper-Lobo. Par exemple, le Conseil civique d'organisations populaires et indigènes du Honduras a condamné l'ALE en le qualifiant de « fruit du coup d'État et de sa continuation » (COPINH 2011; cité dans : Gordon et Webber 2013a, 14). Le premier ministre a rejeté les critiques de la société civile auxquelles les journalistes ont fait écho en déclarant que les opposants de l'ALE défendaient des intérêts égoïstes : « Les protectionnistes sont égoïstes, égocentriques et ils manquent de vision. Et ceux qui s'opposent à un accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras se sont également opposés à des ententes semblables entre le Canada et tous les autres pays avec lesquels il a conclu des accords, y compris les États-Unis » (Stephen Harper cité dans : Radio-Canada avec La Presse Canadienne 2011). De plus, malgré les crimes perpétrés par les forces de sécurité, le premier ministre a exonéré le gouvernement hondurien de toute responsabilité directe en ce qui concerne les violations des droits humains : « Nous savons qu'il y a d'importants problèmes de sécurité et de droits de l'homme dans ce pays, mais nous n'avons pas d'information suggérant qu'ils soient d'une manière ou d'une autre causés par le gouvernement » (cité dans : Agence France-Presse 2011).

Le discours sur la promotion de la démocratie et des droits humains a été perpétué malgré le rôle nuisible du Canada durant le processus de résolution de la crise hondurienne. En octobre 2011, le ministre du Commerce international, Ed Fast, a affirmé que l'ALE avait pour objectif d'« attirer le Honduras dans la famille des nations qui respectent les droits humains et

les principes fondamentaux de la démocratie » (cité dans : Ditchburn 2012). Le ministre a réitéré ce message lors de la cérémonie de signature de l’ALE le 5 novembre 2013. L’accord est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2014.

3.3.4.2. Le rôle du Canada dans la réforme du code minier hondurien

Autre résultat du rapprochement entre le Canada et le Honduras, le gouvernement Lobo a entrepris d’élaborer un nouveau code minier afin de lever le moratoire de 2004 sur l’octroi des concessions, moratoire que le président Zelaya avait prolongé durant son mandat. Le gouvernement canadien a salué l’initiative et s’est invité dans le processus législatif. Le MAECI a noté dans un document obtenu par Mines Alerte en juillet 2011 que « le Honduras est en train de transformer l’administration anti-exploitation minière de Zelaya en un gouvernement Lobo pro-exploitation minière durable et pro-RSE » (Moore 2012, 3).

Contrairement au projet de réforme du gouvernement Zelaya, le processus législatif sous le gouvernement Lobo a largement exclu les organisations de la société civile. Selon Pedro Landa, du Centre hondurien pour la promotion du développement communautaire, le processus a été marqué par le secret. Des membres de la Commission du Congrès responsable de la révision de la loi lui ont confié que la législation avait été produite rapidement en raison de « l’énorme pression » exercée par les investisseurs (Durrant 2012). Le 16 janvier 2012, la Commission a annoncé que le projet de loi était prêt à être approuvé. Quelques jours plus tard, vingt-et-un organismes de la société civile ont cosigné une déclaration déplorant que la population ait été privée de toute participation effective dans l’élaboration du projet de loi. Ils ont confirmé du même souffle que la Commission législative avait dit faire l’objet d’une « énorme pression de la part des investisseurs » (Moore 2012, 4).

Des déficits démocratiques bien plus graves que le manque de transparence ont marqué l'élaboration de la Loi. Les acteurs directement concernés par la réforme, soit les environmentalistes et les défenseurs des droits fonciers, comptent parmi les principales victimes de l'augmentation de l'insécurité humaine depuis le coup d'État (The Observatory for the Protection of Human Rights Defenders 2011, 222-3). La période durant laquelle l'élaboration de la nouvelle Loi a eu lieu (2010-2012) a été particulièrement meurtrière (voir : tableau 4).

Tableau 4. Nombre annuel de décès d'environnementalistes et de défenseurs des droits fonciers au Honduras (2006-2013)

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
N ^{bre} de décès	2	1	3	1	26	36	28	10

Source : Global Witness 2014, 11.

Tandis que la population était marginalisée par l'opacité de la réforme et la violence, le Canada a pu exercer de l'influence sur le projet de loi. Au mois de mars 2012, le ministre hondurien de l'Environnement et des Ressources naturelles, Rigoberto Cuellar, et le directeur de DEFOMIN (l'agence de réglementation minière du Honduras), Aldo Santos, ont assisté à une rencontre de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs à Toronto. La presse hondurienne a rapporté par la suite que le Canada et le Honduras avaient conclu une entente permettant au gouvernement hondurien d'utiliser les services de consultants rémunérés par le Canada afin d'analyser la Loi et de s'assurer qu'elle comporte « le minimum de standards internationaux et qu'elle reflète les expériences du Canada » (Moore 2012, 5). Le 17 septembre 2012, le ministre canadien de la Coopération internationale, Julian Fantino, a infirmé l'existence d'une « entente officielle » entre les deux gouvernements. Le ministre a

néanmoins confirmé que l'ACDI fournissait de l'aide technique au gouvernement hondurien dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Loi minière. Le financement de cette aide provenait du « Projet de déploiement pour le développement démocratique », un « mécanisme de recrutement d'experts canadiens en gouvernance démocratique » géré par l'Institut d'administration publique du Canada (Fantino 2012). Ces experts ont participé à :

1. L'examen du projet de loi dans le but d'identifier « les dispositions de la version préliminaire [...] qui nécessiteraient une révision afin qu'elles soient conformes aux normes internationales et aux pratiques exemplaires du secteur de l'extraction »;
2. L'évaluation des « besoins prioritaires du gouvernement hondurien afin de renforcer ses capacités en matière de gouvernance et de réglementation »;
3. L'élaboration d'un « plan de travail » à partir « des résultats de l'examen du projet de loi et des évaluations des besoins »;
4. La fourniture d'aide technique au Honduras pour mettre en œuvre le plan de travail (Fantino 2012).

Malgré les obstacles qui entravaient leur participation, les ONG honduriennes ont pu retarder l'adoption de la Loi pendant plus d'un an et participer à des séances de consultation (Durrant 2013). Ces consultations ont permis l'inclusion d'une clause sur le consentement libre, préalable et éclairé dont la portée est cependant compromise par le chapitre sur l'investissement de l'ALE Canada-Honduras. Selon l'activiste Pedro Landa, « les collectivités peuvent refuser de donner leur accord [à un projet minier], mais à cette étape, il est déjà trop tard. Le gouvernement sait que s'il reprend une concession à la suite du refus d'une communauté, il peut être poursuivi par la société minière pour annulation de contrat d'investissement » (cité dans : Durrant 2013).

Le 22 janvier 2013, la veille de l'adoption de la Loi, la Coalition nationale des réseaux environnementaux du Honduras a condamné les consultations de façade qui ont eu lieu en 2012 pendant que « les autorités gouvernementales et le secteur privé national et

international » décidaient du contenu du code minier (Mines Alerte 2013b). La nouvelle Loi sur les mines se distingue à plusieurs égards du projet de réforme du gouvernement Zelaya. Les deux coalitions d'organisations de la société civile qui militaient pour une réforme avant le coup d'État réclamaient « un impôt de 12 % versé aux municipalités locales [...] ainsi qu'une redevance de 15 % sur la production au gouvernement central » (Développement et Paix 2007, 24). Par contraste, les prélèvements fiscaux totaux prévus dans la Loi de 2013 s'élèvent à 6 %. La Coalition nationale des réseaux environnementaux du Honduras déplore également que la nouvelle Loi :

1. Laisse la porte ouverte à l'exploitation à ciel ouvert (contrairement au projet de loi élaboré avant le coup d'État);
2. Ne protège que les sources d'eau déclarées et enregistrées (une minorité), ce qui menace potentiellement la subsistance des agriculteurs et les conditions de vie de certaines collectivités;
3. Permet l'exploitation minière dans les zones habitées, ce qui comporte des risques d'expropriations et de déplacements de populations;
4. Prévoit des sanctions administratives en matière de crimes environnementaux plutôt que des procédures pénales comme le demandaient les organisations de la société civile;
5. Restreint l'accès à l'information à propos des aspects techniques et financiers des projets miniers. Les informations détaillées sur les concessions et les études d'impact sur l'environnement ne seront plus accessibles publiquement (Mines Alerte 2013b; voir aussi : Durran 2013).

La politique du Canada en matière de RSE dans le secteur extractif indique que les réformes juridiques sont « un élément central pour la promotion de la gouvernance démocratique, des droits humains et d'institutions publiques responsables » et que l'ACDI « s'emploie activement à développer et moderniser les régimes de gouvernance de manière [à ce] que [les] ressources soient gérées d'une manière écologiquement valable » (Canada MAECI 2009, 6). Le Canada a participé à l'élaboration de la Loi de 2013 au nom du renforcement du cadre réglementaire du Honduras, mais le nouveau code minier comporte

plusieurs lacunes et compromet potentiellement le droit à la santé et le droit à un environnement sain. La politique de RSE du Canada promeut aussi la transparence (Canada MAECI 2009, 6-7), mais les dispositions de la nouvelle loi sont loin de faciliter l'accès à l'information.

À trois occasions en l'espace d'une quinzaine d'années, les Honduriens ont été privés de la possibilité de déterminer démocratiquement les règles encadrant le développement minier. La Loi sur les mines de 1998 avait été adoptée par le Congrès hondurien quelques semaines après le passage de l'ouragan Mitch. Le président libéral Carlos Flores Facussé avait alors décrété la loi martiale et dissous les libertés civiles pendant que le Congrès accélérât la mise en œuvre d'un vaste programme de privatisations (Cuffe 2005, 14-5; Kerssen 2013, 34; Pine et Vivar 2011, 32). Dix ans plus tard, le renversement du président Zelaya a coupé court aux tentatives de réforme de la Loi de 1998 et entraîné un nouveau virage à droite. La participation politique étant limitée et réprimée pendant le mandat du président Lobo, les Honduriens n'ont pu participer que marginalement à la dernière réforme.

Conclusion

Le cas hondurien contredit le discours officiel sur les objectifs du réengagement canadien, en particulier le lien entre la démocratie et l'intégration économique. La politique de réengagement stipule que l'amélioration des relations bilatérales a pour but de renforcer « les institutions, les pratiques et les principes démocratiques qui défendent la liberté, les droits de la personne et la primauté du droit ». De plus, la politique fait référence au mandat que la Charte démocratique interaméricaine confère aux États membres de l'OEA en matière de protection de la démocratie (Gouvernement du Canada 2009, 6). Comme nous l'avons vu, le

Canada a manqué à ce mandat en reconnaissant les élections du 29 novembre 2009, une position contraire à l'esprit de la Charte. De plus, le gouvernement Harper est demeuré silencieux à propos de la responsabilité des gouvernements Micheletti et Lobo en ce qui concerne les violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité depuis le coup d'État.

Contrairement aux objectifs démocratiques, les objectifs économiques ont occupé une place prépondérante au cours des différentes séquences étudiées. La détérioration du climat d'investissement durant la présidence de Manuel Zelaya a eu des répercussions négatives sur la relation entre les deux pays. Les réserves manifestes du Canada face à la perspective du retour au pouvoir du président Zelaya s'expliquent par la priorité accordée à la protection des investissements et par l'antagonisme du gouvernement Harper à l'égard de l'ALBA. Et les résultats de la diplomatie économique du Canada constituent l'aspect le plus évident de l'amélioration des relations à partir de la prise de pouvoir de Porfirio Lobo. L'enchaînement des événements indique que les conséquences politiques du coup d'État (la consolidation du virage à droite depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Lobo) et les pressions du secteur privé canadien ont servi de déclencheur aux négociations de libre-échange bilatérales et à la contre-réforme minière. La légitimité démocratique de l'ALE Canada-Honduras et du nouveau code minier pose évidemment problème dans la mesure où le gouvernement Lobo n'a pas été élu dans le cadre d'élections libres et que la participation politique est demeurée limitée et risquée en raison de la répression et de l'insécurité humaine accrues qui caractérisent la période post-coup d'État.

Conclusions

Le questionnement à l'origine de cette recherche portait sur les contradictions entre le discours du réengagement dans les Amériques et la politique du Canada à l'égard de la Colombie et du Honduras. L'analyse de ces deux cas, qui apparaissaient à première vue comme des anomalies par rapport au discours gouvernemental, a permis de remettre en cause l'engagement du gouvernement canadien à « faire progresser concurremment » la démocratie, l'intégration économique et la sécurité. Nous avons tenté de démontrer que l'objectif de l'intégration économique a été atteint au détriment des deux autres objectifs.

Le gouvernement canadien a fait valoir que l'intégration économique contribuerait à l'amélioration du respect des droits humains et de la sécurité en Colombie. Le lien positif allégué entre ces objectifs est contredit par les risques associés à l'exploitation des ressources naturelles, l'absence d'obligations en matière de droits humains dans le texte de l'ALE Canada-Colombie et les lacunes des EIDH réalisées jusqu'à maintenant. Depuis 2007, le Canada a renouvelé son engagement à diminuer l'impact du conflit sur les personnes les plus vulnérables et à protéger les droits humains, mais les ressources investies en cette matière risquent d'être diluées par les impacts de l'intégration économique, lesquels ne sont pas encadrés adéquatement. Le cas hondurien portait sur l'incidence des déficits démocratiques et de l'insécurité sur le processus d'intégration économique. Nous avons voulu montrer que les négociations de libre-échange bilatérales et la contre-réforme minière ont fait suite au virage à droite qui a suivi le coup d'État de 2009 et que les déficits démocratiques et l'insécurité humaine ont empêché la population hondurienne de se prononcer d'une manière significative sur le processus d'intégration économique.

Outre la remise en cause de la relation entre la démocratie et les droits humains, l'intégration économique et la sécurité, cette recherche a permis de constater que des changements ont imprimé leur marque sur chacun des objectifs de la politique hémisphérique du Canada depuis 2007. Le rôle du Canada en matière de promotion de la démocratie est davantage subordonné à l'objectif de la libéralisation des échanges et des investissements, une tendance qui transparaît notamment dans l'hostilité du gouvernement Harper à l'égard de l'ALBA, dont les principaux membres contestent les politiques néolibérales. Ensuite, les virages à gauche ont contraint Ottawa à emprunter la voie bilatérale afin de faire progresser l'intégration économique dans la région. Enfin, le gouvernement Harper a délaissé le concept de sécurité humaine et a investi plus de ressources en matière de coopération policière et militaire. Ces changements généraux se manifestent dans les cas particuliers de la Colombie et du Honduras.

Le rapprochement du Canada avec la Colombie s'explique en partie par le fait que ce pays représente un rempart contre les changements qui ont marqué d'autres pays des Andes sur le plan démocratique. Les déclarations du gouvernement Harper ne laissent planer aucun doute sur son opposition à l'alternative dite participative qui a pris racine au Venezuela, en Équateur et en Bolivie, laquelle est assimilée au populisme, voire à l'autoritarisme. L'antagonisme à l'égard des gouvernements qui remettent en question le néolibéralisme est également perceptible dans le cas hondurien. Le virage à gauche dans ce pays s'est matérialisé par la volonté de refonder le système politique sur une base plus participative afin de lutter contre les inégalités sociales et par un rapprochement avec le Venezuela. L'adhésion du Honduras à l'ALBA a de toute évidence eu un impact sur le rôle du Canada durant le processus de résolution de la crise hondurienne. En revanche, le cas hondurien nous renseigne

moins sur l'opposition du gouvernement Harper à l'endroit de la démocratie participative que sur ses manquements en ce qui concerne la protection de la démocratie représentative telle qu'elle est définie dans la Charte démocratique interaméricaine. En plus de l'appui tacite au gouvernement de fait et du silence à propos des violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité honduriennes, la reconnaissance des élections de novembre 2009 est une décision particulièrement significative, car elle a discrédité l'OEA au moment même où l'organisation traverse une période de léthargie. Les difficultés auxquelles fait face le régime interaméricain de protection de la démocratie sont parfois attribuées à la méfiance des États membres de l'ALBA envers la démocratie représentative (Legler 2011), mais le Canada a aussi une part de responsabilité dans le dysfonctionnement des institutions interaméricaines.

Pour ce qui est du second objectif, nous avons vu que l'échec de la ZLEA a obligé le Canada à se tourner vers l'option bilatérale pour faire progresser la libéralisation des échanges et des investissements dans la région. Les virages à gauche en Amérique latine ont compromis non seulement le projet d'intégration économique hémisphérique, mais également le succès de négociations sous-régionales. L'ALE Canada-Colombie résulte des négociations avortées entre le Canada et la Communauté andine en raison des changements politiques en Bolivie et en Équateur. De même, la stagnation des négociations entre le Canada et le CA4 s'explique en partie par les virages à gauche en Amérique centrale. Il est révélateur que les négociations bilatérales avec le Honduras aient été lancées dans la foulée de la consolidation du virage à droite sous le gouvernement Lobo.

Enfin, nous avons relevé des changements en ce qui concerne l'objectif de la sécurité. Sur le plan du discours, le gouvernement Harper n'utilise plus nommément le concept de

sécurité humaine par souci de dissociation par rapport à l'ère libérale. Malgré tout, certaines politiques s'inscrivent dans la continuité de l'approche de la sécurité humaine. Il s'agit notamment, dans le cas colombien, de l'aide visant à diminuer l'impact du conflit sur les réfugiés et les victimes de déplacements forcés. Le gouvernement canadien continue de voir en la protection des droits humains et les négociations de paix la solution au conflit interne colombien, mais la relation entre les deux pays est davantage orientée vers la coopération militaire depuis 2011. Certains aspects de cette coopération, comme l'allègement des restrictions sur l'exportation d'armes, contredisent potentiellement l'engagement du Canada en matière de droits humains. Il existe également une tension entre les droits humains et l'aide canadienne en matière de sécurité à l'égard du Honduras. L'aide fournie au Honduras dans le cadre de l'Initiative du Canada pour la sécurité en Amérique centrale paraît contraire à la sécurité humaine en raison de la gravité du problème de criminalité dans la police nationale et de l'ampleur de la répression d'État qui a frappé la société hondurienne depuis les événements du 28 juin 2009.

Limites du mémoire et nouvelles perspectives de recherche

Ce mémoire comporte plusieurs limites à partir desquelles il est possible d'entrevoir de nouvelles perspectives de recherche. Le premier chapitre portait sur l'actualisation des objectifs du Canada à l'égard des Amériques en fonction de l'évolution de la dynamique régionale. La prise en compte des virages à gauche en Amérique latine est essentielle afin d'analyser le réengagement canadien, mais une recherche plus complète gagnerait à intégrer des facteurs domestiques. Plusieurs chercheurs ont constaté que l'arrivée au pouvoir du Parti conservateur en 2006 a profondément modifié la tradition partagée par le Parti progressiste-conservateur et le Parti libéral en politique étrangère. Selon Massie et Roussel (2013), la

nouvelle politique extérieure du Canada est marquée par l'émergence du « néo-continentalisme », un ensemble d'idées ancrées dans le néo-conservatisme. Certains « éléments constitutifs » du néo-continentalisme trouvent écho dans notre recherche, par exemple le fait que les conservateurs de Stephen Harper reconnaissent explicitement vouloir faire du Canada un allié « fort et fiable » des États-Unis (Massie et Roussel 2013).

Les deux cas étudiés montrent un alignement avec les priorités des États-Unis. L'ALE Canada-Colombie a aidé l'administration américaine à atteindre ses propres objectifs économiques. Dans le cas hondurien, Ottawa s'est rangé du côté de Washington sur l'enjeu de la reconnaissance des élections de novembre 2009. Il est d'ailleurs intéressant de constater que si la littérature demeure avare d'hypothèses sur l'origine du réengagement (Graham 2010, 105), il semble que celui-ci découle dans une certaine mesure de la volonté du gouvernement Harper d'améliorer les relations entre le Canada et les États-Unis. Impressionné par la manière dont l'Australie a réussi à augmenter son influence auprès des États-Unis en jouant un rôle important en Asie, le premier ministre aurait tenté de faire du Canada un joueur plus actif dans l'hémisphère occidental afin de cultiver la relation bilatérale avec son puissant allié (Legler 2012, 597). La détermination avec laquelle Ottawa prend position contre l'ALBA reflète un autre élément du néo-continentalisme, à savoir que le gouvernement Harper est animé par une vision manichéenne du monde (Massie et Roussel 2013, 45-8). La tentative de présenter le Canada comme le porteur d'une troisième voie au début du réengagement a fait place à un alignement évident avec les gouvernements de droite de la région. À l'instar de Washington, Ottawa semble déterminé à endiguer les variantes radicales des virages à gauche. Le nouveau continentalisme offre donc un cadre d'analyse prometteur, mais son application à la politique

extérieure du Canada à l'égard de l'Amérique latine n'en est encore qu'à ses débuts (Anzueto 2014, 54-7).

Le concept de néo-continentalisme met en lumière une voie théorique à approfondir. La primauté des intérêts matériels (définis principalement par l'appui à l'industrie extractive) permet d'expliquer en partie pourquoi les objectifs démocratiques et sécuritaires sont compromis. Or les facteurs identitaires mériteraient plus d'attention. L'allégeance envers les États-Unis, un élément important du néo-continentalisme, place la politique étrangère canadienne à contre-courant des changements en Amérique latine. Depuis l'entrée dans le système interaméricain, les gouvernements canadiens ont successivement tenté de définir une identité régionale fondée sur l'appartenance du Canada à l'hémisphère occidental (Thérien, Mace et Roberge 2004; Thérien et Mace 2013). En revanche, pour de nombreux gouvernements latino-américains, les nouvelles références régionales s'arrêtent au sud du Río Grande (Legler 2012, 600-1). L'inadéquation entre l'identité régionale canadienne (encore davantage conditionnée par la relation bilatérale avec les États-Unis depuis 2006) et les projets d'intégration régionale latino-américains pourrait expliquer la difficulté de faire progresser simultanément les trois objectifs du réengagement. En bref, il semble fécond de réunir l'approche théorique réaliste (centrée sur les intérêts matériels) et l'approche théorique constructiviste (mettant l'accent sur l'identité) comme le propose Andrew Lui (2012) dans son ouvrage sur les droits humains dans la politique étrangère canadienne.

Sur le plan empirique, il faut rappeler que les cas colombien et hondurien ont été sélectionnés parce qu'ils présentaient les divergences les plus importantes par rapport au discours gouvernemental. Devant la difficulté de dégager des généralisations à partir de ces

cas extrêmes, il est nécessaire de se pencher sur d'autres cas (plus représentatifs) afin d'avoir une vue d'ensemble sur la relation entre les objectifs du Canada. De même, il serait intéressant de vérifier si les changements que nous avons identifiés par rapport à chaque objectif se manifestent dans la politique du Canada à l'égard d'autres pays de la région. Ceci étant dit, les études de cas sur la Colombie et le Honduras comportent elles-mêmes des limites et permettent d'aborder quelques pistes de recherches futures.

Le deuxième chapitre est une invitation à continuer les recherches sur l'impact des sociétés extractives canadiennes sur le conflit interne colombien. Compte tenu de l'apport nettement insuffisant de la société civile et de l'exclusion de l'analyse des investissements dans l'élaboration des EIDH du gouvernement canadien, il incombe au milieu académique et aux organisations non gouvernementales d'évaluer par d'autres moyens les effets de l'intégration économique entre le Canada et la Colombie. À ce stade du conflit, une évaluation alternative devrait prêter une attention particulière à la possibilité que les investissements canadiens dans le secteur des ressources naturelles aient une incidence négative sur le droit à la réparation. Nous savons d'un point de vue général qu'il existe une convergence entre la politique de restitution des terres et la présence de titres miniers sur le territoire colombien (Vargas Valencia 2013, 84). Il est nécessaire d'identifier précisément les concessions canadiennes situées sur des terres faisant l'objet de demandes de restitution afin de déterminer si elles entravent la réparation. Il convient également de se pencher plus avant sur la problématique de la réorganisation des groupes armés qui violent les droits de la personne autour des investissements dans le secteur de l'extraction des ressources naturelles. Dans l'éventualité où les négociations avec les FARC se termineraient avec succès et seraient suivies d'un processus de démobilisation, des guérilleros pourraient se tourner en grand

nombre vers des activités de prédation économique en adhérant à de nouveaux groupes criminels, à l'image de ce qui a été constaté après la démobilisation des AUC. La recherche de terrain sur la voie tracée par le rapport d'Inter Pares (Mines Alerte et CENSAT-Agua Viva 2009) est indispensable afin d'évaluer les effets des investissements canadiens en Colombie dans les années à venir.

Le troisième chapitre a permis de contester la relation entre les objectifs du Canada, mais il est nécessaire de clarifier les causes de l'intégration économique entre le Canada et le Honduras. Une corrélation existe assurément entre la consolidation du virage à droite qui a suivi le coup d'État et la relance du processus d'intégration économique, mais la démonstration d'une relation de causalité exigerait une analyse plus complète du déroulement des négociations de libre-échange entre le Canada et le CA4. Or les sources gouvernementales et non gouvernementales offrent trop peu d'informations sur l'évolution de ces négociations et les raisons de leur stagnation. Par ailleurs, il serait pertinent de comparer la politique du Canada à l'égard du Honduras avec la politique canadienne vis-à-vis d'autres pays des Amériques ayant fait face à des crises démocratiques. Le cas hondurien est unique dans la mesure où il s'agit (à notre connaissance) du seul exemple où le Canada a entamé des négociations de libre-échange bilatérales et participé à l'élaboration d'un code minier en contexte post-coup d'État. En revanche, il existe d'autres cas de manquements en matière de protection de la démocratie dans les Amériques. Outre le cas haïtien évoqué dans le premier chapitre, Ottawa a récemment reconnu le gouvernement issu du coup d'État « parlementaire » contre le président du Paraguay Fernando Lugo (Gordon et Webber 2012). Comme dans le cas hondurien, les crises haïtienne (2004) et paraguayenne (2012) ont mis un terme aux mandats de présidents de gauche. À l'opposé, le Canada a joué un rôle constructif dans la résolution

d'autres interruptions démocratiques comme la crise haïtienne de 1991 ou la crise péruvienne de 2000 (Thérien, Mace et Roberge 2004, 23-4). À notre connaissance, il n'existe pas d'analyse comparée du rôle du Canada au cours des différentes crises démocratiques dans les Amériques. Du côté des objectifs économiques, il importe de continuer la recherche sur l'appui du gouvernement canadien à l'industrie extractive. Cette priorité de longue date de la politique étrangère canadienne a gagné en importance depuis 2006, en particulier dans les Amériques. Huit des douze exemples récents de « diplomatie minière canadienne » répertoriés par Mines Alert (2013a) se situent en Amérique latine.

Nous souhaitons finalement que la recherche critique sur la politique du Canada à l'égard des Amériques se poursuive. Le cas colombien enseigne que le milieu académique et les ONG peuvent avoir une influence déterminante sur la politique extérieure du Canada. Il est significatif que la ratification de l'ALE ait été retardée pendant plus d'un an en raison de l'enjeu des droits humains. Même si l'objectif de la réalisation d'une EIDH préalable n'a pas été atteint, les EIDH *ex-post* ont créé un précédent qu'il convient désormais de renforcer et de reproduire dans d'autres ALE (Katz et Sreenivasan 2010; Krstik 2013). La recherche critique et l'activisme sont également indispensables afin de mettre en évidence les déficits démocratiques préalables à l'intégration économique. Nous n'avons pas abordé les facteurs domestiques qui ont permis la ratification de l'ALE Canada-Honduras par le Parlement canadien, mais il est possible qu'une meilleure diffusion des informations sur le rôle du Canada durant la crise démocratique aurait provoqué un débat public de plus grande ampleur avant l'entrée en vigueur de l'accord.

Bibliographie

Publications spécialisées

- Altmann, Josette. 2011. « New Forms of Integration : ALBA Institutions and Mechanisms ». Dans Gordon Mace, Andrew F. Cooper et Timothy M. Shaw, dir., *Inter-American Cooperation at a Crossroads*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 204-21.
- Anzueto, Marc-André. 2014. « De Trudeau à Harper : l'internationalisme réaliste en Amérique latine? ». *Canadian Foreign Policy Journal* 20 (1): 50-60.
- Avilés, William. 2006. « Paramilitarism and Colombia's Low-Intensity Democracy ». *Latin American Studies* 38 (2): 379-408.
- Axworthy, Lloyd. 1999. « La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation ». *Politique étrangère* 64 (2): 333-42.
- Aya Smitmans, María Teresa. 2012. « Canada and Colombia : A Rhetorical Relationship? ». Dans Peter McKenna, dir. *Canada Looks South: In Search of an Americas Policy*. Toronto: University of Toronto Press, 265-87.
- Blackwood, Elizabeth et Veronika Stewart. 2012. « CIDA and the Mining Sector: Extractive Industries as an Overseas Development Strategy ». Dans Stephen Brown, dir., *Struggling for Effectiveness: CIDA and Canadian Foreign Aid*. Montréal: McGill-Queen's University Press, 217-45.
- Blouin, Chantal, Dorotea Lopez Gira et Aniket Bhushan. 2012. « Reducing Poverty and Inequality in Latin America: What Role for Canada? ». *International Journal* 67 (3): 623-37.
- Bosold, David. 2007. « The Politics of Self-Righteousness : Canada's Foreign Policy and the Human Security Agenda ». Dans Klaus-Dieter Ertler et Paulina Mickiewicz, dir., *Transcultural Perspectives on Canada. Proceedings of the 15th European Seminar for Graduate Students in Canadian Studies*. Bruxelles: European Network for Canadian Studies, 175-200.
- Burron, Neil A. 2012. *The New Democracy Wars : The Politics of North American Democracy Promotion in the Americas*. Burlington, VT: Ashgate.
- _____. 2011. « Reconfiguring Canadian Democracy Promotion : Convergence with the US Approach? ». *International Journal* 66 (2): 391-417.
- Cálix, Álvaro. 2010. « Honduras : de la crisis política al surgimiento de un nuevo actor social ». *Nueva Sociedad* 226 (mars-avril): 34-51.

- Cameron, Maxwell A. et Jason Tockman. 2012. « Canada and the Democratic Charter : Lessons from the Coup in Honduras ». Dans Peter McKenna, dir. *Canada Looks South: In Search of an Americas Policy*. Toronto: University of Toronto Press, 87-116.
- _____. 2010. « A Diplomatic Theatre of the Absurd : Canada, the OAS and the Coup in Honduras ». *NACLA Report on the Americas* 43 (3): 18-22.
- Cameron, Maxwell A. et Catherine Hecht. 2008. « Canada's Engagement with Democracies in the Americas ». *Canadian Foreign Policy* 14 (3): 11-28.
- Cardinal, Pierre-Alexandre. 2013. « Labour Rights and the Canada/Colombia FTA : A Fundamentally Flawed Culture ». *Revue québécoise de droit international* 26 (1): 1-31.
- Cassel, Doug. 2009. « Honduras: *Coup d'État* in Constitutional Clothing? ». *The American Society of International Law* 13 (9): 1-13.
- Charbonneau, Guillaume. 2013. *Résistances et processus de légitimation étatique : le discours des droits humains au Honduras à la suite du coup d'État du 28 juin 2009*. Mémoire de maîtrise. Département de sociologie. Université du Québec à Montréal.
- Conteh-Morgan, Earl. 2002. *Globalization and the Human Security Problematic : Implications for Democracy and Conflict Management*. Washington, D.C.: Paper presented at the Globalization Research Network Conference, The George Washington University, 20 septembre.
- Cooper, Andrew F. 2012. « Canada's Engagement with the Americas in Comparative Perspective : Between Declaratory Thickness and Operational Thinness ». *International Journal* 67 (3): 685-701.
- Corrales, Javier et Richard E. Feinberg. 1999. « Regimes of Cooperation in the Western Hemisphere : Power, Interests, and Intellectual Traditions ». *International Studies Quarterly* 43 (1): 1-36.
- Daudelin, Jean. 2007. « Canada and the Americas : A Time for Modesty ». *Behind the Headlines* 64 (3): 1-27.
- Deneault, Alain et William Sacher. 2012. *Paradis sous terre : comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*. Montréal: Écosociété.
- Ducatenzeiler, Graciela et Victoria Itzcovitz. 2011. « La démocratie en Amérique latine ». *Revue Internationale de Politique Comparée* 18 (1): 123-40.
- Dufort, Philippe. 2008. « Droit international, relations sociales de propriété et processus de paix en Colombie : une réarticulation politico-juridique ». *Études internationales* 39 (1): 105-23.
- Eichengreen, Barry et David Leblang. 2008. « Democracy and Globalization ». *Economics & Politics* 20 (3): 289-334.

- Elhawary, Samir. 2009. « Between War and Peace : Land and Humanitarian Action in Colombia ». Dans Sara Pantuliano, dir., *Uncharted Territory : Land, Conflict and Humanitarian Action*. Bourton on Dunsmore: Practical Action Publishing, 171-89.
- Ellner, Steve. 2012. « The Distinguishing Features of Latin America's New Left in Power ». *Latin American Perspectives* 39 (1): 96-114.
- Engler, Yves et Anthony Fenton. 2005. *Canada in Haiti : Waging War on the Poor Majority*. Vancouver et Black Point: RED Publishing et Fernwood Publishing.
- Fabry, Mikulas. 2009. « The Inter-American Democratic Charter and Governmental Legitimacy in the International Relations of the Western Hemisphere ». *Diplomacy & Statecraft* 20 (1): 107-35.
- Flores-Macías, Gustavo A. 2012. *After Neoliberalism? The Left and Economic Reforms in Latin America*. New York: Oxford University Press.
- Fukuda-Parr, Sakiko. 2003. « New Threats to Human Security in the Era of Globalization ». *Journal of Human Development* 4 (2): 167-79.
- Gallón, Gustavo. 2007. « Human Rights : A Path to Democracy and Peace in Colombia ». Dans Christopher Welna et Gustavo Gallón, dir., *Peace, Democracy, and Human Rights in Colombia*. Notre Dame: University of Notre Dame Press, 353-411.
- George, Alexander et Andrew Bennett. 2005. « Case Studies and Theory Development ». Dans Alexander George et Andrew Bennett, dir., *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*. Cambridge: MIT Press, 3-36.
- Gervais, Christine et Jennifer Kilty. 2012. « Violence politique, insécurité et résistance : le cas des femmes honduriennes après le coup d'État de 2009 ». *Criminologie* 45 (1): 71-91.
- Gomez-Suarez, Andrei et Jonathan Newman. 2013. « Safeguarding Political Guarantees in the Colombian Peace Process : Have Santos and FARC Learnt the Lessons from the Past? ». *Third World Quarterly* 34 (5): 819-37.
- González, Olga L. 2013. « Colombie : les dialogues de paix de la dernière chance? ». *Mouvements* 4 (76): 78-89.
- Gordon, Todd. 2010. « Positioning Itself in the Andes : Critical Reflections on Canada's Relations with Colombia ». *Canadian Journal of Latin American & Caribbean Studies* 35 (70): 51-84.
- Gordon, Todd et Jeffrey R. Webber. 2013a. « Canadian Geopolitics in Post-Coup Honduras ». *Critical Sociology* 0 (0): 1-20.
- _____. 2013b. « Post-Coup Honduras : Latin America's Corridor of Reaction ». *Historical Materialism* 21 (3): 16-56.

- _____. 2011. « Canada and the Honduran Coup ». *Bulletin of Latin American Research* 30 (3): 328–343.
- _____. 2008. « Imperialism and Resistance : Canadian Mining Companies in Latin America ». *Third World Quarterly* 29 (1): 63-87.
- Graham, John. 2010. « Canadian Policy in the Americas : Between Rhetoric and Reality –a Needless Distance ». Dans Fen Osler Hampson et Paul Heinbecker, dir., *Canada Among Nations, 2009-2010 : As Others See Us*. Montréal et Ithaca: McGill-Queen’s University Press, 103-12.
- Grajales, Jacobo. 2011. « The Rifle and the Title : Paramilitary Violence, Land Grab and Land Control in Colombia ». *The Journal of Peasant Studies* 38 (4): 771-792.
- Grayson, Kyle. 2010. « Clandestine Convergence : Human Security, Power, and Canadian Foreign Policy ». Dans J. Marshall Beier et Lana Wylie, dir., *Canadian Foreign Policy in Critical Perspective*. Don Mills, Ont: Oxford University Press, 85-98.
- Grinspun, Ricardo et Jennifer Mills. 2012. « Canada’s Trade Engagement with the Americas : Swimming with or against the Tide? ». Dans Peter McKenna, dir. *Canada Looks South : In Search of an Americas Policy*. Toronto: University of Toronto Press, 58-86.
- Guáqueta, Alexandra. 2003. « The Colombian Conflict : Political and Economic Dimensions ». Dans Karen Ballentine et Jake Sherman, dir., *The Political Economy of Armed Conflict : Beyond Greed and Grievance*. Boulder, CO: Lynne Rienner, 73-106.
- Gutiérrez Sanín, Francisco. 2010. « Colombia: The Re-structuring of Violence ». Dans Francisco Gutiérrez Sanín et Gerd Schönwälder, dir., *Economic Liberalization and Political Violence : Utopia or Dystopia?*. Londres et New York: Pluto Press, 209-244.
- Healy, Teresa et Sheila Katz. 2008. « Big and Little Brother Bilateralism : Security, Prosperity, and Canada’s Deal With Colombia ». *Studies in Political Economy* 82 (octobre): 35-60.
- Hristoulas, Athanasios. 2006. « Canada in Latin America : A Foreign Policy of Ambivalence, Pragmatism, or Inconsistency? ». Dans Patrick James, Nelson Michaud et Marc J. O’Reilly, dir. *Handbook of Canadian Foreign Policy*. Lanham et Toronto: Lexington Books, 317-35.
- Hristov, Jasmin. 2009. *Blood and Capital : the Paramilitarization of Colombia*. Athens: Ohio University Press.
- Jacobsen, Christa. 2012. *The Honduran Coup d’État and the Defense of Democracy in the Americas*. En ligne.
<http://rudar.ruc.dk/bitstream/1800/7582/1/The%20Honduran%20coup%20d’%C3%A9tat.pdf> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Joyce, Rosemary A. 2010. « Legitimizing the Illegitimate : The Honduran Show Elections and the Challenge Ahead ». *NACLA Report on the Americas* 43 (2): 10-17.

- Katz, Sheila et Gauri Sreenivasan. 2010. « Against the Odds : Fighting Canada's Free Trade Deal with Colombia ». *NACLA Report on the Americas* 43 (3): 23-8.
- Keating, Tom. 2012. *Canada and World Order : The Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*. Don Mills, Ont.: Oxford University Press.
- Kellogg, Paul. 2007. « Regional Integration in Latin America : Dawn of an Alternative to Neoliberalism? ». *New Political Science* 29 (2): 187-209.
- Kerssen, Tanya M. 2013. *Grabbing Power : The New Struggles for Land, Food and Democracy in Northern Honduras*. Oakland, CA: Food First Books.
- Klepak, Hal. 2012. « The Most Challenging of Links? Canada and Inter-American Security ». Dans Peter McKenna, dir., *Canada Looks South : In Search of an Americas Policy*. Toronto: University of Toronto Press, 27-57.
- Knight, W. Andy. 2014. « The FTAA and its Untimely Demise ». Dans W. Andy Knight, Julián Castro-Rea et Hamid Ghany, dir. *Re-Mapping the Americas : Trends in Region-Making*. Farnham et Burlington, VT: Ashgate, 55-68.
- Krstik, Stanko. 2013. *The Agreement concerning Annual Reports on Human Rights and Free Trade between Canada and Colombia and home state responsibility to prevent transnational human rights and environmental harm caused or enabled by international investment agreements*. Mémoire de maîtrise. Faculté de droit. Université d'Ottawa.
- Kruckewitt, Joan. 2005. « U.S. Militarization of Honduras in the 1980s and the Creation of CIA-Backed Death Squads ». Dans Cecilia Menjivar et Néstor Rodríguez, dir., *When States Kill : Latin America, the U.S., and Technologies of Terror*. Austin: University of Texas Press, 170-197.
- Kyle, Brett J. et Andrew G. Reiter. 2013. « Militarized Justice in New Democracies : Explaining the Process of Military Court Reform in Latin America ». *Law & Society Review* 47 (2): 375-407.
- Lacroix, Jean-Michel. 2012. « Canadian and U.S. Approaches towards the Americas : Similarities and Differences ». *International Journal* 67 (3): 703-21.
- Lavaux, Stéphanie. 2006. « Natural Resources and Conflict in Colombia ». *International Journal* 62 (1): 19-30.
- Legler, Thomas. 2012. « Wishful Thinking : Democracy Promotion in the Americas under Harper ». *International Journal* 67 (3): 583-602.
- _____. 2011. « Demise of the Inter-American Democracy Promotion Regime? ». Dans Gordon Mace, Andrew F. Cooper et Timothy M. Shaw, dir., *Inter-American Cooperation at a Crossroads*. Basingstoke et New York: Palgrave Macmillan, 111-30.

- _____. 2010a. « Coup Coalitions and the Collective Defence of Democracy in the Americas: The Honduran Paradox ». Communication, Congress of the Latin American Studies Association, Toronto, 6 au 9 octobre.
- _____. 2010b. « Learning the Hard Way : Defending Democracy in Honduras ». *International Journal* 65 (3): 601-18.
- Llanos, Mariana et Leiv Marsteintredet. 2010. « Ruptura y continuidad: la caída de ‘Mel’ Zelaya en perspectiva comparada ». *América Latina Hoy* 55 (août): 173-97.
- Lui, Andrew. 2012. *Why Canada Cares? Human Rights and Foreign Policy in Theory and Practice*. Montréal & Kingston: McGill-Queen’s University Press.
- Macdonald, Laura et Arne Ruckert. 2009. « Post-Neoliberalism in the Americas : An Introduction ». Dans Laura Macdonald et Arne Ruckert, dir., *Post-Neoliberalism in the Americas*. New York: Palgrave Macmillan, 1-18.
- Mace, Gordon et Jean-Philippe Thérien. 2012. « Canada and the Americas : Making a Difference? ». *International Journal* 67 (3): 569-82.
- Mace, Gordon, Jean-Philippe Thérien et Stéphane Gagné. 2012. « Canada and the Security of the Americas : Between Old Threats and New Challenges ». *International Journal* 67 (3): 603-22.
- Massie, Justin et Stéphane Roussel. 2013. « The Twilight of Internationalism? Neocontinentalism as an Emerging Dominant Idea in Canadian Foreign Policy ». Dans Heather A. Smith et Claire Turenne Sjolander, dir., *Canada in the World: Internationalism in Canadian Foreign Policy*. Don Mills, Ont.: Oxford University Press, 36-52.
- McKenna, Peter. 1995. *Canada and the OAS : From Dilettante to Full Partner*. Ottawa: Carleton University Press.
- Narváez Gómez, Leonel. 2009. « Twenty Years of Negotiating Peace : A Recipe of Sticks and Carrots ». Dans Dans Eileen Babbitt et Ellen L Lutz, dir., *Human Rights & Conflict Resolution in Context : Colombia, Sierra Leone, & Northern Ireland*. Syracuse, NY: Syracuse University Press, 46-67.
- Nossal, Kim Richard. 2013. « The Liberal Past in the Conservative Present ». Dans Heather A. Smith et Claire Turenne Sjolander, dir., *Canada in the World : Internationalism in Canadian Foreign Policy*. Don Mills, Ont.: Oxford University Press, 21-35.
- Nussio, Enzo et Kimberly Howe. 2012. « What if the FARC Demobilizes? ». *Stability: International Journal of Security & Development* 1 (1): 58-67.
- Pearce, Scott. 2002. *Fueling War : The Impact of Canadian Oil Investment on the Conflict in Colombia*. Toronto: Centre for Research on Latin America and the Caribbean, York University.

- Petras, James et Henry Veltmeyer. 2011. *Social Movements in Latin America : Neoliberalism and Popular Resistance*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Pine, Adrienne et David Vivar. 2011. « Tegucigolpe : donde se cruzan los caminos, se unen fronteras y divergen las percepciones ». *Colombia Internacional* 73 (janvier à juin): 25-47.
- Posada-Carbó, Eduardo. 2008. « Colombia Hews to the Path of Change ». Dans Larry Diamond, Marc F. Plattner et Diego Abente Brun, dir., *Latin America's Struggle for Democracy*. Baltimore: The John Hopkins University Press, 169-83.
- Ramírez, Francisco. 2006. « State Terrorism and the Dirty Business of Transnational Mining in Colombia ». Dans Lisa North, Timothy David Clark et Viviana Patroni, dir., *Community Rights and Corporate Responsibility : Canadian Mining and Oil Companies in Latin America*. Toronto: Between the Lines, 181-3.
- Randall Stephen J. et Jillian Dowding. 2008. « Canada, Latin America, Colombia, and the Evolving Policy Agenda ». *Canadian Foreign Policy* 14 (3): 29-46.
- Raphael, Sam. 2009. « Paramilitarism and State Terror in Colombia ». Dans Richard Jackson, Eamon Murphy et Scott Poynting, dir., *Contemporary State Terrorism : Theory and Practice*. New York: Routledge, 163-78.
- Richani, Nazih. 2013. *Systems of Violence : The Political Economy of War and Peace in Colombia, 2^e édition*. Albany, NY: State University of New York Press.
- Rochlin, James. 2012. « Introduction: Canada and the Americas : There's Still Much to Discover ». Dans Peter McKenna, dir., *Canada Looks South : In Search of an Americas Policy*. Toronto: University of Toronto Press, 3-26.
- _____. 1994. *Discovering the Americas : The Evolution of Canadian Foreign Policy towards Latin America*. Vancouver: University of British Columbia Press.
- Rojas, Cristina. 2009. « Securing the State and Developing Social Insecurities : the Securitisation of Citizenship in Contemporary Colombia ». *Third World Quarterly* 30 (1): 227-45.
- Ross, Michael L. 2004. « How Do Natural Resources Influence Civil War? Evidence from Thirteen Cases ». *International Organization* 58 (1): 35-67.
- Roy Grégoire, Étienne. 2011. *Gouvernance du secteur minier et enjeux de cohérence dans la politique étrangère canadienne concernant des pays en situation de conflit et de post-conflit en Amérique latine*. Mémoire de maîtrise. Département de science politique. Université du Québec à Montréal.
- Roy Grégoire, Étienne. 2009. *Le traité de libre-échange Canada-Colombie et les droits de la personne : les défis de la cohérence dans la politique étrangère canadienne*. Montréal: Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation, Université du Québec à Montréal.

- Ruhl, J. Mark. 2010. « Honduras Unravels ». *Journal of Democracy* 21 (2): 93-107.
- Schmitt, Laura Leigh-Anne. 2012. *Growing and Sustaining the Canada-Colombia Free Trade Agreement and Canadian Foreign Direct Investment in Colombia : An Evaluation of the Perceived Risks and Opportunities*. Calgary: Latin American Research Centre, University of Calgary.
- Schmitz, Gerald J. 2013. *Canada and International Democracy Assistance. What Direction for the Harper Government's Foreign Policy?* Kingston, Ont.: Centre for International and Defence Policy, Queen's University.
- Shamsie, Yasmine et Ricardo Grinspun. 2010. « Missed Opportunity : Canada's Re-engagement with Latin America and the Caribbean ». *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies* 35 (69): 171-99.
- Shipley, Tyler. 2013a. « The FNRP: Roots and Evolution of a Social Movement ». Dans Tanya M. Kerksen, *Grabbing Power : The New Struggles for Land, Food and Democracy in Northern Honduras*. Oakland: Food First Books, 97-9.
- _____. 2013b. « The New Canadian Imperialism and the Military Coup in Honduras ». *Latin American Perspectives* 40 (5): 44-61.
- Sikkink, Kathryn. 2009. « Comments on the Colombia Chapters from the Perspective of Human Rights Theories ». Dans Eileen Babbitt et Ellen L Lutz, dir., *Human Rights & Conflict Resolution in Context : Colombia, Sierra Leone, & Northern Ireland*. Syracuse, NY: Syracuse University Press, 70-88.
- Taylor-Robinson, Michelle M. 2006. « La Política Hondureña y Las Elecciones de 2005 ». *Revista de Ciencia Política* 26 (1): 114-24.
- Thérien, Jean-Philippe, Gordon Mace et Myriam Roberge. 2004. « Le Canada et les Amériques : la difficile construction d'une identité régionale ». *La politique étrangère du Canada* 11 (3): 17-37.
- Thérien, Jean-Philippe et Gordon Mace. 2013. « Identity and Foreign Policy : Canada as a Nation of the Americas ». *Latin American Politics and Society* 55 (2): 150-68.
- Thomas, Gary. 2010. « Doing Case Study : Abduction Not Induction, Phronesis Not Theory ». *Qualitative Inquiry* 16 (7): 575-82.
- Thomson, Frances. 2011. « The Agrarian Question and Violence in Colombia : Conflict and Development ». *Journal of Agrarian Change* 11 (3): 321-356.
- Tussie, Diana. 2011. « Hemispheric Relations: Budding Contests in the Dawn of a New Era ». Dans Gordon Mace, Andrew F. Cooper et Timothy M. Shaw, dir. *Inter-American Cooperation at a Crossroads*. Basingstoke et New York: Palgrave Macmillan, 23-42.

Webber, Grégoire C. N. 2008. « Canada ». Dans Oxford Pro Bono Publico, *Obstacles to Justice and Redress for Victims of Corporate Human Rights Abuse, a Comparative Submission Prepared for Professor John Ruggie*. Oxford: University of Oxford, 35-46.

Publications gouvernementales

Accord de libre-échange Canada-Colombie, signé le 21 novembre 2008, entré en vigueur le 15 août 2011. En ligne. <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/colombia-colombie/can-colombia-toc-tdm-can-colombie.aspx?lang=fra> (page consultée le 19 janvier 2015).

Canada. Cabinet du premier ministre. 2012. *L'Initiative du Canada pour la sécurité en Amérique centrale*. En ligne. <http://www.pm.gc.ca/fra/nouvelles/2012/04/15/linitiative-du-canada-la-securite-amerique-centrale> (page consultée le 19 janvier 2015).

Canada. Comité permanent du Commerce international (CIIT). 2008. *Droits humains, l'environnement et l'accord de libre-échange avec la Colombie*, 2^e session, 39^e législature, juin.

Canada. Commissariat au lobbying du Canada. S. d. *Advanced Registry Search*. En ligne. <https://ocl-cal.gc.ca/app/secure/orl/lrrs/do/advSrch> (page consultée le 19 janvier 2015).

Canada. Défense nationale et les Forces armées canadiennes. 2014. *Engagement des Forces canadiennes dans les Amériques*. En ligne. <http://www.forces.gc.ca/fr/nouvelles/article.page?doc=engagement-des-forces-canadiennes-dans-les-ameriques/hie8w7sf> (page consultée le 19 janvier 2015).

Canada. MAECI. 2012a. *Le Canada annonce un soutien accru à la restitution des terres en Colombie*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/media/state-etat/news-communiqués/2012/11/14a.aspx?lang=fra> (page consultée le 19 janvier 2015).

_____. 2012b. *Rapport annuel conformément à l'Accord concernant les rapports annuels sur les droits de l'homme et le libre-échange entre le Canada et la République de Colombie*. En ligne. http://www.canadainternational.gc.ca/colombia-colombie/bilateral_relations_bilaterales/rep-hrft-co_2012-dple-rapp.aspx?lang=fra (page consultée le 19 janvier 2015).

_____. 2011. *Évaluation de la Stratégie pour les Amériques : Rapport final*. Ottawa: MAECI.

_____. 2009. *Renforcer l'avantage canadien : stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger*. Ottawa: MAECI.

Canada. MAECD. 2014a. *Les relations entre le Canada et la Colombie*. En ligne. <http://www.canadainternational.gc.ca/colombia->

[colombie/bilateral_relations_bilaterales/canada_colombia-colombie.aspx?lang=fra](#) (page consultée le 19 janvier 2015).

. 2014b. *Rapport annuel en vertu de l'Accord concernant les rapports annuels sur les droits de l'homme et le libre-échange entre le Canada et la République de Colombie. Pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013*. En ligne. http://www.canadainternational.gc.ca/colombia-colombie/bilateral_relations_bilaterales/AnnualReport_RapportAnnuel-2013.aspx?lang=fra (page consultée le 19 janvier 2015).

. 2013a. *Accord de libre-échange Canada-Colombie : renseignements supplémentaires*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/colombia-colombie/info.aspx?lang=fra> (page consultée le 19 janvier 2015).

. 2013b. *Accord de libre-échange Canada-Honduras : renseignements supplémentaires*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/honduras/info.aspx?lang=fra&view=d> (page consultée le 19 janvier 2015).

. 2013c. *Canada – Guatemala, Nicaragua et El Salvador (Anciennement Canada – CA4) négociations en vue d'un accord de libre-échange*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/honduras/ca4-info.aspx?lang=fra> (page consultée le 19 janvier 2015).

. 2013d. *Capacités de lutte contre la criminalité*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/crime/accbp-prclc.aspx?lang=fra> (page consultée le 19 janvier 2015).

. 2013e. *Évaluation du programme-pays pour la Colombie, 2006-2011*. Gatineau: MAECD.

. 2013f. *Les Accords de libre-échange du Canada*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/fta-ale.aspx?lang=fra> (page consultée le 19 janvier 2015).

. 2013g. *Rapport annuel conformément à l'Accord concernant les rapports annuels sur les droits de l'homme et le libre-échange entre le Canada et la République de Colombie. Pour la période du 15 août 2011 au 31 décembre 2012*. En ligne. http://www.canadainternational.gc.ca/colombia-colombie/bilateral_relations_bilaterales/rep-hrft-co_2013-dple-rapp.aspx?lang=fra (page consultée le 19 janvier 2015).

. 2013h. *Relations entre le Canada et le Honduras*. En ligne. http://www.canadainternational.gc.ca/costa_rica/bilateral_relations_bilaterales/canada_honduras.aspx?lang=fra (page consultée le 19 janvier 2015).

- Canada. Ressources naturelles Canada. 2014. *Actifs miniers canadiens (AMC) selon le pays et la région, en 2011 et en 2012*. En ligne. <http://www.rncan.gc.ca/mines-materiaux/publications/15407> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Canada. Service des délégués commerciaux. S. d. *Service des délégués commerciaux – Colombie*. En ligne. <http://www.deleguescommerciaux.gc.ca/fra/bureau.jsp?oid=62> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Centro Nacional de Memoria Histórica. 2013. *¡Basta Ya! Colombia : memorias de guerra y dignidad*. Bogotá: Centro Nacional de Memoria Histórica.
- Fantino, Julian. 2012. *Débats de la Chambre des communes*, Vol. 146, 1^{ère} session, 41^e législature, 17 septembre.
- Gouvernement du Canada. 2009. *Le Canada dans les Amériques - priorités et progrès*. [Ottawa]: Gouvernement du Canada.
- Harper, Stephen. 2008. *Le Canada signe un Accord de libre-échange avec la Colombie*. En ligne. <http://www.pm.gc.ca/fra/nouvelles/2008/11/21/canada-signe-accord-de-libre-echange-la-colombie> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Harper, Stephen. 2007a. *Déclaration du Premier ministre au sujet de sa visite en Colombie, après ses entretiens avec le Président Uribe*. En ligne. <http://www.pm.gc.ca/fra/nouvelles/2007/07/16/declaration-du-premier-ministre-au-sujet-de-sa-visite-colombie-apres-ses> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Harper, Stephen. 2007b. *Le PM prend la parole devant le Council on Foreign Relations*. En ligne. <http://www.pm.gc.ca/fra/nouvelles/2007/09/25/pm-prend-la-parole-devant-council-foreign-relations> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Harper, Stephen. 2007c. *Le Premier ministre Stephen Harper signale l'engagement renouvelé du Canada dans les Amériques*. En ligne. <http://www.pm.gc.ca/fra/nouvelles/2007/07/17/premier-ministre-stephen-harper-signale-lengagement-renouvele-du-canada-les> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Iliopoulos, Peter. 2013. *Comité permanent des affaires étrangères et du développement international*, 1^{ère} session, 41^e législature, 28 mai.
- Kent, Peter. 2010a. *Déclaration du ministre d'État Kent sur l'investiture du président du Honduras*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/media/aff/news-communiqués/2010/048.aspx?lang=fra> (page consultée le 16 juin 2014).
- Kent, Peter. 2010b. *Le Canada exprime son inquiétude au sujet de la suspension de diffusion imposée par le Venezuela à certaines stations de télévision*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/media/aff/news-communiqués/2010/046.aspx?lang=fra> (page consultée le 20 juin 2014).

- Kent, Peter. 2009a. *Déclaration du ministre d'État Kent sur la situation au Honduras*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/media/state-etat/news-communiqués/2009/387405.aspx?lang=fra> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Kent, Peter. 2009b. *Le Canada appelle à la retenue et à une solution négociée au Honduras*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/media/aff/news-communiqués/2009/387596.aspx?lang=fra> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Kent, Peter. 2009c. *Le Canada félicite le peuple hondurien à l'issue des élections*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/media/state-etat/news-communiqués/2009/364.aspx?lang=fra> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Kent, Peter. 2009d. *Le ministre d'État Kent souhaite que les élections au Honduras se déroulent dans le calme*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/media/state-etat/news-communiqués/2009/360.aspx?lang=fra> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Vargas Valencia, Fernando. 2013. « Minería, conflicto armado y despojo de tierras: impactos, desafíos y posibles soluciones jurídicas ». Dans Luis Jorge Garay Salamanca, dir., *Minería en Colombia. Fundamentos para superar el modelo extractivista*. Bogotá: Contraloría General de la República de Colombia, 57-87.

Publications d'organisations intergouvernementales

- Bárcena, Alicia. 2009. « La CEPAL y la Diplomacia de Cumbres en América Latina y el Caribe ». Dans Carlos M. Jarque, Maria Salvadora Ortiz et Carlos Quenan, dir., *América Latina y la Diplomacia de Cumbres*. Madrid: Secretaría General Iberoamericana, 157-63.
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). 2012. *Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean*. Santiago: CEPALC.
- Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). 2010. *IACHR Expresses Concern about Amnesty Decree in Honduras*. En ligne. <http://www.cidh.org/Comunicados/English/2010/14-10eng.htm> (page consultée le 19 janvier 2015).
- CIDH. 2009. *Honduras: Human Rights and the Coup d'État*. Washington, D.C.: CIDH.
- Nations Unies. Conseil des droits de l'homme. 2012. *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mme Margaret Sekaggya. Mission au Honduras*. Genève: Nations Unies (Doc.: A/HRC/22/47/Add.1), 13 décembre.
- _____. 2011. *Report of the Special Rapporteur on the Right to Food, Olivier De Schutter. Guiding Principles on Human Rights Impact Assessments of Trade and Investment Agreements*. Genève: Nations Unies (Doc.: A/HRC/19/59/Add.5), 19 décembre.

_____. 2010. *Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the Violations of Human Rights in Honduras Since the Coup d'État on 28 June 2009*. Genève: Nations Unies (Doc.: A/HRC/13/66), 3 mars.

OEA. 2009. *Résolution sur la crise politique au Honduras*. AG/Res. 1 (XXXVII-E/09), 1^{er} juillet.

OEA. S. d. *Charte démocratique interaméricaine*. En ligne. http://www.oas.org/OASpage/frn/documents/Democractic_Charter.htm (page consultée le 19 janvier 2015).

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). 2014. *Global Study on Homicide 2013*. Vienne: ONUDC.

ONUDC. 2011. *Étude mondiale sur l'homicide*. Vienne: ONUDC.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). 2009. *From Conflict to Peacebuilding : The Role of Natural Resources and the Environment*. Nairobi: PNUE.

Publications d'organisations non gouvernementales

Amnistie internationale. 2014. *Canada/Colombia Free Trade Deal : Meaningless Consultation Process Sells Human Rights Short*. En ligne. <http://www.amnesty.ca/news/news-releases/canadacolombia-free-trade-deal-meaningless-consultation-process-sells-human> (page consultée le 19 janvier 2015).

_____. 2013. *Canada-Colombia Free Trade : Another Human Rights Report without Human Rights*. En ligne. <http://www.amnesty.ca/news/public-statements/canada-colombia-free-trade-another-human-rights-report-without-human-rights> (page consultée le 19 janvier 2015).

_____. 2012a. *Canada-Colombia Trade Deal : Empty Human Rights Impact Report yet Another Failure by Government*. En ligne. <http://www.amnesty.ca/news/news-item/canada-colombia-trade-deal-empty-human-rights-impact-report-yet-another-failure-by-go> (page consultée le 19 janvier 2015).

_____. 2012b. *Colombia : The Victims and Land Restitution Law*. Londres: Amnesty International Publications.

_____. 2010. *Recommendations to the New Honduran Government Following the Coup of June 2009*. London: Amnesty International Publications.

_____. 2009. *Honduras : Human Rights Crisis Threatens as Repression Increases*. London: Amnesty International Publications.

- Aparicio-Otero, Jaime. 2012. « The Summit of the Americas and the Inter-American System ». Dans *The Road to Hemispheric Cooperation : Beyond the Cartagena Summit of the Americas*. Washington, D.C.: The Brookings Institution, 90-104.
- Asociación Hondureña de Maquiladores. 2011. *TLC Honduras y Canadá, vigente en junio de 2012*. En ligne. <http://www.ahm-honduras.com/?p=1677> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Congrès du travail du Canada. 2009. *Submission to the House of Commons Standing Committee on International Trade Concerning the Free Trade Agreement Between Canada and the Republic of Colombia*. Ottawa: Congrès du travail du Canada.
- Conseil civique d'organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH). 2011. *Condenamos la llegada de Stephen Harper, Primer Ministro de Canadá y la inminente firma de un nuevo TLC*. En ligne. <http://www.copinoh.org/article/condenamos-la-llegada-de-stephen-harper-primer-min/> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Conseil norvégien pour les réfugiés et Centre de surveillance des déplacements internes. 2014. *Global Overview 2014 : People Internally Displaced by Conflict and Violence*. Genève: Conseil norvégien pour les réfugiés/Centre de surveillance des déplacements internes.
- Cordero, Jose Antonio. 2009. *Honduras : Recent Economic Performance*. Washington, D.C.: Center for Economic and Policy Research.
- Council on Hemispheric Affairs (COHA). 2015. *Colombia's "Invisible Crisis": Internally Displaced Persons*. En ligne. <http://www.coha.org/colombias-invisible-crisis-internally-displaced-persons/> (page consultée le 5 février 2015).
- _____. 2011. *Honduras is Open for Business*. En ligne. <http://www.coha.org/honduras-is-open-for-business/> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Cuffe, Sandra. 2005. *"A Backwards, Upside-Down Kind of Development" Global Actors, Mining and Community-Based Resistance in Honduras and Guatemala*. [Toronto]: Rights Action.
- Déclaration de Berne, CCCI et Misereor. 2010. *Études d'impact des accords de commerce et d'investissement sur les droits humains*. Rapport du séminaire d'experts, Genève, 23 et 24 juin.
- Développement et Paix. 2007. *Fièvre de l'or et quête de justice : la lutte de la société civile hondurienne pour une exploitation minière responsable. Rapport d'une mission d'observation de parlementaires sur l'industrie minière au Honduras*. [Montréal et Toronto]: Développement et Paix.
- Durran, Mary. 2013. *Au Honduras, de nouvelles lois défavorisent les collectivités*. En ligne. <http://www.devpo.org/fr/blog/au-honduras-de-nouvelles-lois-defavorisent-les-collectivites> (page consultée le 19 janvier 2015).

- _____. 2012. *Des partenaires du Honduras se mobilisent contre la nouvelle loi sur les mines*. En ligne. <http://www.devop.org/fr/blog/des-partenaires-du-honduras-se-mobilisent-contre-la-nouvelle-loi-sur-les-mines> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Global Witness. 2014. *Deadly Environment : The Dramatic Rise in Killings of Environmental and Land Defenders*. Londres: Global Witness.
- Godnick, William et Diana Klein. 2009. *The Challenges of Supporting 'Alternative' Economic Opportunities for Peacebuilding –Perspectives from Colombia*. Londres: International Alert.
- Gordon, Todd et Jeffrey R. Webber. 2012. *Paraguay's Parliamentary Coup*. En ligne. <http://www.globalresearch.ca/paraguay-s-parliamentary-coup/31612> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA). 2012. *Americas Policy Group Briefing Note : The Canada-Colombia Free Trade Agreement Human Rights Impact Report*. Ottawa: CCCI.
- _____. 2010. *Honduras : Democracy Denied. A Report from the CCIC's Americas Policy Group with Recommendations to the Government of Canada*. Ottawa: Conseil canadien pour la coopération internationale.
- Grupo de Trabajo sobre Minería y Derechos Humanos en América Latina (GTMDHAL). 2014. *El impacto de la minería canadiense en América Latina y la responsabilidad de Canadá Informe presentado a la Comisión Interamericana de Derechos Humanos*. En ligne. <http://ghrcusa.files.wordpress.com/2014/05/informe-completo-sobre-minera-canadiense.pdf> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Harrison, James. 2009. *Impact de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie sur les droits de la personne : principaux enjeux. Document de réflexion préparé pour le Groupe d'orientation politique pour les Amériques du CCCI*. Ottawa: CCCI.
- Haugaard, Lisa, Zorida Castillo, Winifred Tate et Annalise Romoser. 2013. *Far from the Promised Land : Land Restitution on Colombia's Caribbean Coast*. Baltimore, MD et Wasington, D.C.: Lutheran World Relief et Latin America Working Group Education Fund.
- Human Rights Watch. 2014. *World Report 2014: Honduras*. En ligne. <http://www.hrw.org/world-report/2014/country-chapters/honduras> (page consultée le 19 janvier 2015).
- _____. 2012. *World Report 2012: Honduras*. En ligne. <http://www.hrw.org/world-report-2012/world-report-chapter-honduras> (page consultée le 19 janvier 2015).
- _____. 2010a. *After the Coup. Ongoing Violence, Intimidation, and Impunity in Honduras*. New York: Human Rights Watch.

- _____. 2010b. *Paramilitaries' Heirs. The New Face of Violence in Colombia*. New York: Human Rights Watch.
- _____. 2001. *The 'Sixth Division' : Military-paramilitary Ties and U.S. Policy in Colombia*. New York: Human Rights Watch.
- L'Institut Nord-Sud (INS). S. d. (a). *Canadian Foreign Direct Investment Abroad*. En ligne. <http://cidpnsi.ca/blog/portfolio/canadian-foreign-direct-investment-overseas-quick-review/> (page consultée le 19 janvier 2015).
- _____. S. d. (b). *Canada's Trade Flows*. En ligne. <http://cidpnsi.ca/blog/portfolio/canadas-trade-flows/> (page consultée le 19 janvier 2015).
- _____. 2013. *Economic Relations between Canada and Latin America and the Caribbean*. Ottawa: L'Institut Nord-Sud.
- Inter-American Dialogue. 2012. *Remaking the Relationship : The United States and Latin America. Policy Report*. Washington, D.C.: Inter-American Dialogue.
- Isacson, Adam. 2012. *Hope for Peace in Colombia : Reasons for Optimism, Awareness of Obstacles*. En ligne. http://www.wola.org/commentary/hope_for_peace_in_colombia_reasons_for_optimism_awareness_of_obstacles (page consultée le 19 janvier 2015).
- Lowenthal, Abraham F. 2009. « Disaggregate Latin America : The First Step toward Sound U.S. Policies for the Americas ». Dans Mauricio Cárdenas, dir., *The Fifth Summit of the Americas: Recommendations for Action*. Washington, D.C.: The Brookings Institution, 4-6.
- Mines Alert. 2013a. *Backgrounder: A Dozen Examples of Canadian Mining Diplomacy*. En ligne. <http://www.miningwatch.ca/article/backgrounder-dozen-examples-canadian-mining-diplomacy> (page consultée le 19 janvier 2015).
- _____. 2013b. *Honduran Mining Law Passed and Ratified, but the Fight is Not Over*. En ligne. <http://www.miningwatch.ca/news/honduran-mining-law-passed-and-ratified-fight-not-over> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Mines Alert et CENSAT-Agua Viva. 2009. *Land and Conflict. Resource Extraction, Human Rights and Corporate Social Responsibility: Canadian Companies in Colombia*. Ottawa: Inter Pares.
- Mines and Communities (MAC). 2004. *Honduras Protests Threaten Mining Investment*. En ligne. <http://www.minesandcommunities.org/article.php?a=1286> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Moore, Jennifer. 2012. *Canada's Subsidies to the Mining Industry Don't Stop at Aid: Political Support Betrays Government Claims of Corporate Social Responsibility*. En ligne. http://www.miningwatch.ca/sites/www.miningwatch.ca/files/Canada_and_Honduras_mining_law-June%202012.pdf (page consultée le 19 janvier 2015).

- Owens, Kaitlin. 2014. *Honduras : periodismo a la sombra de la impunidad*. Toronto: PEN Canada et International Human Rights Program, University of Toronto.
- Piccone, Ted. 2012. « Introduction ». Dans *The Road to Hemispheric Cooperation : Beyond the Cartagena Summit of the Americas*. Washington, D.C.: The Brookings Institution, 5-6.
- Projet Accompagnement Solidarité Colombie (PASC). S. d. *Ciblons les profiteurs canadiens de la guerre en Colombie*. [Montréal]: PASC.
- Randall, Stephen J. 2010a. *Canada and the Americas : Human Rights, Development, and Foreign Aid*. Toronto: Conseil international du Canada.
- _____. 2010b. *Canada's National Security Challenges in the Caribbean and Latin America*. Toronto: Conseil international du Canada.
- Rowlinson, Mark et Sheila Katz. 2009. « Les droits des travailleurs en Colombie et l'accord auxiliaire dans le domaine du travail ». Dans CCCI, Association canadienne des avocats du mouvement syndical, Congrès du travail du Canada et Centre canadien de politiques alternatives, *Aggraver une situation problématique: analyse du texte de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie*. Ottawa: CCCI, 11-6.
- Sinclair, Scott. 2009. « Le chapitre sur l'investissement de l'ALE Canada-Colombie ». Dans CCCI, Association canadienne des avocats du mouvement syndical, Congrès du travail du Canada et Centre canadien de politiques alternatives, *Aggraver une situation problématique: analyse du texte de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie*. Ottawa: CCCI, 17-24.
- Tenthoff, Moritz et Ross Eventon. 2013. *A 'Veritable Revolution' : The Land Restitution Law and the Transformation of Rural Colombia*. Amsterdam: Transnational Institute-Agrarian Justice Programme.
- The Observatory for the Protection of Human Rights Defenders. 2011. *Steadfast in Protest. Annual Report 2011*. Paris et Genève: International Federation for Human Rights et World Organisation Against Torture.
- Tribunal permanent des peuples (TPP). 2014. *Session sur l'industrie minière canadienne (2014-2016). Audience sur l'Amérique latine : Verdict*. Rome: Segretaria General, Fondazione Basso.
- U.S. Office on Colombia. 2013. *Large-scale Mining in Colombia : Human rights Violations Past, Present and Future*. Washington, D.C.: U.S. Office on Colombia.

Sources journalistiques

- Agence France-Presse. 2011. *Harper : le gouvernement hondurien ne viole pas les droits de l'homme*. En ligne. <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique->

canadienne/201108/12/01-4425603-harper-le-gouvernement-hondurien-ne-viole-pas-les-droits-de-lhomme.php (page consultée le 4 février 2015).

- Arce, Alberto. 2013. *Correction : Honduras-Death Squads Story*. En ligne. <http://bigstory.ap.org/article/honduras-police-accused-death-squad-killings> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Ditchburn, Jennifer. 2012. *Canada-Honduras Trade Deal on Track, Critics Decry Worsening Rights Situation*. En ligne. <http://globalnews.ca/news/195814/canada-honduras-trade-deal-on-track-critics-decry-worsening-rights-situation-2/> (page consultée le 19 janvier 2015).
- El Heraldo. 2013. *Partido Nacional denuncia campaña contra la seguridad militar*. En ligne. <http://www.elheraldo.hn/csp/mediapool/sites/ElHeraldo/Pais/story.csp?cid=583685&sid=299&fid=214> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Fairbairn, Bill et Tara Ward. 2014. *Le rapport du gouvernement canadien faussé dès le départ*. En ligne. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/411064/droits-de-la-personne-et-libre-echange-en-colombie-le-rapport-du-gouvernement-canadien-fausse-des-le-depart> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Francoeur, Louis-Gilles. 2010. *Le record des conflits revient aux minières canadiennes*. En ligne. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/298412/le-record-des-conflits-revient-aux-minieres-canadiennes> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Grandin, Greg. 2009. *Democracy Derailed in Honduras*. En ligne. <http://www.thenation.com/article/democracy-derailed-honduras#> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Hernández Navarro, Luis. 2009. *La conversión de Manuel Mel Zelaya*. En ligne. <http://www.jornada.unam.mx/2009/06/30/opinion/017a2pol> (page consultée le 19 janvier 2015).
- Meyer, Carl. 2010. *OAS Still Best Forum for Americas : Kent*. En ligne. http://www.embassynews.ca/news/2010/03/03/oas-still-best-forum-for-americas-kent/38617?page_requested=2 (page consultée le 19 janvier 2015).
- Radio-Canada avec La Presse Canadienne. 2011. *Stephen Harper annonce un accord de libre-échange avec le Honduras*. En ligne. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/international/2011/08/12/002-harper-honduras-lobo.shtml> (page consultée le 19 janvier 2015).
- The Canadian Press. 2013. *Ottawa Eases Weapons Export Ban to Colombia*. En ligne. <http://www.cbc.ca/news/politics/ottawa-eases-weapons-export-ban-to-colombia-1.1368933> (page consultée le 19 janvier 2015).